

Université A.MIRA de Béjaia
Faculté des sciences Economiques, des sciences Commerciales
et de Gestion
Département des sciences Economiques

Mémoire de fin d'études en vue d'obtention du
diplôme de master en sciences économiques

Option : M.B.E.I

Thème :

La gestion de surliquidité bancaire :
Cas des banques algériennes (2002-2012)

Réalisé par :

- **Hammas Kamel**
- **Sidennas Ameziane**

Membre du jury :

Présidente du jury: Mme BOUKHZAR
Examinatrice : Mme BELHABIB
Rapporteur : Mr GOUDJIL

2012-2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1: Généralités sur la banque	
1- Présentation de la banque et ses métiers	4
2- La trésorerie de la banque	9
3- Les risques bancaires et la réglementation bancaire	18
CHAPITRE2: Mesure et gestion de la liquidité bancaire	
1- La liquidité bancaire	27
2- Le risque de liquidité bancaire	32
3- Les principes de gestion de la liquidité par la banque.....	44
CHAPITRE 3: La surliquidité des banques en algérie	
1- La surliquidité bancaire.....	57
2- La surliquidité des banques en algérie.....	68
3- Les facteurs de la surliquidité en algérie et mesures prises par les autorités monétaires	73
CONCLUSION GENERALE	79

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les banques occupent une place centrale dans le système économique. Elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiement. Elles se présentent comme l'un des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'économie d'un pays. Institutionnellement, sont considérées comme banques « *toute institution habilitée à effectuer des opérations de banques, c'est-à-dire, la gestion des moyens de paiements, l'octroi de crédits et la réception de dépôts du public* »¹.

Les banques sont des intervenants majeurs dans les économies contemporaines ; elles entretiennent des relations diverses et intenses avec une multitude d'acteurs et évoluent dans un environnement qui ne leur est pas toujours favorable. Leur activité est caractérisée par la recherche du gain couplée à une prise de risque, si bien qu'elles sont constamment confrontées à la problématique de prise de décision dans un avenir incertain. En effet :

- elles sont les partenaires habituels et incontournables des entreprises et des particuliers ;
- elles jouent le rôle d'intermédiaires entre les différents opérateurs quelle que soit leur nature (entreprise ou particulier), offreurs ou demandeurs de fonds ;
- elles interviennent quotidiennement sur les marchés de capitaux en qualité d'investisseur ou de pourvoyeur de fonds dans les opérations financières ;
- elles s'efforcent de concilier la satisfaction de leur client avec la rentabilité en gérant de manière optimale et efficace leur liquidité, de sorte à garantir la pérennité et la croissance.

Toutefois, la gestion de la liquidité demeure un élément déterminant du bon fonctionnement de l'activité bancaire et, est de tout temps, au centre des préoccupations de la banque. En effet, depuis l'apparition de l'activité bancaire, la gestion de la liquidité a connu une évolution considérable en termes de techniques et mécanismes en réponse à l'accroissement du champ des opérations bancaires et l'apparition de phénomènes nouveaux qui viennent entraver leur déroulement normal. Cette gestion de liquidité consiste à organiser les mouvements des fonds de telle façon à assurer l'équilibre et mieux prévoir les risques de liquidité issus généralement « *du rôle de transformateur d'échéances des intermédiaires financiers dont l'échéance des emplois est supérieur à celles des ressources* »², ou bien causés par le phénomène de retraits massifs et inattendus des dépôts. Cette gestion doit assurer à la banque la capacité de couvrir ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et lui permettre d'exercer aisément ses activités sans avoir recours à l'emprunt et/ou à la cession défavorable pour subvenir à ses besoins de liquidités.

Cependant, la gestion de la liquidité n'est pas unilatérale car un autre phénomène, symétrique au risque de liquidités, peut avoir des conséquences au moins aussi dommageables

¹ Beitone. A, Dollo. C, Guidoni. J.P et Legardez. A « Dictionnaire des sciences économiques » édition ARMAND colin, Paris, 1991, p. 20.

² De Coussergues. S « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie » 4ème édition, DUNOD, Paris, 2005, p. 52.

que celui-ci. En effet, dans le cas où le système bancaire connaît une surabondance de liquidités et que les banques n'éprouvent plus le besoin de recourir à des ressources de refinancement externes, elles se trouvent encore une fois dans l'obligation de bien gérer leur liquidité, bien qu'il ne s'agit plus dans ce cas de chercher des fonds pour continuer l'activité et honorer des engagements mais de bien utiliser ceux qu'elles possèdent en excès. La surliquidité bancaire est nocive pour le système bancaire et doit être prise en considération dans toute son importance. En outre, l'intervention de la banque centrale est plus que nécessaire et demeure au cœur de toutes les solutions envisageables.

En Algérie, la situation monétaire actuelle nous renseigne sur l'abondance de la liquidité bancaire, qui se chiffre à environ 1350 Mds DA au 30 avril 2012¹, cependant jusqu'à décembre 2012 les avoirs extérieurs ont atteint 721 Mds contre 500 Mds en septembre 2011 et les dépôts à vue sont passés de 3100 Mds en 2011 à 3388 Mds en décembre 2012, ainsi qu'une progression vers la hausse du niveau des dépôts à terme passant de 2769 Mds en 2011 à 3329 Mds en décembre 2012. Ainsi les indicateurs du marché monétaire montrent un recours nul des banques au refinancement auprès de la banque d'Algérie.

L'effort fourni pour réaliser le passage d'une économie d'endettement à une économie de marché financier, concrétisé par un programme de stabilisation macroéconomique entre 1988 et 1991, a permis à l'économie algérienne de réaliser des performances macro-financières appréciables et d'asseoir les bases pour une croissance positive, dans un contexte de libéralisation soutenue du commerce extérieur et de la convertibilité du dinar pour les transactions courantes. Toutefois, au-delà d'une position financière solide, qui s'est traduite par la viabilité de la balance des paiements, la réduction de la dette extérieure, la stabilité du taux de change effectif réel, l'amélioration de la situation des finances publiques et de la liquidité bancaire et un faible niveau d'inflation, cette évolution macroéconomique prometteuse a été ébranlée, notamment à partir de 2002, par l'apparition de la surabondance de la liquidité au sein du système bancaire algérien. En effet, le déséquilibre entre les capacités financières des banques et les capacités d'absorption de l'économie nationale a donné naissance à une surliquidité qui persiste depuis une dizaine d'années et la Banque d'Algérie ne cesse depuis de rechercher les moyens de contrôler la croissance des agrégats monétaires.

A la lumière de ce qui a été dit, la question que nous nous posons est de savoir quelles sont les origines et les causes de la surliquidité dont souffrent les banques et comment ce surplus est-il actuellement géré ?

Il s'agit en fait d'expliquer comment une banque gère ses liquidités d'une manière optimale à travers les différentes techniques dont elle dispose et d'essayer d'évaluer la situation de la liquidité en Algérie, notamment en ce qui concerne l'existence de la surliquidité. Nous allons essayer de déterminer les causes et d'examiner la manière dont cette masse est gérée jusqu'à présent par les banques elles-mêmes et qu'en concertation avec la banque centrale. En outre, l'utilisation des surplus de liquidité par les banques en Algérie pose un problème : outre le rôle quasiment marginal de la bourse d'Alger et l'absence du

¹ <http://www.lefinancier-dz.com/ACTUALITE/1695.html> consulté le 25 mars 2013.

dynamisme du marché monétaire, la non performance des banques dans la gestion de la surliquidité illustrent le mauvais état de santé du système bancaire algérien.

Les éléments de réponses que nous allons apporter à cette problématique reposent sur les hypothèses suivantes :

- Partons de l'idée que la banque, comme sa définition l'indique, transforme des échéances, c'est-à-dire des ressources à court terme en des emplois à long terme, il est essentiel de mettre sur pieds des méthodes et des outils de gestion propres à la banque pour mieux concilier entre rentabilité, risque et santé du système financier.
- Dans la mesure où l'économie algérienne repose entièrement sur les revenus tirés des hydrocarbures, la surliquidité est liée principalement à la hausse des cours du pétrole, qui permet une augmentation importante des avoirs extérieurs de l'Algérie. C'est cette abondance de ressources qui est utilisée par les banques pour assainir leur portefeuille et se recapitaliser.

Pour ce qui est de la structure du travail, nous avons décidé de le scinder en trois chapitres :

- Le premier chapitre est consacré aux concepts, notions et définitions propres à la banque. Il s'agit de se faire une idée sur le fonctionnement de la banque, le rôle qu'elle joue dans l'économie ainsi que l'importance de sa stabilité et sa solidité pour avoir un système bancaire durable et efficace.
- Le deuxième chapitre traite des différentes méthodes et outils utilisés par la banque dans la gestion de ses liquidités. Ceci permettra de comprendre l'importance de la liquidité bancaire comme élément central de l'activité bancaire, notamment à travers l'octroi de crédits à l'économie.
- Le troisième chapitre soulèvera le problème de la surliquidité bancaire en Algérie, ses origines, ses causes, ses conséquences et les moyens mis en œuvre pour en mettre un terme.

Enfin, pour ce qui est de la démarche entreprise pour réaliser ce travail, nous nous sommes appuyés dans un premier temps, sur une synthèse des littératures économiques et financières en matière de l'organisation des systèmes bancaires en général et de la liquidité bancaire en particulier. Ceci nous a permis de nous situer dans un cadre théorique qui corrobore notre recherche concernant les banques en Algérie. Par la suite, nous avons effectué une étude analytique et statistique basée sur des données et des informations concernant les banques algériennes en matière de liquidité bancaire. Pour ce faire, nous avons utilisé les résultats sur les évolutions monétaires et économiques afin de pouvoir déterminer d'une manière plus ou moins exact leur situation en matière de liquidité bancaire.

Chapitre 1

GÉNÉRALITÉS SUR LA BANQUE

La banque est un établissement de crédit, ayant pour objet principal de procurer des services financiers aux particuliers et aux entreprises. Elle se trouve au centre de la création monétaire, par l'octroi de crédits, et ceci en transformant des ressources à court terme en emplois à long terme.

La banque intervient dans l'économie par plusieurs voies, elle est considérée comme l'intervenante principale dans le processus de la finance indirecte avec une législation spécifique et une clientèle et structure complexe.

En exerçant ses activités, la banque effectue des opérations accompagnées par des entrées et sorties de capitaux, et le département le plus concerné est bien que la trésorerie de la banque qui est un ensemble d'instruments mis en place pour garantir une gestion optimale des ressources et des emplois, qui sont les deux éléments essentiels pour chaque établissement de crédit. Et puisque la banque est connue par le fait de transformer des ressources à court terme en emplois à long terme, elle doit ramener à mieux sa gestion de trésorerie pour éviter les défaillances et les insuffisances qui peuvent toucher une banque en cas de survenance de risque.

Ces activités exercées par la banque sont toujours associées à une gamme trop large de risque, que le banquier doit déterminer, mesurer et gérer. Pour cela il faut utiliser des procédures et des techniques propres à la banque, et des règles et normes édictées par les autorités bancaires nationales et internationales.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections, la première section est consacrée à la banque et ses métiers : les fonctions de la banque, sa clientèle, ses ressources et ses emplois, et enfin une précision sur la particularité des établissements de crédit.

Dans la deuxième section, on traitera des éléments relatifs à la trésorerie de la banque, les objectifs centraux d'une bonne gestion de la trésorerie qui est en relation très étroite avec notre sujet de recherche (la liquidité bancaire), en précisant les outils de bonne gestion de cette dernière (directs et indirects), et préciser aussi le rôle et les missions du trésorier. Un autre point est consacré pour les principaux éléments de la trésorerie. Enfin les modes de calculs de différents ratio liés à la trésorerie en utilisant les variables clés dans la gestion des fonds.

1- PRÉSENTATION DE LA BANQUE ET SES MÉTIERS

La banque est un élément clé de l'économie d'un pays, elle joue un rôle très important dans le développement du financement de l'économie. Elle contribue à orienter l'argent des agents à capacité de financement (ACF) vers les agents à besoin de financement (ABF).

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Cette section abordera l'aspect organisationnel de l'activité bancaire. Elle est structurée comme suit: dans un premier temps nous allons donner une définition de la banque selon les différentes approches pour exposer ensuite en suite ses différents métiers, fonctions dans l'économie et clientèle. Pour aborder enfin les particularités des établissements de crédit.

1.1- Définition de la banque

Il convient de définir la banque en adoptant trois approches : *une approche théorique* où la fonction de l'intermédiation financière privilégiée, *une approche institutionnelle* liée à la notion d'établissement de crédit et *une approche professionnelle* qui reconnaît la diversité du métier du banquier¹.

1.1.1- La banque en tant qu'intermédiaire financier

La banque est l'intervenant principal du processus de finance indirecte, dite également économie d'endettement, avec laquelle, un intermédiaire financier vient s'intercaler entre les agents économiques à capacité de financement et les agents à besoin de financement. Cet intermédiaire financier emprunte aux agents à capacité de financement leur épargne en leur proposant des contrats de type contrats de dépôts, puis, il va prêter les capitaux ainsi collectés aux agents économiques à besoin de financement en leur proposant des contrats de crédits

1.1.2- La banque en tant qu'établissement de crédit

La banque est une institution dont le statut et les opérations relèvent d'une législation spécifique, dite loi bancaire, traitant de la plupart des aspects de fonctionnement d'une banque et définissant l'activité bancaire.

1.1.3- La banque en tant qu'entreprise

La banque ne connaît pas de cycle d'exploitation à l'instar des entreprises industrielles. On peut présenter la banque comme une entreprise de services à fonctions, statuts et activités fort différent².

Les deux approches précédentes, relatives à l'entreprise bancaire, sont partielles dans la mesure où elles ne reflètent pas la grande diversité de l'activité bancaire. Le recours à la notion de métier permet de compléter la présentation de l'entreprise bancaire.

1.2- Les métiers de la banque

Un métier se définit comme une activité articulée autour de couples de produits-clients, d'un savoir-faire appliqué à un marché et de structure de production³.

- **La banque de détail** : (ou de proximité) exerce son activité auprès de clientèle composée de particuliers, de professionnels et d'entreprises de petite et moyenne taille. Elle distribue

¹ De COUSSERGUES. S « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie » Dunod, Paris, 2002, P 01.

² MIKDACHI. Z, « Les banque à l'ère de la mondialisation », édition Economica, Paris, 1998, P 7.

³ DUPUCH. P « La banque : un essai d'organisation » les éditions d'Organisation, Paris, 1990, P 155.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

une gamme de produits ou de services spécialement conçus pour ce type de client, tels que les comptes d'épargne, les comptes courants, moyens de paiement, crédits et services divers.

- **La banque de financement et d'investissement** : appelée également banque d'affaires. Ce métier se définit par : la collecte des ressources sur les marchés de capitaux (hors particuliers), des opérations de financement et de prestation de services (ingénierie financière, gestion des risques, conseils en fusions et acquisitions, accompagnement sur les marchés pour les émissions de titres...) sur le créneau des grandes entreprises industrielles et commerciales, ainsi que la gestion pour son propre compte d'un portefeuille de participation. A l'instar de sa clientèle, la banque d'affaires a une dimension géographique internationale.

On différencie parfois la **banque d'investissement** (*investment banking* en anglais) de la **banque d'affaires** (*corporate banking*) en attribuant à la première les activités de marchés et à la seconde celles de finance d'entreprise.

- **La gestion d'actifs et la banque privée** : appelée gestion pour compte de tiers, ce métier relève davantage de la prestation de service que de l'intermédiation financière. La gestion d'actif consiste en effet à gérer des portefeuilles de titres pour le compte d'une clientèle composée d'investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance...etc.) et d'organisme de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM). Le mode de collecte des ressources n'est pas à prendre en considération puisque les sociétés de gestion d'actifs ne sont pas propriétaires des titres.

1.3- fonctions de la banque

Les fonctions de la banque, dans toutes leurs formes sont relativement les mêmes et se présentent comme suit :

- La collecte des ressources ;
- La distribution de crédits ;
- Les opérations financières ;
- Les opérations de trésorerie.

1.3.1- La collecte de ressource

Elle s'opère généralement grâce⁴ :

- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises sans rémunération.
- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises avec rémunération.
- Aux dépôts à terme des bons de caisses avec rémunération.
- Aux souscriptions des bons de caisse avec rémunération.

La banque détient ces ressources en fonction du contrat signé avec le déposant (des dépôts à vue ou à terme). La banque les transforme à des emplois, généralement, à moyen et

⁴ MARMUSE. C « Gestion de trésorerie » VUIBERT entreprise, Paris, 1988, P 28.

long terme ce qui l'expose à des contraintes de ne plus pouvoir honorer ses engagements en cas de non équilibre entre ces ressources et empois.

1.3.2- La distribution des crédits

Le crédit est toute acte par lequel un établissement habilité ces effets, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique, ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature.

1.3.3- Les opérations financières

La banque intervient souvent pour conclure des opérations financières : soit pour le compte de ses clients moyennant une rémunération qui est matérialisée par des commissions sur l'opération elle-même ; soit pour son propre compte.

1.3.4- Les opérations de trésorerie

L'activité de la banque est basée sur la monnaie dont les mouvements sont de différents sens. C'est pour ces raisons que la notion de trésorerie est fondamentale dans son activité et sa gestion

1.4- La clientèle de la banque

Les établissements bancaires offrent leurs services en trois grandes catégories de clients⁵ :

- Aux particuliers : on entend par particulier, toute personne agissant en dehors de son activité professionnelle ;
- Aux entreprises, individus ou groupements d'individus ;
- Aux collectivités locales : régions, départements, communes qui gèrent de plus en plus fréquemment leurs finances comme des entreprises

1.5- Les principaux rôles de la banque dans l'économie

Les banques ont des fonctions multiples de première importance pour l'économie, tant à l'échelle national qu'international.

1.5.1- Rôle d'intermédiation

Une fonction principale d'un établissement bancaire est celle d'être l'agent des déposants ou des épargnants. Ces fournisseurs de fonds délèguent implicitement à la banque l'autorité d'investir leurs ressources dans des actifs financiers, notamment dans le crédit bancaire.

L'intermédiation a en moyenne une structure de coûts inférieure à celle de la grande majorité d'une multitude d'épargnants qui cherchaient individuellement, dans un « face à face » direct, des emprunteurs solvables intéressés à utiliser les ressources dont dispose chaque épargnant.

⁵ DUPUCH. P, Op. Cite, P 161.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Par comparaison au créancier individuel, la taille d'un intermédiaire bancaire est en général suffisamment grande pour lui permettre de bénéficier d'économie d'échelle et des avantages de diversification des risques. Ces atouts contribuent à faire baisser pour le client débiteur le coût de l'emprunt, tout en garantissant une marge raisonnable de profit pour la banque créancière.

1.5.2- Fonction de liquidité

Au centre des fonctions d'une banque se trouve la transformation des ressources en vue de créer l'utilité ou le rendement approprié, à la fois pour le client et pour la banque, à un niveau de risque acceptable par les deux.

En effet, une banque est amenée à allouer ses crédits en favorisant ceux de moindre risque afin de pouvoir honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui cherchent la sécurité et le libre accès à leurs fonds. La banque offre aussi à ses déposants la facilité de liquidité et de transfert de fonds.

1.5.3- Fonction relationnelle

Le management d'un établissement bancaire est en principe capable d'obtenir une information interne pertinente à un débiteur et d'assurer une relation d'affaire durable, répondant avec souplesse aux besoins particuliers de financement du client. Le crédit bancaire peut alors être une méthode de financement attractive pour les entités qui ne peuvent pas avoir recours aux marchés financiers, notamment les petites et moyennes entreprises.

Il est même possible qu'une entreprise bien établie, privilégie le crédit bancaire pour éviter de divulguer sa situation financière au grand public, comme il est généralement requis par la réglementation en matière d'émission de titres sur les marchés financiers.

D'une façon générale, une banque est relativement mieux placée pour obtenir d'une entreprise débitrice, une information plus complète et souvent privilégiée sur ses activités, et cela par comparaison à un investisseur dans les titres de cette entreprise. Certains épargnants, confrontés à l'insuffisance de l'information dont ils disposent sur les emprunteurs potentiels, trouvent donc dans leurs intérêts de déléguer à la banque la fonction de crédit.

1.6- Particularités des établissements de crédit

Les banques présentent certaines particularités par rapport aux autres entreprises⁶ et dans le cadre de notre recherche nous en avons retenu deux.

- Ces Institutions sont des entreprises dont l'activité principale porte sur une marchandise pas comme les autres, *la monnaie* ; ainsi que sur des titres particuliers, à court terme, à moyen terme ou à long terme.

⁶ SCIALOM. L, « *Économie* », édition La Découverte et Syros, Paris, 2004, p.8.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

- La structure du bilan : qu'il s'agisse de l'actif ou du passif du bilan de la banque, les comptes obéissent à une disposition contraire à celle des entreprises commerciales ou industrielles. En effet, les éléments de l'actif sont classés par **ordre de liquidité décroissante** pendant qu'au passif ils le sont par **ordre d'exigibilité décroissante**⁷.

Le haut du bilan correspond aux opérations de trésorerie et le bas du bilan aux immobilisations de coté actif, et aux capitaux permanents du coté du passif. A titre illustratif, nous reprenons un bilan bancaire tel nous a été présenté par Laurence SCIALOM :

Tableau n°1 : Bilan type bancaire selon Laurence Scialom

ACTIF	PASSIF
- Encaisse de trésorerie (monnaie centrale en caisse, réserves libres et obligations).	- Dépôts des agents non interbancaires (dépôts de gros)
- Prêts interbancaires.	- Dépôts des agents non financières (dépôts à vue, à terme, comptes sur livret, compte et plan d'épargne logement, etc.)
- Crédits aux agents non financiers.	- Provisions
- Portefeuille de titres	- Capitaux propres.
- Immobilisations	

Source : Laurence SCIALOM, « *Économie* », édition La Découverte et Syros, Paris, 2004, p. 10.

2- LA TRÉSORERIE DE LA BANQUE

Théoriquement, le département trésorerie est un simple intermédiaire des mouvements de capitaux entre les deux départements de la banque : le département « **collecte de dépôts** » et le département « **octroi de crédits** ». Suite à cette fonction, le département trésorerie est considéré comme le centre de cout interne à la banque, qui n'a aucun contact avec le marché, car il ne fait que transférer les fonds d'un département à un autre, en appliquant « le taux de cession interne »⁸.

En pratique, la trésorerie peut être amenée à intervenir sur les marchés par sa propre initiative, en prêtant ou en empruntant des fonds au lieu d'attendre les autres départements de la banque pour le faire.

2.1- Définition de la trésorerie bancaire

Définition1 : pour MARTEAU et DE LA CHAISE, la trésorerie est « *l'ensemble des instruments qu'un agent entend mettre en œuvre pour assurer les paiements de ses engagements* »⁹

⁷ SCIALOM. L, Op. cité. P 10

⁸ C'est le taux de transfert des liquidités d'un département à un autre avec réalisation d'une marge

⁹ MARTEAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de la trésorerie des banques » DUNOD, Paris, 1981, p. 131.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Définition2 : pour DOV OGIEN, la trésorerie est définie comme un « *stock monétaire dont le niveau est le résultat de deux flux, le flux des entrées (flux d’approvisionnement) et le flux des sorties (flux d’écoulement)* »¹⁰.

2.2- Les ressources de la banque

Si l’on peut définir la trésorerie comme étant l’ensemble des moyens de financement liquide ou à court terme dont dispose un agent économique, on peut se demander d’où les banques tirent leurs ressources. Dans ce point, il sera question de passer en revue les différentes sources de la trésorerie dont dispose une banque commerciale.

2.2.1- L’épargne

L’épargne est le cerveau moteur de tout développement, elle constitue la principale source des revenus des banques commerciales. Elle est constituée des dépôts à vue et des dépôts à terme.

- **Les dépôts à vue** : Comprennent les dépôts effectués par les clients de la banque, particuliers, entreprises commerciales, entreprises industrielles, avec l’intention de pouvoir en disposer rapidement. C’est-à-dire la restitution des sommes déposées à tout moment sur simple demande à celui à qui elle doit être faite.

La principale qualité de l’épargne à vue est la disponibilité ; son principal défaut est sa faible rentabilité. Ces dépôts son enregistrés dans des comptes à vue ou des comptes chèques postaux ou encore des comptes courant dont le solde est généralement créditeur.

- **Les dépôts à terme** : Constitués par des dépôts effectués par des tiers avec l’intention de n’en disposer qu’à un terme fixe, c’est-à-dire pas avant une certaine date ou encore qu’après signification d’un préavis plus ou moins long. La banque peut donc disposer de ces fonds pendant un temps plus ou moins long.

Ces comptes des dépôts à vue sont automatiquement renouvelés pour un terme identique lorsque le dépositaire n’a pas averti la banque de sa décision de mettre fin aux dépôts.

2.2.2- Les moyens propres

Il s’agit du capital social et des réserves constitués par affectation dans des emplois durables de banques. Pour question de gagner la confiance des clients, ainsi que dans le cadre du marketing, les banques sont tenues à effectuer leurs activités dans des bâtiments très somptueux, ainsi le client n’a aucune peur de perdre son argent.

2.2.3- Le marché interbancaire

C’est un marché réservé uniquement aux banques. Il y est question des crédits entre banquiers, c’est-à-dire des avances que les banquiers s’accordent mutuellement avec intérêt

¹⁰ OGIEN. D, « Comptabilité et audit bancaire » DUNOD, Paris, 2008, P 299.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

pour une période d'un à douze mois, le taux d'intérêt y est déterminé par le jeu de l'offre et de la demande. Quand ces genres d'opérations sont ramenés à un délai de très court terme, on parle de « *call money* », ainsi toute banque commerciale à excédent de liquidité mettra de l'argent à la disposition des autres banques en besoin.

2.2.4- La banque centrale

La banque centrale est la principale prêteuse des fonds aux banques commerciale, cela peut se faire par plusieurs procédés tels que le réescompte des effets des banques commerciales, l'intervention sur le marché monétaire par le mécanisme de « *open market* » (marché des obligations et des bons de trésors), les avances en comptes courants.

2.2.5- Les transferts nationaux et internationaux

Au niveau national : les opérateurs économiques, au lieu qu'ils se déplacent avec des fonds, donnent ordre à leurs banquiers de transférer des fonds d'un lieu à l'autre dans le même pays.

Au niveau international : c'est lorsque interviennent deux pays différents. Ici l'opérateur économique d'un pays donne ordre à son banquier de transférer l'argent vers une banque d'un autre pays.

Ces ressources sont collectées sous de différentes commissions¹¹ à savoir :

- **Les commissions de change** : perçues sur les mouvements de recettes et de dépenses dès lors qu'ils sont libellés en devises.
- **Les commissions de transfert** : perçues sur tous les mouvements de devises destinées à l'étranger en cas de paiement d'une opération d'importation, règlement des dividendes, remboursement sur effets de commerce et chèques appliqués sur des flux de devises entrants.
- **Les commissions d'encaissement sur effets de commerce et les crédits documentaire** : ces commissions sont pratiquées de différentes manières selon qu'ils s'agissent d'exportation ou d'importation.

Toutes ces ressources, une fois mobilisées ne doivent pas rester improductives, elles doivent être, plutôt, mises à la disposition des agents économiques sous forme de crédits.

2.3- Les objectifs de gestion de la trésorerie bancaire

La gestion de la trésorerie bancaire est fortement en rapport avec l'activité même de la banque, qui consiste à collecter l'épargne et à financer l'économie par les crédits et les placements.

¹¹ DE COUSSERGUES. S, Op. Cite, P 78

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Elle vise donc, sur le plan pratique, non seulement à faire face à la politique budgétaire de toute la banque, mais aussi à aligner les deux préoccupations bancaire en terme de délai et en terme de disponibilité¹².

La gestion de la trésorerie conserve ainsi le souci constant de maintenir l'équilibre permanent entre, d'une part, la capacité totale de paiement et les besoins à vue ou à terme, et d'autre part, la force de recouvrement des financements accordés. Il s'agit d'être capable à tout moment de maintenir l'adéquation entre les dépôts collectés et les crédits accordés.

Donc les objectifs de la trésorerie sont la gestion des actifs et des passifs de la banque et la vente ou achat de titre pour : assurer la liquidité, gérer des positions de gap, ouvrir des positions de changes et ouvrir le capital.

2.4- Les outils de la trésorerie bancaire

Puisque tous les départements de la banque ont la même position hiérarchique, le trésorier n'est pas en position d'imposer ses choix quelque soit l'opération, le montant, la devise ou l'échéance. Cependant, le trésorier peut avoir un contrôle sur les départements prêteurs et emprunteurs de fonds grâce aux outils suivants¹³ :

2.4.1- Les outils directs

2.4.1.1- Le comité de trésorerie

Ce comité est considéré comme étant une opportunité pour influencer les prix cotés par les autres départements de la banque. En général, les participants se réunissent une fois par mois et beaucoup fréquemment durant les moments de crises ou de volatilité car leur travail consiste à arrêter un plan d'action selon des prévisions d'un mois au maximum, pour avoir plus de fiabilité. Pour cela le comité doit être constitué du :

- **Directeur général de la banque** : le premier responsable habilité à engager la banque, donc son rôle est d'approuver les stratégies ainsi que les plans d'actions arrêtés.
- **Le trésorier** : c'est l'occasion pour lui de présenter son point de vue de la Trésorerie sur les conditions en cours des marchés car il est bien placé pour suivre leurs évolutions et par conséquent, en mesure de prévoir leurs conditions futures. En effet, sur la base de ses propres prévisions ainsi que sur celles présentées par les autres membres, le trésorier peut proposer des stratégies à suivre.
- **Le responsable de la clientèle** : son rôle est de soumettre au comité de trésorerie les prévisions de collecte de dépôts ainsi que celle d'octroi de crédits pour permettre l'élaboration d'un plan de trésorerie très fiable qui peut être pris en considération pour l'élaboration des stratégies de gestion. Le responsable de la clientèle est aussi contraint d'appliquer les décisions prises par le comité et approuvées par le Directeur Général de la banque.

¹² MPERE. B. S, « Économie monétaire générale » cours inédits, ISC-goma, 2000, P 180

¹³ ERIC. L « Gestion de la banque » E-NODE et PEARSON ÉDUCATION, Paris, 2003, P39.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

- **L'économiste** : c'est une personne indispensable pour ce genre de comité car il est en mesure de déterminer l'impact des grandeurs macroéconomiques, et monétaire sur l'équilibre des marchés sur lesquels la banque intervient.

Une analyse générale, détaillée, à un horizon très court, permet l'élaboration d'un plan d'action adéquat à la situation de la banque et celle du marché.

En résumé, ce comité se réunit pour :

- Analyser les positions des marchés et celles de banque par rapport à ces conditions ;
- Mettre en place les grandes lignes concernant les montants, les échéances, les devises des opérations prochaines ;
- Déterminer les stratégies à suivre ;
- Assigner les responsabilités à chaque responsable de département.

2.4.1.2- Le taux de cession interne

C'est le taux de transfert des liquidités d'un département à un autre. Il permet, dans la banque, aux fonds de passer des mains d'un client à excédent de fonds (département collecte) au département trésorerie ensuite, aux mains d'un client à besoin de fonds mais à capacité de remboursement (département octroi de crédit).

2.4.2- Outils indirects

2.4.2.1- L'intermédiation directe sur le marché

On peut se rendre compte que le système de taux de cession interne n'est pas suffisant pour influencer les secteurs commerciaux de la banque afin de ramener les montants, les échéances et les devises comme on le souhaite¹⁴. Donc, il devient nécessaire de créer une structure à l'intérieur de la Trésorerie qui collecte les fonds directement de la clientèle quand il y a besoin et placer le surplus s'il y a excédent.

Le département trésorerie peut donc, intervenir directement sur le marché monétaire pour prêter ou emprunter des fonds, comme il peut intervenir sur le marché de change pour ouvrir ou clôturer une position de change. Ces deux possibilités permettent à ce département d'influencer les taux proposés par les autres départements de la banque car ils sont obligés d'aligner leurs taux à ceux du marché.

2.5- Rôle et missions du trésorier

2.5.1- Rôle du trésorier

Le trésorier joue un rôle très important dans la banque, il doit maîtriser plusieurs domaines (la réglementation bancaire, le système d'information, les techniques de prévision et les outils de mesure de risque) afin d'accomplir ses tâches quotidiennes. Aussi, le trésorier

¹⁴ ERIC. L. Op. Cité. P 41.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

doit être capable d'interpréter les indicateurs afin de prendre les bonnes décisions au moment opportun. Il doit aussi :

- Utiliser tous les moyens susceptible d'entraîner des conséquences positives sur le niveau des frais financiers ;
- Réduire ou éliminer certains déficits par un arbitrage entre les différentes banques
- Négociation avec les banques
- Il doit suivre les conditions appliquées par les banques ;
- Echelle des intérêts et de tickets d'agios ;
- Taux d'intérêt ;
- Barème des commissions ;
- Conditions appliquées sur les comptes multiples d'une même banque

2.5.2- Missions du trésorier¹⁵

Quelles que soient la taille et l'activité des banques dans lesquelles ils exercent leurs fonctions, les trésoriers sont fondamentalement chargés premièrement, de la gestion des liquidité et deuxièmement , de la maîtrise des risques financiers.

2.5.2.1- La gestion de la liquidité

Dans le cadre de sa première mission, le trésorier doit constamment veiller au respect de deux contraintes essentielles. La première est la contrainte de liquidité qui, lorsqu'elle est satisfaite, garantit à la banque la possibilité d'honorer tous ces engagements immédiats. Lorsque cette contrainte n'est pas respectée, le trésorier doit obtenir des liquidités en mobilisant des crédits de trésorerie, généralement sur le marché. Selon l'ampleur et la nature du déséquilibre financier, celui-ci exigera une prime de risque substantielle qui renchérra les ressources financières mobilisées par la banque. De plus le trésorier doit s'assurer que les engagements actuels et qui exerceront à terme une contrainte de liquidité, pourront être honorés lors de leur échéance contractuelle.

Dans ce contexte, le trésorier doit tout mettre en œuvre pour que la banque ait à chaque instant les ressources suffisantes pour remplir ses engagements financiers. Cette mission est sans conteste à placer au premier plan car la liquidité constitue la condition de base de la survie même de la banque. En effet, une banque ne respectant pas ses échéances sera déclarée en cessation de paiement, elle devra déposer le bilan et sera éventuellement liquidée.

Le trésorier est la personne la mieux placée pour suivre l'évolution de la trésorerie car il est le premier chaque matin à collecter les soldes financiers¹⁶. Il lui revient par conséquent de tirer la sonnette d'alarme lorsqu'il constate une dégradation et, si possible, d'en définir les causes. Cette mission passe inaperçue dans les banques qui ont une trésorerie excédentaire ou qui ne rencontrent pas de problèmes pour réunir les lignes de crédits nécessaires.

¹⁵ SION. M, « Gérer la trésorerie et la relation bancaire » DUNOD, Paris, 1998, PP. 27- 29

¹⁶ De COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 82.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Afin de mener à bien sa fonction, le trésorier va tout d'abord réaliser un budget de trésorerie afin de mesurer le besoin de financement à court terme de la banque. De même, il vérifiera régulièrement la liquidité à terme de la banque grâce à un plan de trésorerie glissant, à un horizon déterminé. Il sera ainsi en mesure de détecter à l'avance une dégradation éventuelle de la trésorerie et d'y remédier en déclenchant un plan d'actions correctives.

2.5.2.2- La maîtrise des risques

Chacune des décisions prises par le trésorier comportent des risques financiers spécifiques qu'il faut évidemment maîtriser. Il s'agit fondamentalement du risque de signature qui réside dans le non-respect des engagements de la contrepartie (risque de contrepartie) ou dans la défaillance de celle-ci (risque de défaut).

A ceux-ci s'ajoute le risque de change et le risque de taux d'intérêt que l'on couvre à l'aide des opérations sur le marché d'options, qu'il soit organisé ou de gré à gré (*swaps, caps, floors,...*).

La réduction du risque est toute fois coûteuse, ce qui peut entrer en conflit avec l'un des rôles du trésorier, qui consiste à minimiser les coûts financiers supportés par la banque. Aussi, comme en matière d'optimisation du niveau d'encaisse, le trésorier peut être conduit à effectuer certains arbitrages. Ces aspects renvoient à la question de la marge de manœuvre laissée au trésorier et de la définition de celle-ci par la Direction Générale de la banque.

Au total on peut spécifier davantage –et sans prétendre à l'exhaustivité – les différentes tâches devant être accomplies dans le cadre des activités de gestion des liquidités et de maîtrise des risques financiers, qui seront assumés par le Trésorier, le Directeur Financier ou le Directeur Général de la banque selon le niveau de décentralisation retenu :

- Définition d'une politique de relation interbancaire ;
- Prévision des flux financiers ;
- Les opérations d'arbitrage ;
- Choix des modes de financement et des formes de placement ;
- Définition d'une politique de couverture et de gestion des risques de change et de taux d'intérêt ;
- Participation à la définition et à la mise en œuvre des aspects organisationnels de la gestion de la trésorerie.

A coté de ces deux grandes missions, le trésorier doit aussi :

2.5.2.3- Améliorer le résultat financier

Cela signifie concrètement moins de frais ou plus de produits financiers. Pour ce faire, le trésorier doit négocier les conditions de financement, chose qui nécessite d'un coté, une maîtrise du calcul du taux effectif global, seule méthode de comparaison des différentes propositions de crédits et de l'autre côté, l'élaboration d'une prévision fiable afin de prendre les décisions de financement ou placements les plus justes.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Pour placer les excédents de trésorerie au meilleur taux, plusieurs banques sont mises en concurrence et chaque trésorier mettra en place une procédure de gestion quotidienne en date de valeur avec comme objectif la "trésorerie zéro". En effet, par des équilibrages journaliers, il réduira les découverts coûteux et les soldes créditeurs non rémunérés.

2.5.2.4- Assurer la sécurité des transactions

C'est une préoccupation grandissante pour les trésoriers compte tenu du nombre croissant des tentatives de fraude. Pour diminuer ce risque, il convient de mettre en place des procédures internes et d'utiliser des moyens de paiement et des circuits télématiques sécurisés.

2.6- Les éléments constitutifs de la trésorerie bancaire

La position de la trésorerie d'une banque permet d'égaliser les deux colonnes du bilan qui est la photographie de son Actif (emplois) et de son passif (ressources) à un instant t ¹⁷.

2.6.1- Le passif

Retrace les diverses ressources qui sont à l'origine des fonds dont dispose une banque à un moment donné :

- Capitaux permanents : dont les capitaux propres et les dettes à long et moyen terme (> 1 an)
- Dettes à court terme (< 1 an) tel que les dettes fournisseurs, l'impôt sur le bénéfice...

2.6.2- L'actif

Retrace les emplois, qui sont l'utilisation des fonds :

- Emplois durables : dont l'immobilisation qui constituent les terrains, bâtiments, titres de participation...
- Emplois à court terme : se rattachant au cycle d'exploitation, principalement les stocks et les créances client.

A l'égalité suivante : $ACTIF = PASSIF$ et $EMPLOIS = RESSOURCES$

2.7- Mode de calcul et ratio de trésorerie

2.7.1- Mode de calcul

La trésorerie est définie comme la part de fonds de roulement (FR) qui excède le besoin de fond de roulement (BFR)¹⁸, elle est égale à : $Trésorerie = FR - BFR$

Sachant que :

¹⁷ OGIEN. D, Op. Cité. P 300.

¹⁸ OGIEN. D, Op. Cité. P 302.

Le fond de roulement (FR) :

Par le haut du bilan :

$$\text{FR} = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes à court terme}$$

Par le bas du bilan :

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisé net}$$

Le besoin en fonds de roulement (BFR)

$$\text{BFR} = [\text{valeurs d'exploitation} + \text{valeurs réalisable}] - [\text{dettes à court terme} + \text{dettes financière}]$$

Elle peut être définie aussi comme étant la différence entre l'actif de la trésorerie (AT) et le passif de la trésorerie (PT), elle est égale à :

$$\text{Trésorerie} = \text{valeurs disponibles} - \text{dettes financières (découvert et concours)}$$

La trésorerie peut s'évaluer à trois cas possibles :

- Trésorerie positive (excédentaire) : Ressources > Emplois ;
- Trésorerie nulle (équilibre) : Ressources = Emplois ;
- Trésorerie négative (déficitaire) : Ressources < Emplois.

2.7.2- Ratio de trésorerie

Il mesure la capacité d'emprunt à court terme. L'encours global de crédit de trésorerie ne doit pas dépasser certaines limites. Le calcul du ratio de trésorerie s'effectue de la manière suivante :

$$\text{Ratio de trésorerie} = [\text{crédit de trésorerie} / \text{total des crédits client}] < 60\%$$

2.8- Les variables clés dans la gestion des fonds

Pour gérer les fonds de la banque, la trésorerie doit manipuler quelques variables financières clés. Ces variables sont le montant, l'échéance, la devise, le risque¹⁹.

- **Le montant** : le montant de l'actif (prêt, titre, actif réel...etc.) est coordonné avec le montant passif (dépôts à vue et à terme, placement reçus, capital...etc.) afin d'avoir le cash suffisant pour assurer la liquidité de la banque. Cela permet à cette dernière d'accomplir une de ses plus importantes fonctions : « faire face à ses obligations sans délai »
- **L'échéance** : si les échéances des actifs et des passifs sont coordonnés, le cash sera disponible au moment où la banque en a besoin. En effet, le timing des cash-flows détermine les gaps et les positions de gapping de la banque. Ainsi, le gap dans les transactions du marché monétaire est la période entre les maturités des placements (prêts) et les maturités des emprunts (dépôts). Cependant, dans le marché de change, le gap est la période entre les maturités des achats et les maturités des ventes pour chaque monnaie étrangère
- **La devise** : la valeur de chaque monnaie, du côté de l'actif ainsi que du côté du passif est utilisée pour déterminer la position de change de la banque. En effet la position de change est égale à la valeur présente des achats spot (au comptant) et forward (à terme) d'une monnaie, diminuée de la valeur présente des ventes spot et forward de la même monnaie.
- **Le risque** : toute acquisition d'actif ou contrat de dette donne naissance automatiquement à une exposition au risque. Autrement dit, il existe toujours une exposition au risque lorsque la banque acquiert un actif ou contracte une dette.

La gestion de trésorerie consiste, donc, à gérer les fonds de manière à maintenir, en priorité, la liquidité et à maximiser les profits de la banque. Cette maximisation ne peut se faire sans l'optimisation de l'ensemble des risques.

3- LES RISQUES BANCAIRE ET LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

Les risques bancaires sont multiples et multidimensionnels. Il faut les répertorier et les définir le mieux possible dans la perspective de les mesurer, de les suivre et de les contrôler.

Parfois les définitions courantes des risques sont générales, et la distinction entre les risques sont trop floues, il faut les préciser pour pouvoir ensuite les mesurer.

Les risques liés aux mouvements des marchés sont spécifiquement financiers. Le risque de crédit est celui d'encourir des pertes en cas de défaut des contre parties, il est, en général, considéré comme un risque commercial car il résulte directement des choix des marchés et des clients (même s'il a un impact financier important).

Les risques opérationnels et/ou techniques désignent tous les risques de dysfonctionnement interne, dont les conséquences peuvent être extrêmement importantes.

¹⁹ VERNIMEN. P, « Gestion et politique de la banque » DALLOZ, Paris, 1981, P 78.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Certains sont liés aux systèmes d'informations, d'autres sont liés aux procédures internes et à leur respect.

Tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats.

3.1- Typologie des risques inhérents de l'activité bancaire

On distingue plusieurs types de risque qui peuvent toucher à la stabilité de la banque et sa performance²⁰ :

3.1.1- Le risque de contrepartie

C'est un risque lié à la défaillance d'une contrepartie (client, établissement de crédit) sur laquelle une banque détient une créance ou tout autre engagement de même nature. Les risques de contrepartie sont classés, suivant la forme prise par l'engagement liant débiteur à l'établissement de crédit en :

- Risques liés à une créance ;
- Risques liés aux titres détenus ;
- Risques liés aux engagements donnés et enregistrés au hors-bilan

La défaillance de la contrepartie engendre une perte correspondant au non-recouvrement partiel ou total des fonds employés par l'établissement de crédit. Pour que ce risque soit pris en compte, il faut la survenance d'évènement qui permet de prévoir qu'une partie des fonds employée ne serait pas totalement remboursée.

La banque utilise principalement deux ratios dans la prise en compte du risque de contrepartie :

- L'un correspond au taux de créances douteuses : montant des créances douteuses/total des créances
- L'autre mesure le taux de provisionnement des créances douteuses : montant des provisions pour créances douteuses/créances douteuses.

L'interprétation des valeurs prises par ces deux ratios est délicate. Ainsi un faible taux de créances douteuses, peut exprimer soit une bonne sélectivité dans l'octroi de crédits (un choix de client présentant un faible risque de défaillance), soit un retard dans le déclassement des crédits. De même un taux de provisionnement faible peut refléter soit une insuffisance de provisionnement des créances douteuses, soit des prises de garanties importantes lors de l'octroi du prêt.

3.1.2- Le risque pays

Le risque de non-remboursement total ou partiel de créances ou engagements hors-bilan détenus sur un client résidant dans un pays tiers est appelé risque pays lorsque le non-

²⁰ SARDI, A « Audit et contrôle interne bancaire » AFGES, Paris, 2002, P 77.

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

remboursement résulte de la volonté ou de la situation économique du pays dans lequel réside le débiteur. Ce risque survient dès lors qu'un Etat décide de ne plus rembourser sa dette ou de ne plus fournir des devises nécessaires aux débiteurs privés dudit pays.

3.1.3- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats affectés défavorablement par les mouvements des taux d'intérêt²¹

Le risque de taux d'intérêt est un risque essentiel pour la banque car la quasi-totalité de leurs encours du bilan engendre des revenus et des charges qui sont, à plus ou moins long terme, indexés sur les taux du marché. Les taux de marché sont instables, et cette instabilité se répercute sur les résultats.

Le risque de taux concerne tous les intervenants, financiers ou non, dès qu'ils sont emprunteurs ou prêteurs sur les marchés. Un prêteur à taux variable court le risque de voir ses revenus diminués si les taux baissent. Un emprunteur à taux variable court le risque de voir ses charges augmenter si les taux montent ; leurs résultats peuvent évoluer défavorablement, donc ces positions sont risquées, mais en contrepartie, la possibilité de gains existe aussi.

Le risque de taux existe dès qu'il y a indexation²² sur des taux de marché. Dans beaucoup de cas, les taux des encours dépendent directement de taux de marché, et sont dits « variables ». Mais il y a aussi indexation lorsque des encours à taux fixe arrivent à échéance et sont renouvelés au nouveau taux courant.

3.1.4- Le risque de change

Ce risque provient des fluctuations des taux de change entre la devise domestique et les autres devises. C'est le décalage qui produit le risque, par lequel la banque est susceptible de subir des pertes.

En principe, les fluctuations de la valeur de la monnaie nationale, qui sont la cause du risque de change, proviennent des variations des taux d'intérêt à l'étranger et dans le pays concerné

3.1.5- Risque de marché

C'est le risque de réaliser des pertes ou des moins values à la revente de certains titres, en raison de la baisse générale des cours des titres, de l'illiquidité des marchés (ici on parle du jeu de l'offre et de la demande) ou de l'obligation de vendre des titres rapidement pour des besoins urgents, même à des cours désavantageux. C'est un risque pour une banque de subir une perte par suite de variations défavorables des cours sur un marché

L'exposition à ce type de risque peut résulter de position délibérément spéculative prise par la banque.

²¹ BESSIS. J « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques » DALLOZ, Paris, 1995, P 17.

²² Variations automatique au cours du temps et en fonction d'un indice déterminé du montant d'une dette.

3.1.6- Le risque de solvabilité

C'est le risque de ne pas disposer des fonds propre suffisant pour absorber des pertes éventuelles²³. Ce risque résulte des montants des fonds propre disponibles d'une part, et des risques pris d'autre part. Le problème fondamental de l'adéquation en capital consiste à ajuster de la meilleure manière possible fonds propre et risques

La réglementation prudentielle fixe des seuils minimaux de fonds propre en fonction des risques auxquels les banques sont exposées.

3.1.7- Risque de liquidité

Le risque de liquidité est considéré comme un risque majeur. Une situation d'illiquidité extrême entraîne la faillite de l'établissement de crédit, en ce sens le risque de liquidité peut être fatal, toutefois, une telle éventualité extrême trouve son origine dans d'autres causes que la liquidité, par exemple des pertes importantes, qui résultent de défaillance des contreparties ou d'évolutions adverses des marchés, peuvent susciter des inquiétudes sur la solvabilité de la banque, elles peuvent suffire à entraîner des retraits massifs de fonds, ou la fermeture des lignes de crédit habituelles d'autres établissements, ce qui engendre une crise de liquidité brutale.

Selon une autre acception courante des risques de liquidité, le risque est plutôt celui de ne pas disposer de liquidité suffisante. C'est-à-dire que l'actif liquide disponible ne semble pas suffisant pour faire face à des besoins inattendus.

Enfin, le risque de liquidité désigne l'éventualité de difficulté, temporaire ou importante, d'accès à des sources de fonds pour faire face aux besoins.

3.1.8- Le risque opérationnel

Le risque opérationnel pour les établissements financiers (banque et assurance) est le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée), de son personnel (erreur, malveillance et fraude), des systèmes internes (panne informatique,...) ou à des risques externes (inondation, incendie,...). Dans le cadre du dispositif Bâle2, la définition du risque opérationnel, les procédures à mettre en place pour le limiter et les méthodes de quantification ont été normalisées.

3.1.9- Autres risques

À coté de ces risques, nous pouvons citer d'autres risques qui appartiennent à une liste plus grande :

- Risque de réglementation,
- Risque stratégique,

²³ SARDI. A, Op. Cité, P 80.

- Risque de taxe,
- Risque de l'infrastructure,
- Risque d'information....

3.2- La problématique de la réglementation prudentielle

La divergence d'objectifs qui peut s'instaurer entre les banques et les régulateurs nécessite l'élaboration d'une réglementation prudentielle. De nombreux facteurs concourent à inciter les établissements à prendre des risques, y compris des risques importants dans certains cas, ce qui met en péril l'ensemble du système à cause des effets de contagion²⁴.

3.2.1- La nécessité du contrôle prudentiel

L'objectif de rentabilité des dirigeants des banques peut entraîner des prises de risques importantes. Dans une conjoncture difficile, un établissement peut prendre des risques inhabituels s'ils lui procurent des chances de gain importantes. Ce comportement est même rationnel dans le cas limite où la probabilité de faillite est devenue significative. En l'absence de prise de risque, l'échec est quasi-certain, alors qu'une prise de risques élevés comporte une probabilité, faible mais non nulle, de réussite.

En pratique, le cas est rare, mais la prise de risques est normale et nécessaire dans la banque, puisque les résultats sont toujours attachés à des risques forts ou faibles. La finalité du contrôle des risques est de garder la maîtrise du processus et d'en fixer des limites.

Mais si le risque se concrétise avec une ampleur inattendue, il engendre une défaillance. La défaillance d'un seul établissement met en péril tout le système. Il est contagieux et tend à se propager spontanément à cause des liens financiers interbancaires très denses. Comme les établissements sont interdépendants, chacun contribue au risque « systémique », le risque global du système que la tutelle souhaite contrôler.

3.3- La réglementation prudentielle internationale

En 1988, le Comité de Bâle, composé des gouverneurs des banques centrales de 13 pays de l'OCDE publie les premiers « Accords de Bâle », ensemble de recommandations dont le pivot est la mise en place d'un ratio minimal de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés, le ratio Cooke²⁵.

Ainsi sont définies les notions de :

- Fonds propres réglementaires ;
- Et d'ensemble des engagements de crédit.

²⁴ JUMENEZ. C et MERLIER. P « Prévention et gestion des risques opérationnels » REVUE BANQUE, Paris, 2004, P 160.

²⁵ PUJAL. A, « De Cooke à Bâle 2 », Revue d'économie financière n°73, 4^{ème} trimestre, 2009, disponible sur le lien : <https://www.aef.asso.fr/servPDF?id22243> consulté le 23/02/2013

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

Ces deux notions étant rigoureusement précisées par rapport à un système comptable (comptes concernés, pondérations éventuelles).

Le rapport des deux valeurs ne doit alors pas être inférieur à 8 % dans les propositions des Accords de Bâle.

Il ne s'agit que de recommandations, charge à chaque État membre (et à tout autre état intéressé) de les transposer dans son droit propre.

331- Les accords de Bâle 2 et le ratio McDonough

La grande limite du ratio Cooke, et donc des réglementations issues des premiers accords de Bâle, est liée à la définition des engagements de crédit. La principale variable prise en compte était le montant du crédit distribué. À la lumière de la théorie financière moderne, il apparaît qu'est négligée la dimension essentielle de la qualité de l'emprunteur, et donc du risque de crédit qu'il représente.

Le Comité de Bâle a proposé en 2004 un nouvel ensemble de recommandations, au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation financière interne propre à chaque établissement (dénommé « IRB » pour *Internal Rating Based*).

Le nouveau ratio de solvabilité est le ratio McDonough, du nom du président du Comité de Bâle à ce moment-là, William J. McDonough.

Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers (terme employé explicitement dans le texte des accords) :

- L'exigence de fonds propres (ratio de solvabilité McDonough) ;
- La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres ;
- La discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).

Pilier 1 : L'exigence de fonds propres

L'exigence de fonds propres affine l'accord de 1988 et cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les établissements financiers. Parmi les nouveautés, la prise en compte des risques opérationnels (fraude et pannes de système) et des risques de marché, en complément du risque de crédit ou de contrepartie.

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où Fonds propres de la banque > 8 % des risques de crédits à un ratio McDonough où Fonds propres de la banque > 8 % des (risques de crédits (85 %) + de marché (5 %) + opérationnels (10 %))

De plus, le calcul des risques de crédits se précise par une pondération plus fine des encours (l'encours pondéré) avec une prise en compte :

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

- du risque de défaut de la contrepartie (le client emprunteur) ;
- du risque sur la ligne de crédit (type de crédit, durée, garantie) de l'encours.

Ces risques s'expriment par des probabilités :

PD : Probabilité de défaut qui dépend des caractéristiques la contrepartie (société X) et non de la seule catégorie à laquelle se rattache l'emprunteur (par exemples grandes entreprises)

LGD : Taux de perte en cas de défaut qui dépend des caractéristiques du crédit accordé qui s'appliquent sur l'encours à un an du client : l'EAD (exposition au moment du défaut).

Pilier 2 : La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres

Comme les stratégies des banques peuvent varier quant à la composition de l'actif et la prise de risques, les banques centrales auront plus de liberté dans l'établissement de normes face aux banques, pouvant hausser les exigences de capital là où elles le jugeront nécessaires²⁶.

Cette partie examine les principes essentiels de la surveillance prudentielle et comporte des recommandations concernant la gestion des risques ainsi que la transparence et la responsabilité prudentielle.

Cette nécessité s'appliquera de deux façons :

- validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 (back testing) : La banque devra prouver a posteriori la validité de ses méthodes définies a priori en fonction de ses données statistiques et cela sur des périodes assez longues (5 à 7 ans). Elle devra en outre être capable de "tracer" l'origine de ses données.
- test de validité des fonds propres en cas de crise économique : La banque devra prouver que sur ses segments de clientèle, ses fonds propres sont suffisants pour supporter une crise économique touchant l'un ou tous de ces secteurs.

La commission bancaire pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.

Pilier 3 : La discipline de marché

Des règles de transparence sont établies quant à l'information mise à la disposition du public sur l'actif, les risques et leur gestion. L'application de Bâle II est une puissante machine qui « formate » les données de gestion d'une banque. Ses conséquences sont de trois ordres au niveau du pilier 2 :

- Uniformisation des bonnes pratiques bancaires : quelle que soit la banque et quelle que soit la réglementation qui la régit (droits nationaux) les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.

²⁶ PUJAL. A, « De Cooke à Bâle 2 », Revue d'économie financière n°73, 4^{ème} trimestre, 2009, disponible sur le lien : <https://www.aef.asso.fr/servPDF?id22243> consulté le 23/02/2013

Chapitre 1 : Généralité sur la banque

- Les bases mises en place pour ce calcul sont une puissante source de données de gestion, qui réconcilient les vues risques, comptables et financières ;
- Transparence financière : les analystes trouveront une lecture des portefeuilles de risque identique pour toute banque dans tous pays.

Afin de bien assurer son rôle d'intermédiaire financier entre les agents à capacité de financement et les agents à déficit de financement, les banques sont tenues de faire une bonne gestion de liquidité, qui devient un aspect fondamental de la stratégie bancaire puisqu'elle consiste d'une part une gestion de trésorerie qui permet de prévoir le solde quotidien de la banque et ce dans le but de combler les déficits et placer les excédents, d'autre part la gestion du bilan qui s'intéresse au rapport entre la liquidité et la rentabilité.

L'activité bancaire est une activité qui est confrontée aux différents types de risques qui constituent des entraves et qui limitent son champ d'action, afin d'y remédier, des normes prudentielles et réglementaires de son activité sont mises en place par les autorités monétaires.

Chapitre2

MESURE ET GESTION DE LA LIQUIDITÉ BANCAIRE

En tant qu'intermédiaires financiers, les banques collectent les dépôts du public, mettent à la disposition de leurs clients des moyens de paiement et octroient des crédits. Une caractéristique fondamentale du métier bancaire réside dans le non-adossement des actifs et des passifs. Qu'est-ce que cela signifie ? Tout d'abord, rappelons qu'en gestion financière d'entreprise, il est préconisé de faire en sorte que chaque classe d'actifs, triés par maturité, soit financée par du passif d'au moins aussi long terme, et même si possible par du passif de plus long terme. Le directeur financier peut ainsi tabler sur la réalisation de chaque actif en même temps voire avant que le passif correspondant ne devienne exigible.

Or le banquier pratique quotidiennement exactement l'inverse : il finance des actifs de moyen-long terme, les créances, par du passif de très court terme puisqu'il est exigible immédiatement : les dépôts à vue de la clientèle. D'une façon plus générale, la banque génère un bénéfice en travaillant sur le différentiel de taux entre les éléments d'actif (créances, instruments financiers) et les éléments de passif (dépôts, emprunts). La courbe des taux étant en règle générale croissante avec le temps, la banque a structurellement tendance à financer ses actifs par du passif de plus court terme. On dit qu'elle fait de la transformation¹.

Ceci va avoir une conséquence importante sur la gestion de son bilan. Le trésorier de la banque se trouve en permanence devant une situation où son passif s'écoule à un rythme plus rapide que ses actifs. Il est donc en permanence à la recherche de financement. On parle de "refinancement" dans la mesure où chaque actif, au cours de sa vie, va potentiellement devoir être financé plusieurs fois.

Cette contrainte sur la liquidité bancaire peut très vite se transformer en crise de solvabilité pour la banque. En effet, si une banque se trouve de manière imprévue à devoir faire face à une demande de remboursements accrue, elle va devoir liquider dans l'urgence et donc dans de mauvaises conditions des actifs. Réciproquement, une croissance non planifiée de ses actifs peut également mettre la banque en difficulté lors du refinancement de ceux-ci, si par exemple les conditions de marché ont changé entre-temps².

En effet, la liquidité bancaire est étroitement liée à la liquidité du marché, qui désigne la possibilité de trouver facilement pour un actif financier donné une contrepartie à l'achat ou la vente, et ce de telle sorte que la transaction puisse se faire sans impact significatif sur le prix. La gestion de la liquidité bancaire nécessite donc à la fois une bonne maîtrise des

¹ VALLA. N, SAES-ESCORBIAC. B et TIESSE. M « Liquidité bancaire et stabilité financière » Revue de la stabilité financière n°9, Banque de France, Décembre 2006, PP 94-102

² GOODHART. C « La liquidité bancaire », Revue de la stabilité financière n° 11, 2008, P 44.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

caractéristiques des différents éléments de bilan et aussi une connaissance approfondie des instruments du marché des taux, en particulier de sa composante à court-moyen terme, le marché monétaire.

La gestion de la liquidité bancaire constitue un élément important de la gestion actif-passif (*ALM, Asset & Liability Management*). La liquidité constitue la composante de la gestion actif-passif qui s'intéresse aux flux financiers générés par l'activité bancaire et à leur adossement dans le bilan de la banque³.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections, la première est consacrée à la liquidité bancaire dans sa définition, ses ressources et facteurs, dans la deuxième section on abordera le risque de liquidité où sont expliquées les causes et conséquences, ainsi que les moyens de couverture et enfin, la troisième section traitera des méthodes et outils de gestion et du contrôle de la liquidité au sein de la banque.

1- LA LIQUIDITÉ BANCAIRE

1.1- Définition de la liquidité bancaire

« Au sens large, "être liquide" pour un établissement de crédit, c'est disposer des fonds nécessaires pour faire face aux décaissements qu'il doit effectuer. Ainsi, la liquidité d'un établissement de crédit peut être définie comme sa capacité à rembourser à bonne date et à coût raisonnable ses exigibilités, en pouvant mobiliser notamment très rapidement ses avoirs lorsque le besoin s'en présente »⁴

Pour un actif la liquidité est une facilité avec laquelle il peut être transformé en moyen de paiement, à des coûts faibles relativement à son prix. Pour un système bancaire, la liquidité est l'aptitude des banques à disposer de la monnaie centrale lorsque le solde de leurs différentes opérations les oblige à céder cette monnaie à des institutions non financières, ou à des agents non financiers.

Donc la liquidité, pour la banque, est son aptitude à faire face à ses échéances à court terme en trouvant les fonds nécessaires pour cela et à un bon prix.

1.2- Motifs de détention de la liquidité

Il faut établir un niveau minimal de liquidités pour l'exploitation afin de maintenir une réserve confortable, au-delà des exigences minimales réglementaires, et de satisfaire aux besoins en argent. On doit également fixer un objectif maximal pour les liquidités employées aux fins de l'exploitation, car des liquidités excédentaires peuvent avoir un effet négatif sur les bénéfices. Par conséquent, la banque devra déterminer la fourchette de liquidités visée pour l'exploitation, exprimée sous forme de pourcentage des éléments d'actif.

³ DUBERNET. M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires » ÉCONOMICA, Paris, 1997, P 77.

⁴ BESSIS. J, Op. Cité, P 95.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

Avant de décider du niveau optimal de liquidités pour ses opérations, une institution financière doit examiner :

- les besoins de trésorerie pour l'avenir immédiat (une année);
- les fluctuations des liquidités au cours des années précédentes (au moins deux);
- les augmentations ou diminutions attendues de la demande de prêts;
- les exigences en matière de revenus pour l'année;
- le volume des retraits;
- le volume des dépôts institutionnels et des dépôts importants;
- tous les autres facteurs connus pouvant avoir un effet sur les liquidités disponibles.

Dans le cadre de ce processus, il faut pouvoir se faire une idée juste de la nature des éléments d'actif et de passif de la banque et des flux de trésorerie que cela représente. On trouvera ce type de renseignements dans l'analyse du flux d'encaisse.

Le comportement des détenteurs d'encaisse monétaire s'explique par trois types de motivations, les dépôts d'affaire et les dépôts de revenu répondant à la fois aux motifs de transaction et de précaution, les dépôts d'épargne au motif de spéculation⁵.

- **Le motif de transaction :** En raison d'absence de synchronisation entre les opérations de versements et les collectes de fonds, un certain niveau de liquidité doit être conservé afin de faire face aux dépenses courantes et d'éviter les ruptures de la trésorerie.
- **Le motif de précaution :** conserver l'encaisse permet, d'une part, de faire face à des dépenses imprévues (retraits anticipés de dépôts, tirages sur des lignes de crédits, intérêt de retard, ...etc.) ou à une interruption dans la perception du revenu, d'autre part elle permet de profiter des opportunités d'achat ou de conditions avantageuses.
- **Le motif de spéculation :** la détention de la liquidité est influencée par l'anticipation des agents en termes de fluctuations du taux d'intérêt, lorsque ce dernier est bas, les agents économiques anticipent une hausse ultérieure, ce qui va se traduire par une baisse future du cours des titres. Ils seront alors tentés de céder leurs titres contre de la monnaie, augmentant ainsi leurs encaisses de spéculation, inversement si les taux d'intérêt sont élevés, les agents vont renoncer à la liquidité et acquérir des titres qui procurent des plus values lorsque le taux d'intérêt baissera et poussera le cours des obligations à la hausse.

1.3- Les fonctions et ressources de la liquidité bancaire

1.3.1- Les fonctions de la liquidité

On peut distinguer six fonctions différentes pour avoir une quantité suffisante de la liquidité qui sont :

⁵ BESSIS. J, Op. Cité, P 99.

- **Le remboursement des emprunts** : l'une des principales fonctions de la liquidité est justement de rassurer la banque elle-même sur ses aptitudes à faire face à ses échéances sans avoir à les renouveler, et éviter donc, de se retrouver face à la réalisation du risque de liquidité.
- **Rassurer les créanciers** : la clientèle de la banque est très diversifiée :
 - Les titulaires des dépôts exigibles à tout moment sans préavis (les dépôts à vue)
 - Les titulaires de dépôts à échéance prévue d'avance (les dépôts à terme).

Ce qu'il faut savoir c'est que c'est seulement après avoir eu la garantie de retrouver leurs fonds propres prêtés que les créancier peuvent accepter l'idée que leur argent est prêté, cette fonction permet à la banque de rassurer les créanciers quant au remboursement de leurs créances en temps et en lieu.

- **Garantir l'aptitude à prêter** : pour assurer son existence, la banque doit pouvoir satisfaire toute demande inattendue de crédit de la part de ses clients. Dans le cas contraire, elle doit s'attendre à la perte du client qui pourra entraîner une crise de confiance à son égard et finir par un retrait massif des dépôts. Ainsi, faire face à ces demandes inattendues de prêts requiert la disposition d'un coussin de liquidité et d'une bonne réputation, lui permettent d'acquérir des fonds à tout moment, selon ses besoins sur le marché.
- **Prévenir le paiement d'intérêts élevés** : avoir des liquidités suffisantes permet à la banque d'éviter de se présenter sur le marché comme acheteuse quand les taux d'intérêts sont à leur plus haut niveau⁶.
- **Eviter la vente forcée d'actifs** : si la banque est incapable de renouveler ses emprunts à l'échéance, elle est obligée de vendre ses actifs contre son gré afin de reconstituer sa liquidité, et si les taux d'intérêt sont élevés, l'actif est alors vendu à un prix de marché en dessous de sa valeur nominale.
- **Eviter le recours à la banque centrale** : une banque peut, et suivant un choix stratégique, emprunter à la banque centrale afin de réaliser des bénéfices supplémentaires lorsque le taux de réescompte est inférieur au taux d'emprunt sur le marché interbancaire, mais si elle est en difficulté de liquidité, elle sera soumise aux impératifs dictés par la banque centrale afin de restructurer son bilan de façon à ce que cette dernière soit gagnante.

1.3.2- Les sources de la liquidité bancaire

La liquidité provient de plusieurs sources⁷ :

1.3.2.1- L'aptitude à emprunter

Les investisseurs, du marché ou institutionnels, suivent de près les banques emprunteuses, et pour les évaluer, ils tiennent compte :

- Du niveau et de la consistance des revenus

⁶ FERRANDIER. R et KOEN. V « Marché de capitaux et techniques financières » ÉCONOMICA, Paris, 1997, P 97.

⁷ BENHALIMA. A « Pratiques des techniques bancaires » édition BAHLAB, 1998, P 39.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

- De la qualité des actifs
- Du taux des pertes dans les prêts
- De la qualité des gestionnaires
- De l'importance du capital.

De ce fait, une banque de grande taille, jouissant d'une bonne réputation de solvabilité à un accès illimité au marché monétaire pour ses emprunts.

1.3.2.2- Les actifs à court terme facilement liquidables

Il s'agit des instruments du marché monétaire ainsi que les actifs à long terme touchant l'échéance, mais ne sont considérés comme ressources que si les taux du marché sont stables, sans quoi la banque peut encourir une moins value sur ces instruments⁸.

1.3.2.3- Les actifs quasi échus

Ce sont les actifs devant bientôt échoir, nous distinguons :

- Le portefeuille de titres ou instruments du marché monétaire : tels que les bons de trésor, et les valeurs mobilières du marché financiers détenues auprès d'autres banques.
- Le portefeuille prêts : qui alimente la banque en flux provenant soit, du remboursement de la totalité ou de la moitié du principal soit, du paiement des intérêts échus.

1.3.2.4- La ligne de crédit interbancaire

Les banques en difficultés de liquidité peuvent bénéficier de la ligne de crédit offerte par leurs correspondants (d'autres banques) pour s'alimenter, toutefois, cette ligne est renouvelable mais plafonnée. De plus en fois épuisées toutes les autres ressources, la banque peut recourir à son prêteur ultime qui n'est autre que la banque centrale (banque d'Algérie, en Algérie), qui offre son aide pour que les banques en difficulté redeviennent solvables.

1.4- Les facteurs de la liquidité bancaire

La liquidité bancaire est soumise à l'influence de deux types de facteurs (contraintes) :

1.4.1- Les facteurs autonomes : tous les règlements effectués et tous les versements reçus par les comptes de la clientèle qui affectent directement la situation de la trésorerie d'une banque⁹.

- Les opérations de versements et de retraits de billets de banque ;
- Les opérations de la clientèle avec le trésor public ;
- Les opérations en devises.

⁸ FERRANDIER. R et KOEN. V, Op. Cité, P 100.

⁹ GOURLAOUEN. J.P « Économie de l'entreprise à l'économie nationale » VUIBERT édition, Paris, 1986, P 281.

1.4.2- Les facteurs institutionnels : il s'agit de règles fixées par les autorités monétaires ayant pour but d'équilibrer les niveaux de la liquidité :

- Les réserves obligatoires ;
- La régulation par les taux d'intérêts.

La liquidité est critique du point de vue de la banque, des créanciers,.... Et aussi du point de vue du système bancaire dans son ensemble, c'est pour cette raison que l'une des fonctions de la banque centrale est de veiller à ce que les banques du second rang demeurent liquides¹⁰.

1.5- La demande de réserves excédentaires par les banques commerciales

La fonction principale des banques commerciales est d'orienter les ressources financières des agents à capacité de financement (les ménages) vers ceux à besoins de financement (les ménages, les entreprises et l'Etat), réalisant ainsi une transformation des dépôts liquides, sans aucune restriction sur le montant minimum, de durée relativement courte et sans aucun risque en prêts ou autres actifs financiers illiquides, de montant conséquent, de longue durée et éventuellement risqués. Ainsi, au cours de cette intermédiation, la banque doit mettre en œuvre ses compétences afin de faire bon usage des ressources mises à sa disposition, ceci de façon à les rendre disponibles en temps opportuns pour les différents usagers, et orienter ses prêts vers des clients capables de rembourser les fonds prêtés. La banque doit donc d'une part être capable de gérer ses ressources de façon à les rendre disponibles pour ses créditeurs afin d'éviter tout désagrément, d'autre part bien sélectionner et suivre ses débiteurs pour limiter les risques de perte liés aux asymétries d'information (sélection adverse et aléa moral). Nous nous intéressons ici à la gestion de la liquidité bancaire au sein de la banque commerciale afin de répondre à ces exigences de liquidité tout en gardant sa finalité première qui est la maximisation du profit.

1.5.1- Les motifs de détention de réserves

L'idée principale poussant les banques à détenir des réserves est la minimisation de certains coûts liés à la gestion de cette liquidité qu'on peut répartir en trois catégories¹¹ :

- Le coût d'opportunité causé par la détention de réserves qui auraient pu être investies dans d'autres actifs et générer un revenu ; (ce coût peut être capté par la différence entre le taux d'intérêt sur prêt et le taux d'intérêt d'appel d'offre négatif de la Banque Centrale qui constitue une rémunération à court terme de la liquidité des banques commerciales déposées ou bien prêtées à la Banque Centrale, notamment dans un système où sont rémunérés ces dépôts)
- Le coût d'ajustement qui pourrait résulter d'une demande de liquidité supérieure à la quantité de réserves dont dispose la banque ; ce qui l'entraînerait à vendre des actifs à

¹⁰ GOURLAOUEN. J.P, Op. Cité, P 283.

¹¹ PLIHON. D « La monnaie et ses mécanismes » édition LA DICOUVERTE, Paris, 2008, P 31.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

moindre prix ou à emprunter à un coût élevé afin de répondre aux besoins en liquidité de sa clientèle¹² ;

- Le coût de l'information qui résulterait de la recherche d'une meilleure connaissance du comportement de la clientèle permettant de prévoir les retraits et les dépôts de celle-ci.

Ces trois coûts n'étant pas positivement corrélés, la réduction de l'un pourrait contribuer à l'accroissement de l'autre. D'où la nécessité pour la banque de rechercher une quantité de réserve permettant de minimiser globalement ces coûts.

Dans la gestion de sa liquidité, la banque doit constamment considérer le fait que les ressources liquides et de courte durée mise à sa disposition par les ménages peuvent être demandées à tout moment par ces derniers en fonction de leurs besoins. L'incapacité, même passagère, de la banque à répondre à cette demande l'expose à la faillite en raison d'une panique de ses créiteurs. En effet, la banque ne saurait répondre à un retrait simultané de liquidité de l'ensemble des déposants. Faisant l'hypothèse que le besoins des ménages ou plus généralement des déposants ne sont pas parfaitement corrélés, la banque ne s'attend qu'à une fraction des déposants demandant de la liquidité. Ainsi, le premier motif pour lequel la banque conserve de la liquidité est de pouvoir faire face sans délai à cette demande de liquidité, la difficulté étant que l'ensemble des activités bancaires sont empreintes d'incertitudes. En particulier, les retraits nets (différence entre les retraits et les dépôts) sont aléatoires puisque fonction des besoins des usagers eux-mêmes en partie aléatoire. Outre les retraits des déposants, la banque doit également disposer de réserves pour effectuer des prêts. Plus spécifiquement, certains clients privilégiés de la banque ont accès à des découverts bancaires, qui constituent une offre de prêts dont le client peut faire ou non usage selon ses besoins. Dans ce cas également, la banque est face à l'incertitude en ce qui concerne la décision finale du client. De plus, la détention de réserves peut constituer une façon pour la banque de se prémunir contre les variations du coût de la monnaie utilisée pour réaliser les prêts.

La prise en compte de toutes ses sources potentielles de modifications de la quantité de réserve dont dispose la banque l'amènerait, si celle-ci ne veut pas disposer de réserves excessives, à mieux connaître les conditions économiques du marché et le comportement de sa clientèle, et donc à investir dans l'information.

2- LE RISQUE DE LIQUIDITÉ BANCAIRE

Les premiers symptômes d'une crise de liquidité affectant un système bancaire se manifestent généralement par un déficit dans le bilan d'une banque¹³.

¹² C'est un taux qui peut être appréhendé par le taux d'intérêt de prise en pension et le taux de pénalité de la banque qui s'applique lorsque cette dernière ne dispose pas d'actifs éligible au refinancement de la banque centrale.

¹³ DIATKINE. S, « Le fondement de la théorie bancaire » DUNOD, Paris, 2002, P 57.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

Le risque de liquidité, s'il concrétise dans le cas d'une banque qualifiée de systémique, peut entraîner un phénomène de contagion et mettre en danger la stabilité macroéconomique et financière. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce risque :

- La capacité limitée des marchés financiers à absorber les cessions d'actifs ;
- L'inefficacité des mécanismes qui entrent en action lorsque les actifs doivent être liquidés
- La force des interactions directes au niveau des bilans.

Et les phénomènes liés aux variations des prix des actifs, la valorisation du portefeuille d'actifs à la valeur de marché peut entraîner des cessions d'actifs androgènes¹⁴ et aboutir à des défaillances contagieuses. Dans ce contexte, les exigences en matière de liquidité peuvent, à la différence des exigences au fonds propres, se révéler efficace pour éviter ces défaillances.

2.1- Définition du risque de liquidité

Ce risque peut être analysé suivant deux approches: *l'approche de la liquidité du marché* et *l'approche bilancielle*.

VERNIMMEN propose deux définitions du risque de liquidité par l'approche de la liquidité du marché. « *Le risque de liquidité c'est le risque de ne pas pouvoir vendre à son prix un titre financier. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, pas d'acheteur), soit par une décote de liquidité qu'il faut consentir pour vendre le titre* »¹⁵

«Le risque de liquidité se définit également comme l'impossibilité à un moment donné de faire face à des échéances de trésorerie :

- soit parce que l'entreprise n'a plus d'actifs pouvant être transformés immédiatement en trésorerie mobilisable ;
- soit du fait d'une crise financière, il est difficile de liquider des actifs sauf au prix de très importantes pertes de valeur (cas d'un krach) ;
- soit enfin parce qu'il est impossible de trouver des investisseurs qui acceptent de confier des nouveaux fonds à l'entreprise»

VERNIMMEN est rejoint dans sa définition par CALVET qui définit le risque d'illiquidité comme « *le risque, pour un établissement de crédit, d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement ses dettes à vue (dépôts à vue et emprunts interbancaires au jour le jour), parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à plus long terme et/ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide*»¹⁶.

¹⁴ DIATKINE. S, Op. Cité, P 57.

¹⁵ VERNIMMEN. P, OP. Cité, P 437.

¹⁶ CALVET. H « Méthodologie d'analyse financière des établissements de crédit » ECONOMICA, Paris, 2002, PP. 120-121

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

SARDI quant à lui affirme que « *c'est le fait pour une banque de ne pouvoir faire face à ses engagements par l'impossibilité de se procurer les fonds dont elle a besoin. Un autre aspect du risque de liquidité selon lui est celui de ne pouvoir trouver, à un instant donné, des instruments financiers destinés à ouvrir ou à couvrir une position, ou de devoir les acheter ou les vendre à un prix anormal, du fait de l'insuffisance ou de l'absence de liquidité sur le marché* »¹⁷.

En synthèse, le risque de liquidité par l'approche de la liquidité du marché est donc le risque pour un établissement de crédit de ne pas pouvoir vendre ses titres financiers sur le marché (soit du fait de la crise financière ou de l'impossibilité de trouver un acquéreur) ou de les vendre à un prix très bas lui faisant supporter une moins-value. Il peut aussi se traduire par l'absence d'actifs liquides qui peuvent rapidement être transformés en liquidité sur le marché. Une autre approche du risque de liquidité, l'approche bilancielle, est liée à l'activité d'intermédiation traditionnelle qui consiste à emprunter à court terme et à prêter à long.

Selon COUSSERGUES « *Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources, surtout lorsqu'il s'agit de dépôts de la clientèle. La banque incapable de faire face à une demande massive et imprévue de retraits de fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite illiquide . Globalement la banque dispose d'un montant de ressources égal à celui de ses emplois mais le problème est que le degré d'exigibilité des ressources ne correspond pas au degré de liquidité des emplois* »¹⁸.

Au travers de toutes ces définitions, nous retenons que le risque d'illiquidité est le risque pour une banque d'être, à un moment donné, dans l'incapacité de faire face au passif exigible avec les actifs disponibles et réalisables; c'est-à-dire de ne pas pouvoir trouver, à un instant donné, des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers. En effet, une banque ne connaîtra pas de risque de liquidité aussi longtemps qu'elle sera en mesure de renouveler ses ressources.

Pour maîtriser le risque de liquidité, il est important d'identifier les sources ou les origines de ce risque.

2.2- Les sources et les conséquences du risque de liquidité

Pour mieux appréhender le risque de liquidité, il est important de préciser les sources (causes) et les conséquences d'une pénurie de liquidité.

2.2.1- Les sources du risque de liquidité

L'identification des sources du risque de liquidité permet de mettre en évidence les éléments qui peuvent exposer un établissement de crédit au risque de liquidité. Les principales sources du risque de liquidité sont détaillées dans les points qui suivent.

¹⁷ SARDI. A, Op. Cité, P 77.

¹⁸ DE COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 110.

2.2.1.1- La transformation d'échéances

Les établissements de crédit, particulièrement les banques de détail, collectent des ressources essentiellement à court terme (dépôt à vue) ou susceptibles de faire l'objet de retraits (épargne à régime spéciale) et délivrent des financements à court terme mais également à moyen et long terme (par exemple, les crédits-acquéreurs accordés aux ménages et les crédits d'équipement alloués aux entreprises).

La politique d'un établissement peut aussi consister à souscrire des emprunts à court terme en vue de financer le portage d'actifs plus longs (les titres que la banque conserve jusqu'à l'échéance). Naturellement, ces actifs peuvent être des crédits accordés à la clientèle. Toutefois, si l'objectif est strictement de percevoir un différentiel de rendement en transformant les échéances, les actifs seront plutôt des prêts interbancaires ou des titres¹⁹.

2.2.1.2- Les défaillances de contreparties

Tout crédit est une anticipation de revenus futurs et tout crédit comporte le risque que ces revenus ne se produisent pas et qu'aucun remboursement ou bien seulement un remboursement partiel n'ait lieu à l'échéance. De même, chaque achat de titre fait peser sur la banque le risque que l'émetteur du titre soit dans l'incapacité de verser les revenus attachés à ce titre ou de le rembourser à l'échéance (d'où une absence de liquidité initialement prévue).

2.2.1.3- L'accès aux capitaux

Un autre aspect essentiel est la capacité pour la banque d'obtenir des ressources supplémentaires. La facilité d'accès aux capitaux qui dépend des caractéristiques propres à un établissement : ses besoins de capitaux et leurs régularités, la qualité de leur planification dans le temps, son statut financier, sa solvabilité. Certains sont liés à la qualité de sa signature, qui relève du risque de contrepartie, et d'autres aux besoins de liquidité. Si la signature d'un établissement est mal perçue, ses financements seront plus coûteux²⁰.

2.2.1.4- L'attitude de défiance envers l'établissement de crédit

Des pertes importantes, qui résultent des défaillances des contreparties (non remboursement des crédits accordés) ou d'évolutions adverses des marchés, peuvent susciter des inquiétudes sur la solvabilité d'un établissement. Elles peuvent suffire à entraîner des retraits massifs de fonds, ou la fermeture des lignes de crédits habituelles sur le marché interbancaire.

¹⁹ CALVET. H, Op. Cité, P 121.

²⁰ BESSIS. J, Op. Cité, P.17.

2.2.1.5- La crise économique

En période de tension conjoncturelle, l'obtention de fonds sur les marchés devient difficile et coûteuse pour tous. La liquidité du marché affecte directement la capacité à lever des capitaux d'un établissement. Elle se manifeste par les volumes échangés, le niveau des taux et ses fluctuations régulières, la difficulté à trouver des contreparties fiables sur un marché tendu²¹.

2.2.1.6- Le manque d'actifs liquides détenus par les établissements de crédits

Les titres d'Etat, les créances interbancaires, les engagements éligibles auprès de la Banque Centrale sont des actifs généralement liquides, mais dans le cas où un établissement de crédit ne dispose pas de ces actifs liquide peut l'exposé au risque de liquidité.

2.2.1.7- La concentration des dépôts et la volatilité du financement

La concentration des dépôts est la dépendance vis-à-vis d'une seule source de financement. Lorsqu'une banque a plusieurs déposants importants, si un ou plusieurs d'entre eux retirent leurs fonds, la banque risque de connaître des difficultés si elle n'est pas en mesure de trouver rapidement d'autres alternatives de financement pour remplacer les importantes sorties²².

Tous ces éléments peuvent entraîner un risque de liquidité. Les conséquences d'un risque de liquidité sont difficiles à prévoir, elles peuvent être extrêmes ou limitées.

2.2.2- Les conséquences du risque de liquidité

L'ultime conséquence du risque de liquidité est la faillite de l'établissement de crédit. Une autre conséquence est que la crise de liquidité entraîne la concrétisation d'autres risques:

- **Le risque de marché** : en revendant les titres de portefeuille dans la précipitation, la banque peut réaliser des moins-values ; en recherchant de nouvelles ressources pour financer ses déficits, le coût de la ressource augmente (taux d'intérêt élevé).
- **Le risque systémique**: la faillite d'une banque, surtout si elle est de grande taille, peut être un événement désastreux qui peut mettre en cause la stabilité d'une économie par les effets de chaîne qu'elle peut susciter: défaillance en cascade d'autres banques (due aux relations interbancaires, au mécanisme de titrisation) et d'entreprises, retraits massifs des dépôts bancaires, fuite des capitaux vers l'étranger, désorganisation des paiements.

²¹ BESSIS. J, Op. Cité, P 60.

²² GREUNING. H. V et BRATANOVIC. S. B « Analyse et gestion du risque bancaire : un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier » édition ESKA, Paris, 2004, P 181.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

La défaillance d'un établissement de crédit comme un jeu de dominos, peut donc déclencher des difficultés dans d'autres établissements. Le risque de liquidité peut être fatal pour le système bancaire, toutes les banques ont donc intérêt à avoir une gestion interne rigoureuse mais aussi réglementée.

2.3- La gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité fait partie intégrante du processus de gestion du bilan. Ainsi le risque de liquidité doit être géré de façon permanente par un département qui analyse les positions actuelles et détermine les orientations en terme d'engagements et de besoins de financement.

Dans les banques de taille importante, un service autonome chargé, de la « gestion actif-passif » ou « *Asset Liability Management* » ALM doit être créé. L'objectif d'un tel service est de « coordonner l'utilisation des ressources vis-à-vis des besoins de la banque afin d'optimiser la rentabilité, dans le cadre d'une gestion saine des risques notamment de taux, de liquidité et de change ; le tout sous les contraintes imposées par la réglementation, les risques de liquidité sont normalement gérés par un comité de gestion du bilan de la banque « *Asset Liability Committee* » (ALCO), lequel doit avoir une compréhension approfondie des relations entre la liquidité et l'exposition au risque de crédit dans les postes du bilan.

Cette gestion se fait à travers la mesure puis la couverture du risque de liquidité.

2.3.1- La mesure du risque de liquidité

La mesure du risque de liquidité consiste à voir les décalages prévisibles, aux futures dates, entre l'ensemble des emplois et des ressources. Cette mesure se fait au moyen d'outils tels la méthode des impasses en liquidité ou la construction d'une échelle d'échéances. Le but de ces méthodes est de faire ressortir la différence entre emplois et ressources pour différentes échéances données.

2.3.1.1- La méthode des impasses

«La mesure de la liquidité est basée sur les flux à recevoir et à payer sur le court terme pour identifier tout problème éventuel. La méthodologie de la mesure du risque de liquidité est proche de celle de la mesure du risque de taux d'intérêt par la construction d'un échéancier faisant ressortir les impasses. Mais l'échéancier doit être construit en tenant compte des échéances de remboursement et non des échéances de renouvellement de taux »²³.

²³ SARDI. A, Op. Cité, P 302.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

« Les impasses en liquidité mesurent les décalages prévisibles, aux différentes dates futures, entre l'ensemble des emplois et des ressources. Les projections d'impasses représentent les besoins de liquidités et constituent un outil de gestion de base »²⁴.

Le profil d'échéances est un tableau qui classe les actifs et passifs selon leur durée restant à courir et faire ressortir les impasses : différence entre passifs et actifs selon la méthodologie suivante²⁵ :

- **Les classes d'échéances** sont plus fines pour les maturités proches, car c'est le risque de liquidité immédiate qui est mesuré ;
- **Les actifs et passifs sans stipulation de terme** comme les dépôts à vue, les fonds propres ou les immobilisations corporelles font l'objet d'un traitement adapté.
- **Les actifs et passifs à échéance juridique** différant de leur échéance pratique sont difficiles à positionner : certains crédits comme les découverts ont une maturité courte mais étant régulièrement renouvelés ils engagent les banques autant que des crédits à maturité plus longue; d'autres crédits comportent des clauses de remboursement anticipé²⁶.
- **Les engagements de hors bilan** sont subordonnés à la survenance d'un événement futur et souvent incertain. Il est néanmoins nécessaire d'estimer les flux découlant de ces opérations à partir d'estimations sur la base des constatations passées (historiques) ;

Le profil d'échéances doit être mis à jour régulièrement.

Il est possible de cumuler les impasses pour obtenir le montant et la période de survenance du besoin de trésorerie maximum.

Tableau n°2 : La méthode des impasses cumulées (en millions d'euro)

Période	Passifs	Actifs	Impasses cumulées
Moins d'une semaine	4800	4200	600
Moins d'un mois	11200	9200	2000
Moins de 3 mois	19800	14600	5200
Moins de 6 mois	25600	18800	6800
Moins d'un an	27600	21200	6400
Moins de 2 ans	28600	24600	4000
Moins de 5 ans	3000	27500	2500

Source : De COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 188.

²⁴ BESSIS. J, Op. Cité, P 96.

²⁵ DE. COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 189.

²⁶ Le remboursement anticipé d'un prêt consiste à rembourser la totalité d'un prêt avant la fin du contrat. Le remboursement anticipé d'un prêt n'est pas toujours avantageux, certains calculs sont donc à faire avant de se lancer.

2.3.1.2- La construction d'une échelle d'échéances

« Les besoins en liquidité sont habituellement déterminés par la construction d'une échelle d'échéances comprenant les flux prévisionnels de trésorerie entrants et sortants sur une série d'intervalles de temps spécifiés »²⁷.

La tendance au décalage à court terme est révisée au cours du temps pour déterminer si les décalages s'aggravent ou non (aggravation peut être imputable à des difficultés d'obtention de financement à long terme ou à une décision délibérée fondée sur les prévisions que la banque fait sur les fluctuations des taux d'intérêt. Par exemple, les banques ont tendance à accroître le décalage à court terme lorsqu'elles anticipent une baisse des taux d'intérêts). L'analyse ne porte pas seulement sur l'amplitude du décalage, elle porte également sur sa tendance, qui peut être le signe d'un problème éventuel de financement.

En synthèse, nous pouvons dire que la première étape de la gestion du risque de liquidité consiste à privilégier l'approche quantitative: la mesure du risque de liquidité. Elle permet d'apprécier l'excédent ou le déficit futur de liquidité de la banque à un moment donné. Elle est souvent effectuée à partir d'un échéancier dans lequel les actifs et les passifs sont classés en fonction de leur échéance, donc de leur durée résiduelle. Le solde de l'actif réalisé moins le passif exigible est appelé impasse en liquidité. Lorsque l'impasse est positive, la position de la banque est «sur-liquidée», car il existe un excédent d'actif réalisable par rapport au passif exigible. Dans le cas contraire, la position nette est « illiquide ». De nouvelles ressources sont alors nécessaires pour honorer tous les engagements à échoir (la banque peut émettre des certificats de dépôts, emprunter sur le marché interbancaire ou céder ses actifs). Pour plus de précision, un tableau de la méthode des impasses en liquidité est présenté ci-dessous.

Tableau n°3 : profil d'échéance et la méthode des impasses en liquidité

Période D	Actifs réalisé	Passif exigible	Impasses (actif-passif)	Excédent ou besoin
1 semaine				
8 jours ~ D < 1 mois				
1 mois ~ D < 3 mois				
3 mois < D < 6 mois				
6 mois ~ D < 1 an				
1 an ~ D < 2 ans				
2 ans ~ D < 5 ans				
Plus de 5 ans				
TOTAL				

Source : De COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 188.

Actif réalisé - passif exigible < 0 ; besoin de financement, position nette déficitaire

²⁷GREUNING. H. V et BRATANOVIC. S. B, Op. Cité, P 170.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

Actif réalisé - passifs exigibles > 0 ; capacité de financement ou l' excédent de trésorerie

2.3.1.3- Les limites de la mesure du risque de liquidité

La méthode de mesure du risque de liquidité présente cependant des limites techniques :

- La méthode retient un ensemble de conventions ou d'hypothèses en matière de liquidité des actifs et d'exigibilité des passifs. Or, certaines de ces hypothèses (par exemple, une stabilité minimale des dépôts à vue) pourraient précisément ne plus être pertinentes pour une banque connaissant des difficultés et pouvant donc faire l'objet d'un mouvement de défiance de la part de ses déposants;
- L'estimation du solde de liquidité (par tranche d'échéances) fait abstraction des déséquilibres de liquidité à l'intérieur d'une tranche d'échéances. Par exemple, un excédent de liquidité dans le mois à venir peut parfaitement dissimuler une importante insuffisance de trésorerie à J+1 (J étant la date de calcul du solde), compensée par des excédents à partir de J+2. Or, c'est quotidiennement qu'un établissement de crédit doit assurer sa liquidité ;
- Les opérations nouvelles faites entre la date de prévision et l'horizon de celle-ci sont susceptibles de modifier la prévision de trésorerie²⁸.

Il est important de retenir que le risque de liquidité doit être géré au quotidien et que la méthode des impasses nous permet d'avoir une vision future de la situation de la trésorerie et de prendre les mesures appropriées. L'approche quantitative doit être complétée par une gestion active du risque.

2.3.2- La couverture du risque de liquidité

La couverture ou la gestion active du risque de liquidité consiste à s'assurer que les besoins en financements sont couverts en permanence. La couverture permet à la banque d'éviter tout manque de liquidité. Cette gestion active et quotidienne exige aux intermédiaires financiers une mise en place de dispositifs de gestion efficaces. La couverture du risque implique:

- une situation financière saine;
- une politique de gestion de la liquidité ;
- la diversification des ressources ;
- une limitation des transformations;
- des instruments disponibles pour mesurer le risque de liquidité ;
- le respect des contextes réglementaires ;
- une structure de financement ;
- la simulation de scénarios « catastrophes » ;
- la mise en place d'un plan de secours.

²⁸ CALVET. H, Op. Cité, P 124.

2.3.2.1- Une situation financière saine

La première mesure, et la seule valable à long terme, est d'avoir une situation financière solide, une gestion saine, une rentabilité récurrente et satisfaisante et une communication financière pertinente apte à donner confiance aux déposants et investisseurs²⁹.

2.3.2.2- Une politique de gestion de la liquidité

Une bonne politique de gestion de la liquidité implique une structure de décision, une stratégie de gestion de la liquidité et de financement et un ensemble de procédures de planification de la liquidité sous les différents scénarios envisageables y compris les scénarios de crise.

2.3.2.3- La diversification des ressources

Les ressources doivent être diversifiées. Les concentrations doivent impérativement être évitées. Au même titre que les crédits, aucun déposant ne doit représenter une proportion importante des dépôts. Si c'était le cas, du fait qu'il est difficile de refuser des dépôts, ces derniers doivent être placés dans les actifs négociables et liquides ou parfaitement adossés en termes de durée.

2.3.2.4- Une limitation des transformations

La transformation des dépôts à court terme en crédits à plus long terme doit être limitée et contrôlée à un niveau acceptable. Les impasses doivent être modérées. Une limite doit être fixée par le risque management en termes d'impasses par période et cumulées. Ces limites doivent ensuite être gérées et respectées. Un contrôle permanent doit être exercé par un département indépendant.

2.3.2.5- Les instruments disponibles pour mesurer le risque de liquidité

Anticiper des événements futurs possibles est essentiel dans le cadre de la gestion des risques. L'analyse des besoins nets de financement implique l'élaboration d'échéanciers faisant ressortir des impasses de trésorerie. Il est important que ces instruments permettent de faire ressortir les périodes de tension

2.3.2.6- Le respect des contextes réglementaires

Les contraintes réglementaires (les ratios prudentiels et les recommandations du comité de Bâle) en matière de liquidité doivent être respectées.).

²⁹ BESSIS. J, Op. Cité, P 188

2.3.2.7- La structure du financement

La structure de financement est composée des dépôts et des emprunts sur le marché financier.

- **Les dépôts:** une banque dont la base de dépôts est stable, vaste et variée connaîtra généralement moins de problème de liquidité. La structure et le type de base de dépôts ainsi que les caractéristiques des dépôts en termes de stabilité et de qualité doivent être évalués.

L'information nécessaire pour réaliser cette évaluation se compose des éléments suivants: l'éventail des produits de dépôt (dépôt à vue, à terme, ...); la concentration des dépôts.

- **Les emprunts sur le marché financier :** un autre élément essentiel du profil de liquidité de la banque est sa capacité à lever des ressources supplémentaires. Le coût marginal des liquidités (le coût des unités supplémentaires de fonds obtenues) est d'une importance primordiale pour l'évaluation des sources de liquidités.

Selon COUSSERGUES³⁰ pour faire face à un besoin de liquidité, l'institution financière peut:

- Emprunter de la liquidité auprès de la Banque Centrale ou sur le marché interbancaire. La diversité des supports (ligne de crédit, certificats de dépôts, bons à moyen terme négociables, etc.) est indispensable pour pouvoir fournir des garanties liquides;
- Céder ses actifs pour obtenir des liquidités. Dans ce cas la banque doit détenir des actifs liquides c'est-à-dire des titres monétaires ou des actifs pouvant être convertis en monnaie rapidement et sans encourir une moins-value importante comme les titres d'Etat et les créances bénéficiant de l'accord de placement (possibilité de refinancement à 90% auprès de la Banque Centrale).

La titrisation d'actifs à long terme non cotés sur des marchés, outre le transfert du risque de contrepartie, permet également de reconstituer de la liquidité pour la banque mais aussi de modifier les impasses de liquidité sur les maturités éloignées.

2.3.2.8- La simulation de scénarios « catastrophes » ou stress tests en prévision de changement de la situation de liquidité

Différents scénarios doivent être élaborés afin de déterminer l'évolution de la structure de liquidité dans des situations de crise et de préparer des solutions. Les résultats de tels scénarios doivent être soumis à la direction générale pour discussions et prises d'actions appropriées. Ces scénarios doivent être constitués par la cellule « gestion actif-passif » (ALM) et sous-tendus par des hypothèses réalisables.

³⁰ De COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 199.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

Comme exemple, nous avons le scénario de la continuité d'exploitation qui constitue une référence pour les cash-flows liés au bilan au cours de l'activité normale. Il s'applique habituellement à la gestion de l'utilisation des dépôts par la banque. Les gestionnaires doivent s'intéresser non seulement à la croissance des dépôts mais aussi à la qualité de la structure des dépôts pour déterminer le pourcentage des dépôts stables, des dépôts fluctuants ou saisonniers, et des dépôts volatiles. C'est là une étape nécessaire si l'on souhaite investir les fonds dans des actifs adéquats avec une compréhension correcte des retraits anticipés et latents afin d'optimiser la rentabilité.

Un deuxième scénario a trait à la liquidité de la banque en situation de crise, lorsqu'une part significative de ses ressources ne peut faire l'objet d'une reconduction ni d'un remplacement, ce qui implique une contraction du bilan de la banque. Ce scénario fait référence à un certain nombre de réglementations en matière de liquidité (exemple respect du ratio de liquidité, un analyse approfondie de la structure de financement), et des mesures de contrôle de la liquidité par les superviseurs.

2.3.2.9- La mise en place d'un plan de secours

Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs pour se préserver des effets d'une crise de liquidité. Les pratiques les plus courantes sont :

- disposer de ligne de crédit avec les autres institutions financières³¹. Cette prévision de source (garantie) de liquidité a un coût, l'objet d'un tel crédit est de ne pas être utilisé mais devrait servir de réserve en cas de crise ;
- garantie de prise ferme de titres qui est un engagement d'un pool de banques d'acheter les titres qu'émettra le bénéficiaire au cas où ce dernier ne trouverait pas de preneur sur le marché. La banque devra aussi analyser les coûts engendrés par la garantie (assurance de liquidité);
- le refinancement interbancaire : les banques voient dans le marché interbancaire des sources de fonds à court terme à un coût réduit. Un processus qui peut aider à satisfaire leur besoin en liquidités avec une profondeur adéquate ;
- l'utilisation des mécanismes de titrisation;
- l'existence d'un mécanisme de garantie des dépôts pour réduire le risque de retraits massifs de la part des déposants d'un établissement de crédit qui connaîtrait des difficultés financières (dont l'image se serait dégradée);
- planification de la gestion des situations de crise : avant l'annonce de pertes importantes, par exemple, il convient d'anticiper les réactions du marché et de préparer les actions nécessaires pour y faire face.

L'activité bancaire, pour la grande part, dépend de la capacité de l'établissement de crédit à fournir de la liquidité à sa clientèle. La plupart des opérations financières et des

³¹ Les lignes de crédit sont des engagements de mise à disposition de fonds au bénéficiaire dès que celui-ci en fera la demande.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

engagements financiers (encours de crédits; portefeuille de titres: monétaires, obligataires, actions; etc.) peuvent avoir des implications lourdes pour la liquidité de la banque.

Pour juger de l'adéquation du niveau de liquidité d'une banque, il faut analyser l'historique de ses besoins de financement, sa situation courante et ses besoins prévisionnels de financement, les options dont elle dispose pour réduire ses besoins de financement ou pour obtenir des fonds supplémentaires ainsi que sa source de financement et surtout avoir une bonne politique en matière de gestion du risque de liquidité.

La gestion du risque de liquidité est une fonction bancaire fondamentale et fait partie intégrante du processus de gestion du bilan. Elle implique la mise en place de dispositif de gestion efficace du risque de liquidité qui passe par une structure de décision, une limitation des transformations, des instruments de mesure du risque de liquidité adéquats, la mise en place de scénarios « catastrophes », ... etc.

3- PRINCIPES DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ PAR LA BANQUE

3.1- Principes de gestion du bilan

Pour une bonne gestion du bilan, une banque doit prendre en considération quatre éléments principaux :

3.1.1- Gestion de liquidité et rôle des réserves

Nous allons illustrer comment une banque gère sa liquidité d'une manière simplifiée dans le cas de manque de réserves excédentaires. Nous supposons une banque X qui se trouve en situation d'insuffisance de réserves excédentaires, et que tous les dépôts requièrent la même proportion de réserves obligatoires (10%)³².

Supposons ainsi que le bilan initial de la banque X soit le suivant :

Tableau n°4 : Rôle des réserves (en millions d'euro)

Actifs		Passifs	
Réserves	10	Dépôts	100
Prêts	90	Fonds propres	10
Titres	10		

Source : MISHKIN. F « monnaie, banques et marchés financiers »³³

Lorsque la banque enregistre une sortie de dépôts de 10 millions d'euro, son bilan devient comme suit :

³² La banque est contrainte de détenir en réserves 10% de ses dépôts mobilisables par chèque et à terme.

³³ MISHKIN. F « Monnaie, banques et marchés financier » 9^{ème} édition. Pearson Education, Paris, 2010, P309.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

Tableau n°5 : Rôle des réserves (en millions d'euro)

Actifs		Passifs	
Réserves	00	Dépôts	90
Prêts	90	Fonds propres	10
Titres	10		

Sources : MISHKIN. F « monnaie banque et marchés financiers »³⁴

Après le retrait des 10 millions des dépôts et donc des réserves, et le niveau des prêts reste à son niveau (90), la banque X se trouve en difficulté, elle doit détenir 10% des 90 millions (dépôts) en réserves obligatoires, soit 9 millions.

Pour faire face à cette situation, la banque dispose de quatre possibilités pour honorer ses réserves obligatoires.

3.1.1.1- Emprunt interbancaire

Dans cette première solution, la banque va recourir à l'emprunt auprès d'une autre banque sur le marché interbancaire ou auprès d'institutions spécialisées pour pouvoir obtenir des réserves pour faire face aux sorties de fonds. De ce fait, si la banque obtient les 9 millions manquants, le bilan devient comme suit :

Tableau n°6 : Rôle des réserves (en millions d'euro)

Actifs		Passifs	
Réserves	09	Dépôts	90
Prêts	90	Emprunt auprès d'autres banques	09
Titres	10	Fonds propres	10

Source : MISHKIN. F « monnaie, banque et marchés financiers »³⁵

Cette solution engendre des charges pour la banque qui correspondent au taux d'intérêt sur cet emprunt, qui est le taux de marché interbancaire

3.1.1.2- Cession de titres

Comme deuxième solution, la banque peut vendre une partie de ses titres pour couvrir le retrait de dépôts, par exemple, elle peut vendre pour 9 million de titres et les déposer comme réserves obligatoires auprès de la banque centrale, alors le bilan devient comme suit :

Tableau n°7 : Rôle des réserves (en millions d'euro)

Actifs		Passifs	
Réserves	09	Dépôts	90
Prêts	90	Fonds propres	10
Titres	01		

Source : MISHKIN. F « Monnaie, banques et marchés financiers »³⁶

³⁴ MISHKIN. F, Op. Cité, p 309.

³⁵ MISHKIN. F, Op. Cité, p 310.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

En ce qui concerne cette solution, la banque doit supporter les frais de commission et des coûts de transactions³⁷.

Les bons du trésor, classés comme réserves secondaires, sont très liquides, les coûts de transactions sont relativement modestes, les autres titres que la banque détient sont moins liquides, et les coûts de transactions peuvent être plus élevés.

3.1.1.3- Emprunt à la banque centrale

Un troisième moyen pour la banque X est de recourir à l'emprunt auprès de la banque centrale, de ce fait, la banque peut conserver son montant de titres et de crédits, et emprunter 9 millions au guichet d'escompte, le bilan devient :

Tableau n°8 : Rôle des réserves (en millions d'euro)

Actifs		Passifs	
Réserves	09	Dépôts	90
Prêts	90	Emprunt au guichet d'escompte	09
Titres	10	Fonds propres	10

Source : MISHKIN. F « Monnaie, banque et marchés financiers »³⁸

Le coût associé à cette opération est l'obligation de payer un taux d'escompte à la banque centrale.

3.1.1.4- Réduction des prêts

Enfin, la banque peut obtenir les 9 millions de réserves pour faire face aux sorties de dépôts et ce en réduisant le montant de ses prêts, et en déposant les 9 millions qu'elle reçoit de leur remboursement auprès de la banque centrale, cette transaction modifie le bilan, et on aura :

Tableau n°9 : Rôle des réserves (en millions d'euro)

Actifs		Passifs	
Réserves	09	Dépôts	90
Prêts	81	Fonds propres	10
Titres	10		

Source : MISHKIN. F « Monnaie, banque et marché financiers »³⁹

Par cette procédure, la banque X est à nouveau en bonne situation, puisque ses 9 millions de réserves satisferont la contrainte liée à l'obligation d'avoir 10% de ses dépôts comme réserves obligatoires.

Pour réduire le montant des prêts, la banque utilise deux méthodes :

³⁶ MISHKIN. F, Op. Cité, p 310.

³⁷ Liés à la recherche d'information.

³⁸ MISHKIN. F, Op. Cité, p 311.

³⁹ MISHKIN. F, Op. Cité, p 311.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

- La résiliation des prêts

Si la banque a de nombreux prêts à court terme, renouvelable à des faibles intervalles, elle peut réduire le montant total très rapidement en résiliant ses prêts, c'est-à-dire le non-renouvellement des prêts qui arrivent à échéance.

Pour la banque, cette opération est, malheureusement, susceptible de mécontenter les clients dont les prêts ne sont pas renouvelés, car ils ne méritent pas un tel traitement.

- La titrisation

« La titrisation consiste à céder des créances à des tiers »⁴⁰, c'est-à-dire une transformation d'actifs financiers non-liquide (les crédits classique, les créances commerciales, prêts immobiliers...) en titres échangeables sur le marché de capitaux. Le mécanisme de base est simple dans son principe, mais dans sa pratique, c'est une technique financière assez complexe mais rémunératrice.

3.1.2- Gestion d'actif

Pour maximiser son profit, la banque doit viser trois objectifs principaux :

- Recherche des rendements les plus élevés sur les prêts et les titres.
- Réduction du risque.
- Faire des prévisions suffisantes pour préserver sa liquidité en détenant des actifs liquides.

Pour réaliser les objectifs tracés, la banque dispose de quatre voies différentes. D'abord, elle essaye de trouver des emprunteurs qui paieront des taux d'intérêt élevés et qui sont peu susceptible de faire défaut.

Le banquier doit décider si les emprunteurs sont solvable et qu'ils ne vont pas présenter des défauts de paiement avec un niveau de risque correct (le banquier procède à un examen sélectif pour faire face au problème d'anti-sélection⁴¹), de ce fait, le banquier doit arbitrer d'une manière rationnelle entre le couple rendement-risque.

Deuxièmement, les banques essaient d'acheter des titres aux taux de rendement élevés et risque faible, ce qui est plus rationnel comme arbitrage cité auparavant.

Troisièmement, en gérant les actifs, la banque doit diminuer leurs risques en diversifiant, et ce en achetant différents types d'actifs (à court et long terme, des titres de trésor) et en accordant de nombreux et différents types de prêts à des clients différents, c'est-à-dire les banques ne doivent pas mettre tous leurs œufs dans le même panier.

Enfin, la banque doit gérer la liquidité de ses actifs d'une manière à satisfaire les réserves obligatoire sans supporter des coûts trop importants, elle doit donc, décider combien

⁴⁰ BESSIS. J, Op. Cité, P 275.

⁴¹ Le problème d'anti-sélection signifie que l'emprunteur le plus risqué est celui qui cherche le plus souvent les crédits et a plus de chance d'être sélectionné, car il présente en générale un projet rentable.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

conserver comme réserves excédentaires, combien placer en titres d'Etat (réserves secondaires) pour faire face aux coûts liés aux sorties de fonds.

Cependant, « *il n'est pas prudent pour la banque d'être trop conservatrice* »⁴². Si la détention des réserves excédentaires évite des coûts associés aux sorties de fonds, elle peut occasionner des pertes, car les réserves ne portent pas intérêts, alors que le passif bancaire lui revient cher.

De ce fait, la banque doit trouver un équilibre entre son désir de liquidité et les revenus qui peuvent être tirés d'actifs moins liquides tels que les prêts.

3.1.3- Gestion de passif

Depuis les années 1960, la composition du bilan bancaire a changé suite aux changements survenus dans le monde de la finance, notamment l'essor des marchés financiers et plus précisément du marché interbancaire.

Ainsi les banques ne dépendaient plus des dépôts comme première source de fonds, et de ce fait elles ne considéraient plus leurs ressources (passifs) comme données. Au contraire, elles se sont fixées des objectifs agressifs de croissance et essaient d'obtenir de plus en plus de fonds suivant leurs besoins et leurs perspectives. C'est pourquoi on assiste actuellement à la gestion des cotés du bilan à la fois, dans ce qu'on appelle la gestion actif-passif.

3.1.4- La gestion des actifs et des passifs

La gestion des actifs et passifs (GAP) – souvent dénommée ALM (*asset liability management*)- consiste à optimiser le couple rentabilité risque, c'est-à-dire les deux dimensions essentielles de toute décision financière⁴³. Les risques pris en compte par la GAP sont les risques de liquidité et les risques de marché et non le risque de contrepartie dont la gestion fait l'objet d'une approche spécifique. Plus précisément :

- chaque banque possède une fonction d'utilité qui reflète ses préférences en matière de rentabilité et de risque ;
- Chaque combinaison d'actifs et de passifs engendre un certain niveau de rentabilité et de risque ;
- Parmi ces combinaisons, la banque choisit celle qui correspond à ses préférences et la GAP consiste à atteindre cette structure de bilan conforme aux exigences de la banque en la matière

⁴² MISHKIN. F, Op. Cité, P 312.

⁴³ BESSIS. J, Op. Cité, P 3.

3.1.4.1- Démarche de la gestion des actifs et passifs

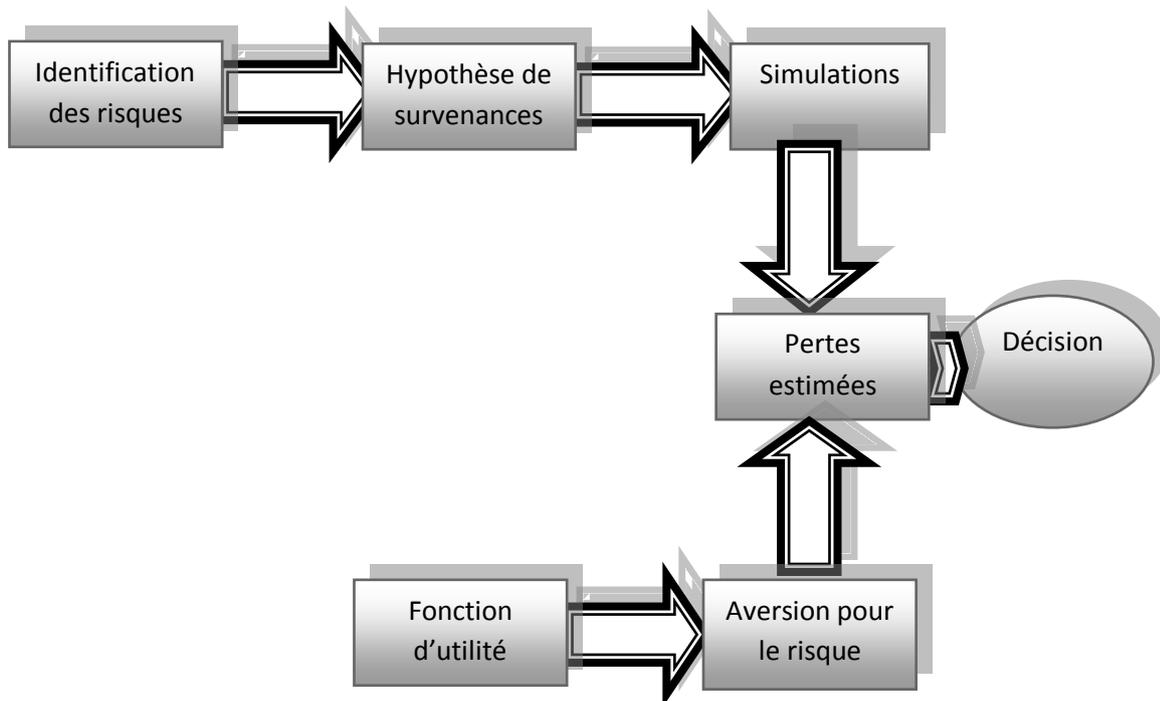
- **Une démarche globale**

L'énoncé des missions de la GAP montre clairement qu'elle procède d'une démarche globale concernant toutes les composantes de la forme bancaire. Elle ne doit donc pas être confondue avec la gestion de trésorerie qui gère pour compte propre ou pour compte de tiers des positions de liquidité ou de change. Il montre également que la GAP qui se concentre sur la marge d'intérêt est responsable des risques de liquidité, de taux et de change et que le risque de contrepartie qui pourtant fournit l'explication la plus fréquente de la rentabilité bancaire ne peut lui être imputé.

- **Une démarche prévisionnelle**

Elle peut être figurée comme dans la figure suivante, qui met en évidence une démarche selon plusieurs étapes.

Figure 01 : La GAP, une démarche prévisionnelle



Source : BESSIS. J « Gestion de la banque et gestion actif passif » P 157

- L'identification et la mesure des risques. Les positions de liquidité, de taux et change fournissent une mesure de l'exposition de la banque aux différents risques. Cette mesure s'applique à un horizon temporel déterminé qui couvre au minimum 3 à 6 mois mais qui peut fort bien s'étendre jusqu'à 1 an en synchronisation avec la gestion budgétaire⁴⁴.

⁴⁴ BESSIS. J, Op. Cité, 158.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

- Les prévisions de taux d'intérêt et de change. Différentes hypothèses sur les évolutions futures des taux d'intérêt et de change sont effectuées. Ces hypothèses peuvent soit refléter les opinions les plus répandues des conjoncturistes et économistes de banque, soit des évolutions très défavorables afin de tester la fragilité de la banque.
- Les simulations. Les positions et prix étant déterminés, on calcule la marge d'intérêt prévisionnelle selon les différentes hypothèses envisagées. Dans le cas du scénario le plus adverse, le montant estimé des pertes est comparé aux fonds propres de la banque et ainsi, l'organe délibérant peut juger si le montant des risques assumés est acceptable compte tenu des préférences de la banque.
- Les décisions. Alors que les trois précédentes étapes revêtent un caractère un peu mécanique, le choix de la bonne stratégie fera toute la différence car il s'agit de choisir parmi les différentes simulations non seulement la plus réaliste mais aussi celle qui engendrera la rentabilité la plus élevée pour un niveau de risque donné et celle qui est le plus en adéquation avec les options stratégiques de la banque en matière de métiers, de produits et de taille. Et, afin que les décisions puissent être suivies d'effet, la flexibilité du bilan est nécessaire.

3.2- Mesure de la liquidité

Il existe plusieurs méthodes pour gérer et mesurer la liquidité par une banque.

C'est une fonction très importante, car la mesure de la liquidité relève d'une grande importance, quant aux estimations plus ou moins justes des fonds nécessaires au financement et au recouvrement des engagements vis-à-vis de ses créanciers. C'est-à-dire que la banque s'efforce dans la gestion de sa liquidité, et cela en prévoyant au plus au moins juste, les fluctuations permanentes et aléatoires de ses capitaux.

La banque mesure sa liquidité sur trois axes principaux que nous représenterons ci-dessous :

3.2.1- La liquidité journalière

Dans ce point, on essaiera d'illustrer avec un exemple, donc on suppose une banque en situation d'illiquidité et que son bilan se compose d'un actif à six mois et d'un passif à un mois. Alors le fonctionnement de la banque dépendra de la stabilité du marché, car une banque peut rencontrer des problèmes accrus quand les taux d'intérêts tendent à la baisse et les demandes de retrait s'accumulent⁴⁵.

Dans ce cas, la banque aura besoin de liquidité qu'elle ne pourra satisfaire qu'en s'adressant au marché monétaire qui peut se présenter à deux niveaux :

- Un marché peu liquide : la banque doit s'enrichir pour satisfaire son besoin en liquidités.

⁴⁵ BOUMENDJEL. S « Bréviaire de l'étudiant et du chercheur » Publication de l'université BADJI MOKHTAR, Annaba, 2003, P 347.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

- Un marché fort liquide : donc, une offre importante de capitaux, ce qui permet à la banque d'acquérir aisément des liquidités, sauf dans le cas où la solvabilité de la banque est douteuse, c'est-à-dire son inaptitude à rembourser ses emprunts.

Au résultat donc, la banque peut recourir au marché monétaire, mais si le besoin de liquidité exprimé est insatisfait, il lui reste, soit la liquidation de ses actifs à des prix défavorables, emprunter à long terme auprès du marché financier, ou recourir à la banque centrale.

Donc, la banque ne doit pas se contenter des fonds à court terme, au contraire, elle doit effectuer des placements à long terme, tels que les dépôts à terme, afin de garantir sa solvabilité

3.2.2- Le surplus de base

Le surplus de base d'une banque peut être défini par l'actif liquide, qui comporte tous les actifs dont la cession ou la diminution ne touche pas au volume de la clientèle ou encore n'engendre pas des pertes en capital, telles que les encaisses, duquel en déduit le passif journalier, qui comprend des fonds acquis à très court terme, tel que l'emprunt à 24 heures.

Le surplus de base peut être positif ou négatif, lorsqu'il est positif, c'est-à-dire que l'actif liquide est supérieur au passif journalier, alors on parle de surplus de liquidité, mais à l'inverse, c'est-à-dire négatif, il représente le financement d'une partie d'actif à long terme par des passifs journalier.

Il est convenable donc que le surplus de base doit être positif, pour permettre à la banque de constituer des réserves de liquidité, qui lui serviront à opérer journallement.

3.2.3- Le profil d'échéance et méthode des impasses

La banque doit établir un profil des soldes de trésorerie futur (déterminer les éventuels excédents ou déficits) sur l'ensemble des échéances et cela pour apprécier sa position face à la liquidité⁴⁶.

Pour cela, il faut reclasser les actifs et les passifs selon la catégorie d'échéance résiduelle auquel ils appartiennent (la semaine suivante, dans deux semaines...) puis calculer, pour chaque classe, la différence entre actif et passif, appelé « passif net ». Une banque dispose d'un excédent de liquidité sur une classe d'échéance si son passif net est négatif, dans le cas contraire, elle a besoin de liquidité. En effet, ce critère consiste à un tableau qui classe les actifs et passifs selon les durées restantes à courir, de telle façon à faire apparaître l'ampleur d'inadéquation de terme d'éléments de passif finançant ceux de l'actif.

A partir de ce profil d'échéance, qui est un tableau qui reclassé les actifs et passifs selon leur durée restante à courir, des méthodes sont tirées, se proposent et se complètent à la fois dans l'analyse et la position liquide de la banque, on distingue ainsi :

⁴⁶ PUPION. P. C « Économie et gestion bancaire » DUNOD, Paris, 1999, P 78.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

- La méthode des impasses cumulées
- La méthode des impasses successives
- La méthode des nombres

3.2.3.1- La méthode des impasses successives

Les impasses successives consistent à calculer, pour chaque classe, une différence qui est un indicateur. Ce calcul met en évidence les discordances d'échéances ainsi que les sorties de fonds maximums auxquelles la banque aura à faire face, et cela en calculant des différences entre les éléments d'actif et passif à des échéances compatibles comme nous le montre le tableau suivant :

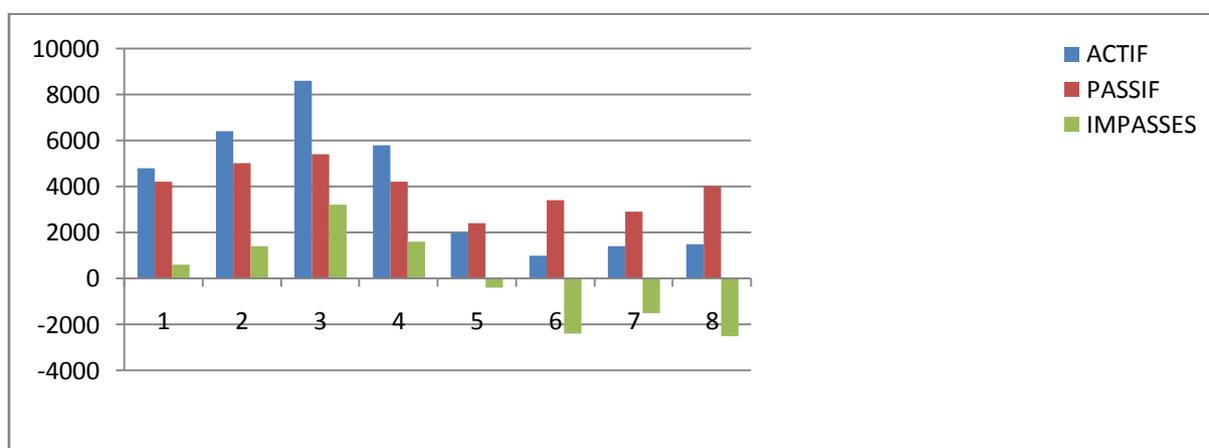
Tableau n°10 : Le calcul d'impasses successives (en millions d'euro)

Période D	Passif	Actif	Impasses
1 semaine	4800	4200	600
8 jour $\leq D < 1$ mois	6400	5000	1400
1 mois $\leq D < 3$ mois	8600	5400	3200
3 mois $\leq D < 6$ mois	5800	4200	1600
6 mois $\leq D < 1$ an	2000	2400	-400
1 an $\leq D < 2$ ans	1000	3400	-2400
2 ans $\leq D < 5$ ans	1400	2900	-1500
Plus de 5 ans	1500	4000	-2500
Total	31500	31500	

Source : DE COUSSERGUES « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie »⁴⁷

Comme l'illustre le tableau, le calcul de chaque impasse permet de mettre en relief les différences d'échéances ainsi que les sorties de fonds maximales, auxquelles la banque doit faire face période par période.

Graphe n°01 : Le calcul d'impasses successives



Source : réalisé par les auteurs à partir des données du tableau n° 10.

⁴⁷ DE COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 186.

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

On se référant à cet exemple, la banque doit trouver des ressources supplémentaires, pour un montant de 600 sur une période inférieure ou égale à une semaine, afin de couvrir l'impasse et pour que la banque reste liquide. La banque se trouve dans des besoins de liquidité variables avec un maximum d'impasses entre les périodes d'un mois jusqu'à trois mois et qui va atteindre 3200 et à partir de là, l'impasse commence à diminuer pour qu'elle devient négative, et ce à partir du sixième mois, où la banque commence à réaliser des surplus de liquidité.

Cette impasse de liquidité engendre un coût qui peut être élevé au taux de marché interbancaire pour les échéances de 7 à 180 jours.

3.2.3.2- La méthode des impasses cumulées

Cette méthode consiste à cumuler le profil d'échéance (qui est une estimation d'éléments d'actif et passif arrivant à échéance) par classe, et calculer ensuite les actifs et passifs cumulés et les impasses cumulés⁴⁸.

Nous reprenons l'exemple précédant, mais cette fois-ci, en cumulant les actifs et passifs puis les impasses résultantes de la différence entre les éléments de ces derniers, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau n°11 : La méthode des impasses cumulées (en millions d'euro).

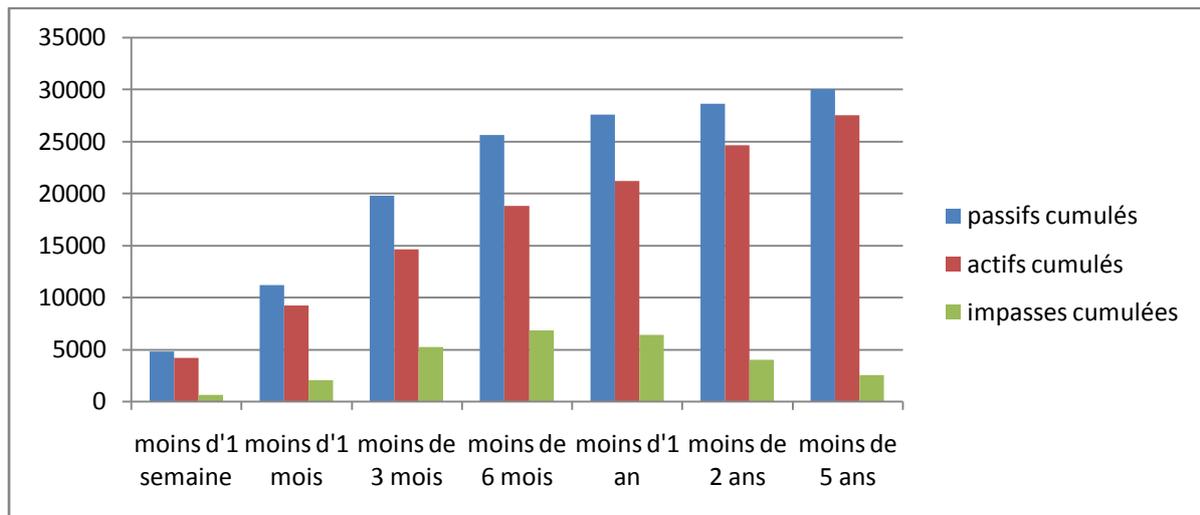
Période	Passifs cumulés	Actifs cumulés	Impasses cumulées
Moins d'une semaine	4800	4200	600
Moins d'un mois	11200	9200	2000
Moins de 3 mois	19800	14600	5200
Moins de 6 mois	25600	18800	6800
Moins d'un an	27600	21200	6400
Moins de 2 ans	28600	24600	4000
Moins de 5 ans	30000	27500	2500

Source : DE COUSSERGUES « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie »⁴⁹

⁴⁸ DE COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 186.

⁴⁹ DE COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 186.

Graphe 2 : Le calcul d'impasses cumulées



Source : réalisé par les auteurs à partir des données du tableau n° 11.

A travers la lecture de ce graphe, nous relevons les points suivant :

- La colonne des passifs nets désigne les sorties cumulatives maximales des fonds sur les différentes périodes⁵⁰.
- Le montant maximum des impasses cumulées s'élève à 6800, et ce besoin de financement se manifestera à moins de 6 mois. A partir de cette période, le montant des besoins va diminuer, car les actifs quasi échus sont supérieures aux passifs arrivants à terme.
- Les sorties cumulatives ou impasses, correspondent au besoin d'emprunt nouveau par la banque (les besoins d'emprunt pour une période couvrant plusieurs classes d'échéances sont égales à la valeur maximale du montant cumulé des passifs nets, ainsi dans notre exemple, le besoin d'emprunt nouveau pour la banque est égal à son passif net cumulatif maximal, soit 6800.

3.2.3.3- La méthode des nombres

On peut, enfin, utiliser la méthode des nombre qui consiste à pondérer les actifs et passifs par la durée moyenne de chaque classe, puis à calculer un indice de liquidité R qui est égal à :

$$R = \frac{\sum \text{des passifs pondérés}}{\sum \text{des actifs pondérés}}$$

Cette méthode est présentée dans le tableau suivant :

⁵⁰ DE COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 186.

Tableau n°12 : La méthode des nombre (en millions d'euro)

Période D	passifs	actifs	Pondération (en durée annuelle)	Passifs pondérés	Actifs pondérés
1 semaine	4800	4200	0,01	48	42
8 jours ≤ D < 1 mois	6400	5000	0,05	320	250
1 mois ≤ D < 3 mois	8600	5400	0,16	1376	864
3 mois ≤ D < 6 mois	5800	4200	0,37	2146	1554
6 mois ≤ D < 1 an	2000	2400	0,75	1500	1800
1 an ≤ D < 2 ans	1000	3400	1,5	1500	5100
2 ans ≤ D < 5 ans	1400	5400	3,5	4900	18900
Plus de 5 ans	1500	4000	7,5	11250	30000
total	31500	31500		23040	58510

Source : DE COUSSERGUES. S « gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie »⁵¹

Nous pouvons interpréter l'indice de liquidité comme suit :

- Si le ratio est supérieur ou égal à 1, la banque a un avantage de ressources que d'emplois pondérés. C'est-à-dire que la banque emprunte plus long qu'elle prête.
- Plus le ratio, tend vers 0, la banque transforme des ressources à court terme, c'est-à-dire que la banque transforme des passifs courts en actifs longs, ce qui la met en situation de déséquilibre.
- Il est utile de calculer régulièrement l'indice de liquidité, pour la meilleure concordance des éléments d'actifs et passifs.

Dans cet exemple, en appliquant la formule précédente, l'indice de liquidité sera égal à :

$$R = \frac{23040}{58510} = 0,39$$

Ce ratio qui est faible, signifie que la banque transforme ses passifs courts en actifs à long terme.

La gestion de la liquidité bancaire est un élément très important dans la gestion bancaire. La liquidité, pour une banque, est de disposer de fonds nécessaire pour faire face aux décaissements qu'elle doit effectuer quotidiennement, ce qui est justifié par les motifs de détention de liquidité et les fonctions importantes assurées par celle-ci.

Par ailleurs, la banque n'est pas toujours libre dans la décision en matière de liquidité, c'est-à-dire, qu'elle est perpétuellement confrontée à des contraintes et des facteurs qu'elle se doit de prendre en compte ; on parle ici des facteurs autonomes et des facteurs institutionnels.

⁵¹ DE COUSSERGUES. S, Op. Cité, P 186

Chapitre 2 : Mesure et gestion de la liquidité bancaire

L'activité de la banque est souvent exposée aux risques (voir le premier chapitre). Parmi ces risques inhérent à la santé de la banque et qui peut remettre en cause tout le système bancaire, on trouve le risque de liquidité. Ce risque est généralement lié à la dégradation des éléments du bilan et du hors bilan liés également à la transformation d'échéances, la défaillance des contreparties, la capacité pour la banque d'obtenir des ressources supplémentaires, les crises économiques, etc. Par conséquent, la banque peut devenir à un moment donnée non solvable, voire même défailante. De plus c'est un risque qui entraîne la concrétisation d'autres risques et la banque doit veiller dans ce cas à bien gérer ses liquidités, surtout en termes d'engagements et besoins de financement.

Pour ce faire, la démarche de la banque doit être la suivante : Elle doit, en premier lieu, mesurer ce risque en utilisant des méthodes pour estimer les flux à recevoir et à payer (les impasses en liquidité) de manière à déterminer les décalages prévisibles aux différentes dates futures entre l'ensemble des emplois et des ressources. Ensuite, une fois ce risque mesuré et identifié, la banque procède à sa couverture en utilisant les instruments dont elle dispose dans le but de s'assurer que les besoins de financement sont couverts en permanence.

La banque gère quotidiennement ses liquidités. Parmi les procédures mises à sa disposition dans ce domaine, la gestion actif-passif (GAP) occupe une place prépondérante. La méthode consiste à optimiser le couple rentabilité-risque en assurant la mission d'équilibre du bilan, l'évaluation des risques et la réalisation d'une structure de bilan conforme aux exigences de la banque. D'autres méthodes de mesure et de gestion de liquidité par les banques sont également opérationnelles. Il s'agit de la méthode des impasses successives et la méthode des impasses cumulées et la méthode des nombres.

Chapitre 3

LA SURLIQUIDITÉ DES BANQUES EN ALGÉRIE

Lorsque la banque détient des excédents de liquidités c'est-à-dire l'ensemble des comptes courants et les réserves excédentaires excèdent les réserves obligatoires, la banque est en situation de surliquidité. Les causes d'une telle situation peuvent être externes à la banque, lorsqu'il s'agit des directives de la banque centrale découlant de la conduite de la politique monétaire susceptibles d'influer sur la position des banques en matière liquidité ; et/ou internes, à travers les décisions prises par les dirigeants de la banque ayant également un effet sur l'évolution de la liquidité de celle-ci.

Les effets d'une surliquidité ne sont pas négligeables car une telle situation engendre ses effets propres mais pas moins nocifs que l'illiquidité. Donc, les banques n'ont pas seulement intérêt à gérer des situations de manque de liquidité (crise d'illiquidité) mais elles doivent également éviter des situations de surliquidité en mettant en place des dispositifs appropriés pour en procéder.

Le système bancaire algérien est victime de la surliquidité, et ce depuis 2002. Au regard des données sur les évolutions monétaires¹, nous avons constaté que le problème, de par sa persistance, prend une ampleur phénoménale au point de devenir presque une caractéristique propre du système. Craignant quant aux effets dommageables qui peuvent en découler, la banque centrale et les autorités monétaires ont mené plusieurs actions d'envergure afin de venir à bout de ce phénomène.

Ce chapitre contient trois sections : dans la première nous traiterons du phénomène de la surliquidité en général. Dans la deuxième, nous essayerons de confirmer l'existence d'une surliquidité en Algérie, en utilisant les indices et données des évolutions monétaires depuis 2000 jusqu'à 2012. La troisième section sera consacrée aux efforts concertés de la Banque Centrale et des banques commerciales pour faire face à ce phénomène.

1- LA SURLIQUIDITÉ BANCAIRE

Afin d'éviter le risque d'illiquidité et ses conséquences sur l'activité bancaire, la banque doit détenir des réserves, mais dans le cas où ces réserves dépassent un certain seuil, la banque se retrouvera en situation de surliquidité, ce qui n'est pas profitable ni pour la banque ni pour le système bancaire en générale.

¹ Situation des banques en Algérie (Annexe 1)

1.1- Définition de la surliquidité

On trouve plusieurs approches : Une banque est en situation de surliquidité lorsque la somme des comptes courants des réserves libres des banques commerciales auprès de la banque centrale excède le niveau des réserves obligatoires. Lorsque la banque détient des liquidités au delà de ce qui est convenable pour faire face au risque de liquidité². Ou encore, lorsqu'il y a des liquidités en abondance et mesurée en fonction des ratios prudentiels imposés à la banque.

1.2- Rôle des réserves obligatoires :

Pour démontrer le rôle des réserves obligatoires, réexaminons l'exemple du chapitre précédent. Supposons qu'une banque (X) dispose d'importantes réserves excédentaires et que les dépôts requièrent la même proportion de 10% des réserves obligatoires. Le bilan initial de la banque (X) est alors comme suit :

Actif		Passif	
Réserves	20	Dépôts	100
Prêts	80	Fonds Propres	10
Titres	10		

Source : MISHKIN. F « Monnaies, Banques et Marchés financiers », 9^{ème} édition, Pearson éducation, Paris, 2010, P 311

Les réserves obligatoires de la banque sont de 10% de 100 millions, soit 10 millions d'euros. Puisque la banque X détient 20 millions en réserves, il lui reste un excédent de réserves de 10 millions. Si un mouvement de retrait de dépôt de 10 millions d'euros survient, le bilan de la banque devient :

Actif		Passif	
Réserves	10	Dépôts	90
Prêts	80	Fonds propres	10
Titres	10		

Source : MISHKIN. F « Monnaies, Banques et Marchés financiers » 9^{ème} édition, Pearson éducation, Paris, 2010, P 311.

On remarque que la banque (X) perd 10 millions de dépôts et 10 millions de réserves. Cependant, puisque ses réserves obligatoires sont maintenant de 10% de seulement 90 millions (09 millions), ses réserves excèdent encore le montant requis de 01 million.

En somme, si une banque possède d'importantes réserves excédentaires, une sortie de dépôts ne nécessite pas de changements d'autres postes du bilan, ainsi la banque se trouve dans le cas d'excédent de liquidité qu'elle doit gérer de manière à en tirer avantage.

² Revue Africaine de l'intégration, Vol 03, N°02, Octobre 2009, P45.46.

1.3- Les principaux facteurs de la surliquidité bancaire :

La surliquidité bancaire survient dans le cas où l'ensemble des comptes courants et réserves libres excèdent les réserves obligatoires. Dans ce qui va suivre, il sera question de voir quelles peuvent être les causes sous-jacentes à ce phénomène.

1.3.1- Facteurs réglementaires et externes

1.3.1.1- La politique monétaire

Avant de citer l'impact de la politique monétaire, on peut la définir comme étant l'ensemble des instruments utilisés par les autorités monétaires dans le but de réguler la masse monétaire existante sur le marché et la création monétaire, ainsi que l'utilisation de la monnaie par les agents économiques. Les objectifs de la politique monétaire à court terme sont principalement l'équilibre macroéconomique, la croissance économique, la stabilité des prix et le plein emploi ainsi que l'équilibre de la balance des paiements³.

Dans ce cas la surliquidité surviendra lorsque les autorités monétaires agissent sur les variations de la masse monétaire, du crédit et du taux d'intérêt considérés comme des objectifs intermédiaires afin d'atteindre les objectifs de la politique monétaire mise en œuvre. Vu que ces différents instruments peuvent être des facteurs directs ou indirects à la surliquidité bancaire, on peut citer certains instruments :

- **Politique de taux d'escompte**

Lorsque la banque centrale veut inciter les banques à accorder plus de crédit, elle diminue le taux de réescompte afin de relancer les investissements et augmenter la masse monétaire ; et lorsqu'elle veut restreindre l'activité de distribution des crédits et dans le but de réduire la masse monétaire en circulation, elle augmente le taux de réescompte.

Dans ce cas la, la réduction des crédits et de la masse monétaire affectera la liquidité bancaire par la réduction des flux sortants (Accord de crédits) à cause de l'augmentation du taux de réescompte, constituant ainsi une entrave pour les demandeurs de crédit, ce qui peut créer une surliquidité au niveau de la banque due à la non mobilisation des ressources en terme d'accord de crédit.

- **Politique d'Open Market**

Il s'agit de l'intervention de la banque centrale sur le marché monétaire. Elle se porte acheteuse ou vendeuse ferme⁴ de titres privés ou publics. La vente des titres par la Banque Centrale engendre une diminution de la liquidité sur le marché monétaire, par contre l'achat constitue une augmentation de liquidité sur le marché monétaire impliquant une augmentation ou un excès de liquidité bancaire.

³ BERNET-ROLLANDE. L « Principes de techniques bancaires » 25^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2008, P 312.

⁴ « Ferme » veut dire transfert définitif de la propriété de titres, soit au profit de l'acheteur ou au profit du vendeur.

- **Le système des réserves obligatoires**

La Banque Centrale oblige les banques à déposer chez elle, sur un compte non rémunéré, un pourcentage de leurs dépôts collectés auprès de leurs clients. Ce pourcentage est défini par « le taux de réserves obligatoires ». La surliquidité bancaire apparaît dans le cas où il y a une baisse de ce taux, qui se traduit par la diminution des réserves au niveau de la banque centrale. Elle s'accroît d'autant plus que le montant des dépôts est en augmentation permanente.

- **La politique d'encadrement de crédit**

Cette politique consiste à contrôler et limiter réglementairement le montant des crédits accordés par les banques en fixant un taux de croissance de la masse monétaire. C'est un instrument qui limite directement le montant des crédits alloués à l'économie. Ce plafonnement du montant de crédit engendre un excès de liquidité bancaire du à la non mobilisation de ses ressources.

En raison de sa rigidité, cet instrument a été abandonné dans la plupart des pays de l'union européenne au profit de la sélective de crédit qui vise à orienter les crédits selon les secteurs d'activités considérés comme prioritaire par l'Etat. Toutefois, cette sélectivité peut aussi engendrer une surliquidité dans le cas où, au niveau du secteur bénéficiant d'une bonification des taux⁵, la demande du crédit n'est pas importante, ce qui entraînerait encore une fois une baisse du nombre des crédits accordés.

1.3.1.2- Le ratio de solvabilité

Le risque d'insolvabilité est l'un des risques majeurs qui peuvent altérer la santé financière de la banque. Pour s'en prémunir, les banques sont tenues de respecter le ratio de solvabilité imposé par le comité de Bâle qui oblige les banques à couvrir une partie de leurs engagements par les fonds propres. Ce ratio doit être égale ou supérieur à 8%. Toutefois, les banques qui ne disposent pas d'importants fonds propres sont stigmatisées par cette réglementation bien qu'elles disposent d'un niveau de dépôts importants qui va réduire leurs engagements et engendrer une surliquidité.

1.3.1.3- Augmentation des salaires

Une augmentation des salaires non suivie d'une diminution du pouvoir d'achat engendre une importante épargne, selon la fonction du consommateur rationnel $Y=C+S$. Si cette épargne est orientée vers un circuit de financement indirect (Les banques par exemple), ceci augmentera les chances de surliquidité. La surliquidité peut également survenir dans le cas où l'augmentation des salaires ne sera pas suivie⁶ :

- D'une thésaurisation qui rend l'épargne stérile et non orientée vers le circuit bancaire.

⁵ La différence entre le taux bonifié et celui pratiqué usuellement par la banque est prise en charge par le trésor.

⁶ BERNET-ROLLANDE. L, Op. Cité, P 134.

- D'une orientation vers le circuit informel qui privera les banques des dépôts et qui va amplifier la culture du cash.
- D'une orientation vers le circuit direct (Bourse) qui se présente comme un concurrent crucial des banques dans la récolte d'épargne.

1.3.2- Les facteurs internes

Les facteurs externes qui provoquent la surliquidité bancaire ne constituent pas les seuls éléments qui provoquent la surliquidité bancaire car la banque, à travers ses décisions et sa propre politique de gestion peut également entraîner ce phénomène. Ce sont les facteurs, dit internes, qui sont cette fois à l'origine de la surliquidité⁷.

1.3.2.1- Le rationnement du crédit

Le rationnement du crédit consiste en le refus d'accorder des prêts dans le but d'éviter les risques véhiculés par l'anti-sélection. Dans ce cas, ce sont les banques elles-mêmes qui provoquent une surliquidité à travers leur propre mode de gestion des ressources. Le mécanisme de tri implique une baisse de flux sortants et leur amplification dans le passif du bilan, entraînant une appréciation du ratio de liquidité de la banque.

1.3.2.2- Un risque élevé

Les crédits accordés par la banque représentent un risque élevé pour cette dernière en raison des difficultés juridiques que soulève le recouvrement effectif des créances en cas de défauts. Il constitue un facteur essentiel qui pousse les banques à revoir leurs politiques de crédits à la baisse, provoquant par cette décision une surliquidité bancaire.

1.3.2.3- Manque de concurrence

Le manque de concurrence interbancaire, notamment au niveau régional est un facteur clé dans la détermination de la surliquidité bancaire. La concurrence stimule les banques à réaliser plus de profits et accroître leurs activités par la parfaite mobilisation des ressources. L'absence de cette course au profit, maintient les banques dans un niveau stable de rentabilité, ce qui donne naissance à la surliquidité bancaire.

1.3.2.4- Inefficacité du système bancaire

Il est considéré comme le facteur fondamental de la surliquidité bancaire qui englobe l'ensemble des facteurs cités auparavant. Ces éléments constituent des entraves à la transmission des fonds des banques très liquides aux banques dans lesquelles la demande de crédit est relativement forte. Ainsi, une mauvaise ou une simple défaillance dans la gestion interne de la liquidité de la banque engendre une surliquidité bancaire dans le cas du non mobilisation rationnelle des ressources.

⁷ BERNET-ROLLANDE. L, Op. Cité, P 135.

1.4- Conséquences d'une surliquidité bancaire

La surliquidité bancaire au niveau des banques peut être à l'origine d'effets néfastes aussi bien sur le plan bancaire et qu'économique et ce malgré les avantages qu'elle présente en ce qui concerne notamment la couverture du risque de liquidité.

1.4.1- Les conséquences au niveau du système bancaire

1.4.1.1- Coûts des ressources non mobilisées

La définition juridique de la banque est « *un établissement qui reçoit du public les fonds reçus des dépôts de fonds qu'elle réemploie pour son propre compte en opérations de crédits* ». ⁸ Les ressources de la banque sont essentiellement les dépôts perçus notamment les dépôts à terme considérés comme l'instrument classique pour collecter l'épargne liquide qui donne à la banque une marge grâce à leurs échéances déterminées. La banque offre des intérêts aux déposants en contrepartie de la détention de ces fonds pour une durée déterminée.

Si la banque est en surliquidité, elle se trouve confrontée aux coûts élevés des ressources qui n'ont pas été employés, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'emploi rentable. Dans ce cas, la banque dégage une marge d'intérêt négative.

1.4.1.2- Diminution des parts de marché

La réticence en matière d'octroi de crédits qui se présente comme un facteur fondamental de la surliquidité, génère une perte d'un segment de clients non satisfaits par les refus d'accords de crédits par la banque. Ceci implique systématiquement une diminution de ses parts de marché en raison de sa mauvaise gestion de sa liquidité.

1.4.1.3- Baisse de la rentabilité

La marge d'intérêt négative avec une faible part de marché affecte systématiquement la rentabilité bancaire : Les charges bancaires augmentent dues à cette surliquidité qui n'est pas employée, qui engendre à son tour des flux d'intérêts sortants plus importants que les flux d'intérêts reçus qui constituent les produits de la banque (Charges > Produits).

1.4.2- Les conséquences sur le plan économique

La surliquidité a des impacts plus importants surtout dans une économie d'endettement où la plupart des financements passe par le canal bancaire puisqu'elle est caractérisée par la prédominance de la finance indirecte. Par contre dans une économie de marché financier, l'impact de la surliquidité bancaire est moins grave dû au faible rôle des intermédiaires financiers, notamment les banques, dans le financement de l'économie.

⁸ Selon l'article 114 de la loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et le crédit.

1.4.2.1- La baisse des investissements

Dans une économie d'endettement, la banque possède un poids important dans le financement de l'économie ; le crédit étant la source privilégiée de fonds pour les entreprises. Une surliquidité bancaire reflète une baisse d'emplois qui se traduit par un faible accord de crédits aux entreprises qui les prive des fonds nécessaires pour leurs activités d'exploitation et d'investissement.

1.4.2.2- Le chômage

La dépendance des entreprises vis-à-vis des banques comme source de financement, peut engendrer un blocage d'investissement provoqué par l'insatisfaction des demandes des entreprises en matière de crédits. Cette situation mène à une offre faible d'emploi et même à des licenciements des employés par leurs entreprises, qui s'achève par une augmentation du niveau de chômage.

1.4.2.3- L'ampleur de l'informel

Pour trouver des fonds nécessaires et satisfaire leurs demandes de financement, les entreprises recourent au secteur informel comme seule alternative suite aux réticences bancaires et l'inefficacité. Cette alternative a des conséquences sur l'économie, notamment la baisse des recettes de l'Etat.

« Parmi les conséquences de l'économie informelle, le fait de priver les pouvoirs publics des revenus importants »⁹. En effet il est évident que l'informel donne lieu à l'évasion fiscale généralisée, le mépris des lois. Ceci sape la légitimité de l'Etat et la morale politique et contribue à la baisse de l'efficacité de l'action administrative

1.4.2.4- Autres conséquences économiques

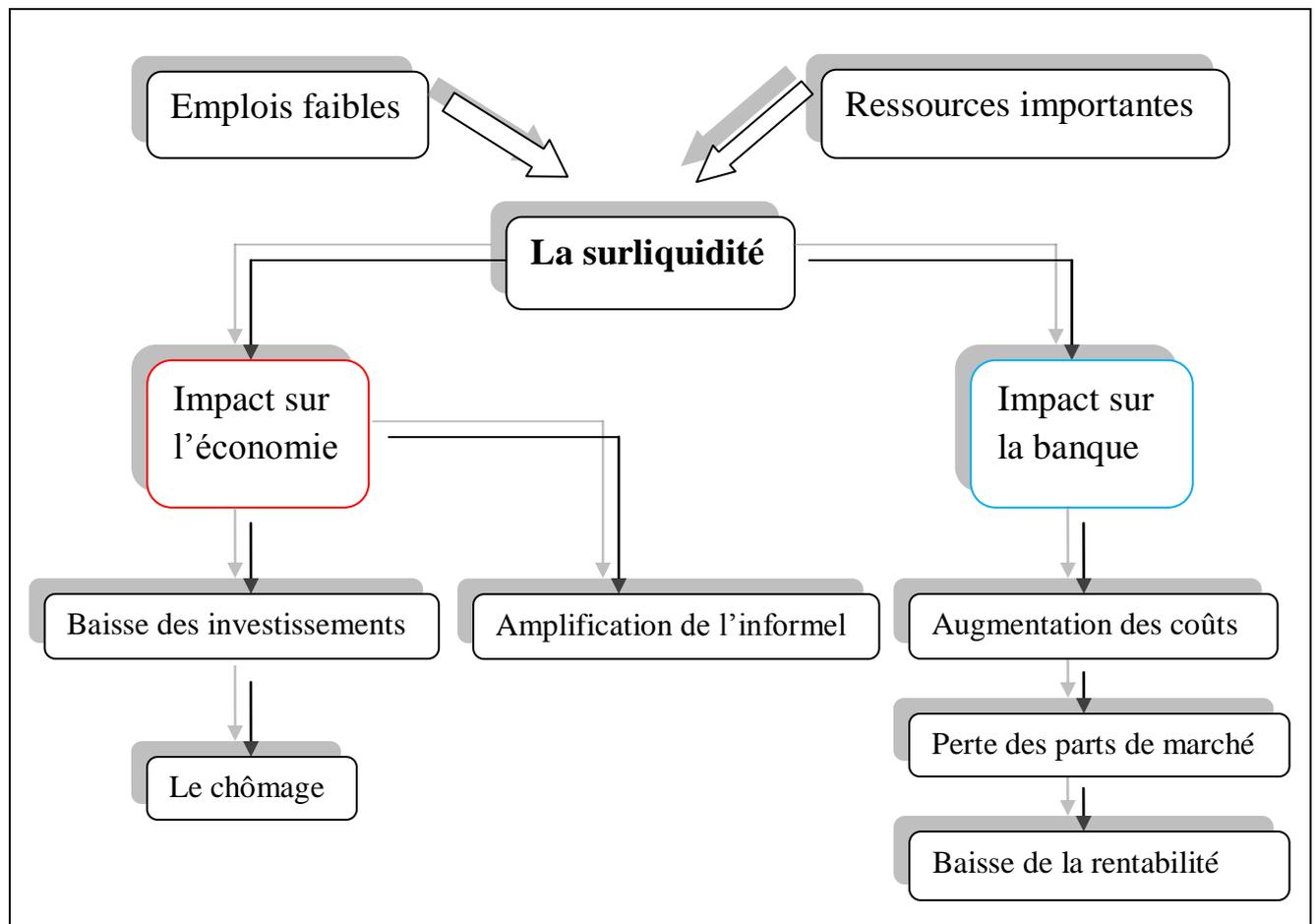
L'informel conduit entre autres au développement du marché non officiel avec son corollaire le non rapatriement des devises provenant des activités d'exploitation frauduleuses, la thésaurisation, la non maîtrise des stocks de production qui conduit à la fixation des prix fantaisistes¹⁰

Tous ceux-ci, contribuent au dérèglement des fondations de l'économie nationale. Le schéma suivant essaye de résumer l'impact de la surliquidité sur le plan bancaire et économique :

⁹ BAKANDEJA wa MPUNGU, l'informel et le droit économique : les incidences des pratiques commerciales sur le fonctionnement de l'économie Voir Journées des droits de l'homme sur : «la déclaration universelle des droits de l'Homme et la construction de l'Etat de droit », UNIKEN, 19-20février 2002, P2.

¹⁰ Car l'Etat ne maîtrise pas toute la situation économique et ne dispose pas de toutes les données nécessaires pour mieux mener son rôle.

Figure n°2 : Effets de la surliquidité



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données du livre de GOURLAOUEN. J. P, « Économie de l'entreprise à l'économie nationale » VUIBERT, Paris, 1986, P 281.

1.5- La gestion de la surliquidité bancaire

Afin d'éviter les méfaits occasionnés par un excès de liquidité au niveau des banques, celles-ci se trouvent dans l'obligation de gérer leur surliquidité d'une manière rationnelle et efficace, et ce en effectuant des placements monétaires ou financiers, tout en se basant sur les différents critères de choix d'un placement.

1.5.1- Critères à prendre en compte dans le choix d'un placement

Comme l'artisan qui, avant d'extraire un instrument de sa boîte à outils, fera l'analyse du type de travail à entreprendre, un banquier, avant de choisir le mode de placement dans l'impressionnante panoplie qu'il a à sa disposition, devra définir précisément ses contraintes en terme de montant de trésorerie disponible, de durée de placement, de la liquidité de celui-ci, du niveau de risque de signature accepté, de l'anticipation de l'évolution des taux et enfin de la fiscalité.

- **Le montant du placement**

Certaines formes de placement ne sont accessibles qu'à partir d'un certain niveau de trésorerie ; la limite étant soit réglementaire (titres de créances négociables limités à un certain montant qui est, par exemple, de 150000 € en France pour les bons du trésor négociables¹¹), soit une contrainte de marché (mandat de gestion dont le montant minimum varie en fonction des établissements).

- **La durée du placement**

Ce critère limite encore le choix du produit de placement, même si c'est dans une moindre mesure que le précédent, et surtout il limite la possibilité offerte au banquier de profiter de ses anticipations des niveaux de taux.

- **La liquidité du placement**

Le degré de précision accordé aux prévisions de trésorerie et l'existence d'un excédent permanent, permettent de doser le niveau de liquidité exigé des instruments de placements.

- **Le niveau de risque**

Le niveau de risque que le banquier, en accord avec sa direction générale, est prêt à assumer, est un élément capital de la sélection des placements. Le choix d'un placement dépend essentiellement du degré du risque qu'il procure, qui est en liaison directe avec son rendement. Le choix opéré en termes de risques est une décision vitale de la part du banquier qui ne doit pas négliger la nécessité de l'analyse financière. Le développement de la notation (*rating* en anglais) devrait faciliter cette analyse.

- **Les anticipations d'évolution des taux d'intérêts**

Elles déterminent la rentabilité, le choix entre instruments à taux variables et instruments à taux fixe, ainsi que la durée de ceux-ci. Ce choix constitue la première approche et de loin la plus simple et la plus courante de la gestion du risque de taux.

1.5.2- La gestion directe ou gestion déléguée

Pour gérer la surliquidité le banquier, recourt soit à une gestion directe généralement sur le marché monétaire, soit à une gestion déléguée sur le marché financier.

1.5.2.1- Gestion directe des excédents

Une gestion directe se traduit par une politique d'augmentation de la quantité de crédits accordés et le placement des excès sur le marché monétaire, qui va permettre à la banque de mieux maîtriser les risques pris (signature, taux, liquidité), d'adapter ses placements de ses besoins propres et d'économiser des frais de gestion.

¹¹ Luc Bernet-Rollande, principes de techniques bancaires, 25eme Edition DUNOD, Paris 2008, P399.

- **La baisse des taux d'intérêts**

Tout en respectant le ratio de liquidité, les banques en situation de surliquidités peuvent mobiliser leur ressources excessives en octroyant davantage de crédits par une baisse des taux débiteurs tout en gardant une marge d'intérêt positive et en facilitant l'accès à cette source de financement. Cette politique est peut être néfaste à l'économie, puisque l'accord excessif de crédits conduit à une pression inflationniste qui obligera les autorités monétaires à réagir à l'aide des différentes politiques qui peuvent être de véritables obstacles à cette solution.

- **Placement sur le marché interbancaire**

En dehors du besoin de liquidité, la banque a aussi la possibilité de recourir au marché interbancaire en cas d'excédent, pour pouvoir accorder des prêts aux établissements de crédits en situation de « sous-liquidités » et qui cherchent à reconstituer leur trésorerie. Les créances détenues par la banque lui procureront une rentabilité déterminée par le taux du marché monétaire qui peut être administré, c'est-à-dire, fixé d'une manière discrétionnaire par la banque centrale, ou libre, soumis à la loi de l'offre et la demande de liquidité.

- **Placement sur le marché des titres de créances négociables**

Le marché des titres de créances négociables est le compartiment du marché monétaire où sont émis des titres au gré de l'émetteur négociable sur un marché réglementé, qui représente pour chacun un droit de créances pour une durée bien déterminée. En Algérie, le marché des titres de créances négociables, appelé aussi marché des valeurs du trésor, crée en 1995 est réservé exclusivement au trésor public. Ce marché comporte deux compartiments : un marché primaire réservé à l'émission des titres et un marché secondaire destiné à la transformation des titres en liquidités.

1.5.2.2- La gestion déléguée des excédents

La gestion déléguée va s'effectuer sur le marché financier ou de change. Son principal avantage est de profiter de l'effet de masse¹². L'importance des capitaux gérés permet de profiter d'opportunités plus nombreuses et d'accéder à certains marchés. Elle permet de bénéficier d'une gestion professionnelle assurée par des opérateurs présents en permanence sur les marchés. Enfin le recours aux OPCVM permet la division du risque et une meilleure liquidité¹³.

- **Les parts émises par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières**

Les OPCVM regroupent deux grandes catégories, les sociétés d'investissements à capital variable (SICAV) et les fonds communs de placements (FCP). Une SICAV est une

¹² C'est la disponibilité des fonds d'une manière abondante.

¹³ DEBELES. V, DESMULIERS. G et DUBUS. B « Les risques financiers de l'entreprise, liquidité, change, taux » ÉCONOMOCA, Paris, 1992, P 43.

société fonctionnant comme une société anonyme, qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées en permanence, ce qui fait varier son capital. Le FCP se distingue de la SICAV par son statut juridique. Un FCP est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Il n'a pas de personnalité morale. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds, droit proportionnel au nombre de parts possédées.

• Placement sur le marché de change

Le marché des changes (*Foreign Exchange* ou FOREX en anglo-américain) est le marché sur lequel s'échangent les devises les unes contre les autres. C'est le plus important marché financier du monde avec des volumes d'échange quotidiens qui dépassent 1500 milliards de dollars¹⁴.

1.5.3- Intervention de la banque centrale

Dans l'objectif d'éviter les conséquences néfastes de la surliquidité sur l'économie en général et sur les banques en particulier, la banque centrale peut, à travers ses différentes politiques, jouer un rôle déterminant dans la gestion des excédents de liquidité bancaire.

Précédemment, nous avons vu que les politiques monétaires peuvent figurer parmi les causes de la surliquidité bancaire. De ce fait, nous pouvons directement constater que faire le contraire des politiques citées auparavant peut bien remédier au problème de surliquidité c'est-à-dire :

- Diminuer le taux de réescompte pour inciter les banques à accorder plus de crédits (politique de taux d'escompte) ;
- Intervenir sur le marché monétaire en position de vendeuse de titres (Politique d'Open Market) ;
- Augmenter le taux de réserves obligatoires ;
- Eviter ou abandonner le plafonnement des crédits alloués à l'économie.

Avec de telles politiques, une éventuelle inflation peut surgir. La banque centrale doit veiller à maintenir la stabilité monétaire et réaliser un équilibre macro-économique.

Pour réguler la liquidité, la banque centrale dispose aussi d'une autre politique indirecte, qui est la reprise de liquidités sur le marché monétaire. La reprise de liquidité en blanc est un instrument de politique monétaire que la banque centrale peut utiliser en réglage fin pour retirer des liquidités du marché en offrant des rémunérations sur des dépôts à terme fixe, que les contreparties effectuent auprès de l'institut d'émission¹⁵.

¹⁴ <http://www.e-economie.com/marché -echange.php> .

¹⁵ Journal officiel des communautés européennes. Orientation de la Banque Centrale Européenne du 7 Mars 2002 portant modification de l'orientation BCE/2000/7 concernant les instruments et procédures de politique monétaire de l'Euro système (BCE/2002/2), P65.

2- LA SURLIQUIDITÉ DES BANQUE EN ALGÉRIE

Pour déterminer la situation des banques en Algérie, en matière de liquidité on doit analyser l'évolution des ressources et des emplois de ces dernières et déterminer ensuite l'état de la liquidité.

2.1- La structure des ressources

Afin de comprendre le phénomène de la surliquidité et de le déterminer, nous procédons dans un premier temps à étudier l'évolution des ressources des banques durant la période 2000-2012, pour les banques publiques et les banques privées.

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable dès 2002. Les données ci-après relatives aux banques retracent cette évolution :

Tableau n°13 : Les ressources des banques privées (Mds de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	29,3	55,8	94	70,8	108	116,1
Dépôts à terme	45,9	83	172,2	67,2	67,9	81,9
Total	75,1	138,7	266,3	138	175,9	198

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
152,9	191,1	241,8	261	301,2	313,2	328,7
96	89,5	120,7	149,9	190,8	203,6	217,8
248,9	280,6	362,5	410,9	492	516,8	546,5

Source : réalisé à partir des rapports de la banque d'Algérie¹⁶.

Ce tableau montre que les ressources des banques privées sont en augmentation dès 2000. Nous constatons une chute du niveau des ressources des banques privées en 2003, passant de 266,3 milliards de dinars en 2002 à 138 milliards de dinars en 2003. Cette situation peut s'expliquer par la faillite des deux banques privées, à savoir KHALIFA BANK et la banque commerciale et industrielle Algérienne, engendrant une crise de confiance vis-à-vis des banques privées. A partir de 2004, les banques privées regagnent la confiance de leurs clients, en enregistrant une évolution positive du niveau de leur ressource.

Ces ressources ont atteint 546,5 Mds DA en 2012, soit une évolution de 86% par rapport à l'année 2000. D'après le rapport de l'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2006, 53% de ses ressources provient des entreprises privées et ménages et le taux de croissance des dépôts collectés par les banques privées est de 25,7 %.

Ce que montre aussi ce tableau, est que la part des dépôts à vue est largement supérieure à celle des dépôts à terme

¹⁶ <http://www.bank-of-algeria.dz/communique.htm#COM1> consulté le 03/02/2013

Chapitre 3 : La surliquidité des banques en Algérie

Le tableau suivant représente l'évolution des ressources des banques publiques au cours de la période 2000-2012

Tableau n° 14 : Les ressources des banques publiques (Mds de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	438,2	499,2	548,1	648,8	1019,9	1108,3
Dépôts à terme	928,5	1152	1313	1656,7	1509,6	1654,3
Total	1366,7	1651,2	1861,1	2305,5	2529,4	2762,6

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1597,5	2369,7	2705,1	2241,9	2462,5	3182,5	3059,4
1670,1	1671,5	1870,3	2079	2333,5	2583,8	3112
3267,6	4041,2	4575,4	4320,9	4796	5766,3	6171,4

Source : réalisé à partir des rapports de la banque d'Algérie¹⁷

Les ressources des banques publiques sont très importantes, comparées aux banques privées, et elles ont gardé un niveau d'évolution non interrompu et volumineux jusqu'à 2008. Cette baisse est due à la crise financière qui a touché le monde de la finance.

A partir de 2010, les ressources des banques publiques ont repris leur évolution en hausse, justifié par le niveau d'exportation des hydrocarbures.

Dans le but d'analyser la situation de toutes les ressources au niveau du système bancaire Algérien, nous avons procédé à l'analyse de l'ensemble de ses ressources (banques publiques et banques privées) ce qui est représenté dans le tableau suivant :

Tableau n°15 : Total des ressources de l'ensemble des banques (Mds de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total des ressources	1441,85	1789,93	2127,36	2443,45	2705,37	2960,57
Part des banques publiques(%)	95	92	87	94	93	93
Part des banques privées (%)	5	8	13	6	7	7

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
3516,54	4321,80	4937,90	4731,80	5288	6283,3	6717,9
93	94	93	91	91	90	90
7	6	7	9	9	10	10

Source : réalisé par les auteurs à partir des données des tableaux 13 et 14.

A partir de ce tableau nous constatons que plus de 90% des ressources des banques sont détenues par les banques publiques et que leurs niveau d'évolution est toujours en croissance,

¹⁷ <http://www.bank-of-algeria.dz/communique.htm#COM1> consulté le 03/02/2013

qui s'explique par l'augmentation des recettes pétrolière. En 2010, les recettes des hydrocarbures ont augmenté de 20,4 %¹⁸

2.2- La structure des emplois

En se basant sur les rapports de la banque d'Algérie sur les évolutions économiques et monétaires, nous avons construit le tableau suivant, qui va nous aider à déterminer le degré de distribution des crédits à l'économie et de déterminer la situation des emplois des banques :

Tableau n°16 : La distribution des crédits (Mds de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Crédits au secteur public	701,812	740,087	715,834	990,494	859,7	882,5
Crédits au secteur privé	291,241	337,612	550,208	586,559	674,7	896,4
Total	993,053	1077,699	1266,042	1577,053	1534,4	1778,9

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
848,4	989,3	1202,2	1485,9	1461,4	1741,651	2048,116
1055,7	1214,4	1411,9	1599,2	1805,3	1982,410	2246,897
1994,1	2203,7	2614,1	3085,1	3266,7	3723,060	4295,013

Source : rapports de la banque d'Algérie sur les évolutions économiques et monétaires¹⁹.

En matière d'allocation des ressources par les banques, la distribution des crédits à l'économie est en hausse mais s'est conjuguée à l'augmentation relative des créances à risques potentiels. L'encours des crédits distribués par les banques, y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor, est passé de 1778,9 milliards de dinars à fin 2005 à 1994,1 milliards de dinars à fin 2006, correspondant à une augmentation de 12,1 % et qui atteint 4295,01 Mds DA en 2012 contre 3723,06 Mds DA en 2011, soit une augmentation de 13,31%.

L'analyse de cet encours par secteur juridique montre que les crédits au secteur privé se sont accrus de 17,8 % contre une hausse de 6,4 % des crédits au secteur public. La part du secteur privé dans l'encours total des crédits distribués par les banques a atteint 53% en 2012.

2.3- Analyse de l'impasse entre ressources et crédits

Pour pouvoir mieux constater l'état des banques en matière de liquidité, nous allons mesurer la différence entre les ressources et le total des crédits distribués entre 2000 et 2012.

Dans le but d'analyser la différence entre la collecte des ressources et la distribution des crédits à l'économie en procède à calculer l'impasse entre les ressources et les emplois.

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des crédits accordés, ainsi que les ressources des banques :

¹⁸ Communication du Gouverneur à l'occasion de la réunion annuelle des directeurs de succursales et agences de la Banque d'Algérie, Alger, le 21 Mars 2013

¹⁹ www.bank-of-algeria.dz consulté le 13/02/2013

Tableau n°17 : Analyse de l'impasse entre ressources et crédits (Mds de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total des ressources	1441,9	1789,9	2127,4	2443,4	2705,4	2960,6
Total des crédits	993,1	1077,7	1266	1577,1	1534,4	1778,9
Impasses (ressources- crédits)	448,8	712,2	861,4	866,3	1171	1181,7

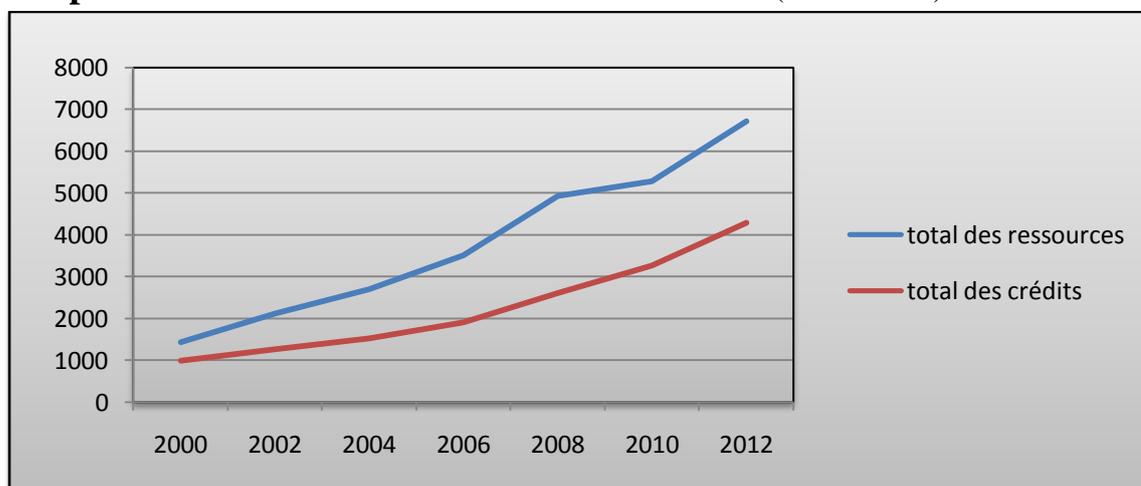
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
3516,5	4321,8	4937,9	4731,8	5288	6283,3	6717,9
1904,1	2203,7	2614,1	3085,1	3266,7	3723,06	4295
1612,4	2118,1	2323,8	1646,7	2021,3	2560,24	2432,9

Source : réalisé par les auteurs à partir des données des tableaux 15 et 16.

Nous constatons que le volume des ressources collectées est largement supérieur par rapport aux crédits accordés. On remarque ainsi que l'impasse est en augmentation depuis 2000 jusqu'à 2009, cette baisse est due à la crise financière internationale qu'a touchée le monde de la finance ce qui a provoqué la baisse des ressources. Mais à partir de 2010, l'impasse a repris son niveau d'augmentation et qui atteint 2432,9 Mds DA en 2012.

A partir de cette analyse, nous constatons l'existence de ressources non mobilisées, ce que montrent les deux graphes suivant, à travers l'écart considérable entre les ressources collectées et les crédits accordés :

Graphe n°5 : évolution du total des ressources et crédits (Mds de DA)

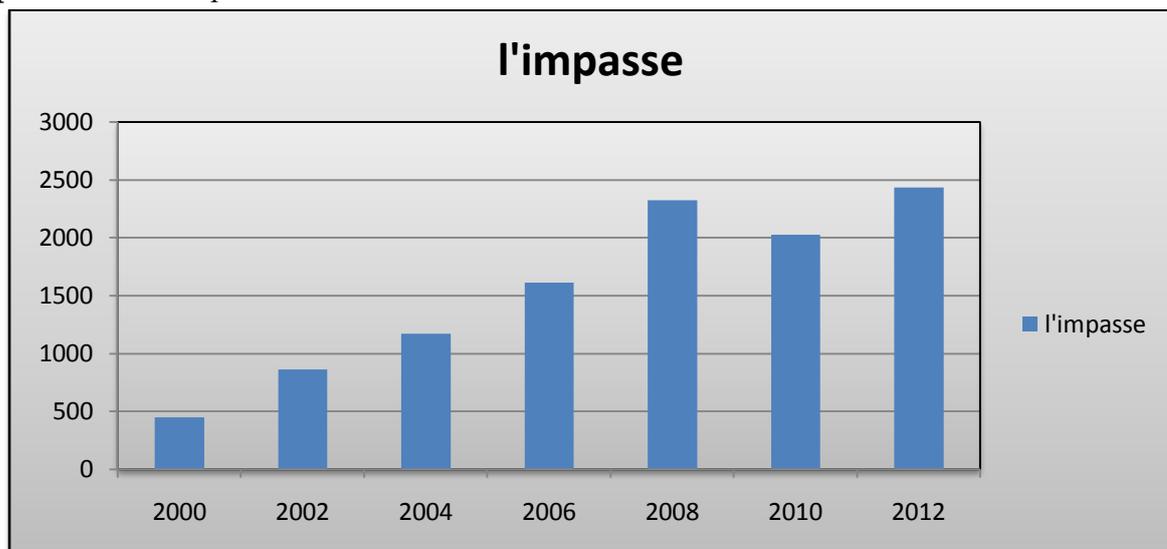


Source : réalisé par les auteurs à partir des données du tableau n°17 tirées des rapports de la banque d'Algérie²⁰.

A travers la lecture de ce graphe nous constatons l'existence d'un écart considérable entre les ressources et les crédits ce qui confirme l'existence d'un excès de liquidité au niveau des banques algériennes.

²⁰ www.bank-of-algeria.dz consulté le 13/02/2013

Graphe n°6 : L'impasse ressources/crédits



Source : réalisé par les auteurs à partir des données du tableau n° 17.

A travers la lecture de ces graphiques, nous pouvons constater l'écart considérable entre les ressources collectées par les banques et les crédits distribués. Cette situation montre l'existence d'une liquidité bancaire immobilisée et depuis 2002 et qui a demeuré en instance jusqu'à l'année 2012. Entre 2008 et 2009, l'impasse s'est toutefois réduite engendrée non pas par une augmentation du niveau des crédits accordés, mais par une diminution des ressources des banques, qui elle-même provoquée par la chute des prix du baril du pétrole à cause de la crise financière qu'a touché le monde de la finance. Pour comprendre la nature structurelle de cette surliquidité, il faut passer par l'état du marché monétaire algérien.

2.4- Situation du marché monétaire

Au cours des années 1990 (ajustement structurel et réformes financières) et avec le développement graduel du marché monétaire, les banques ont pu avoir une source additionnelle de liquidité. On a assisté également durant cette période à l'élargissement du rôle des instruments indirect de la politique monétaire au cours de la seconde moitié des années 1990 ; la banque d'Algérie a multiplié ses interventions sur le marché monétaire, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. En effet, jusqu'aux années 2000, la principale source de liquidité pour les banques est le refinancement auprès de la banque d'Algérie. Les indices précurseurs de l'excès de liquidité étant apparus dès le second semestre 2001, la situation du marché monétaire est devenue hors banques²¹.

A l'instar des 7 années qui ont précédé la crise économique mondiale et jusqu'à février 2012, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au refinancement auprès de la banque d'Algérie, confirmant le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, comme le montre aussi les indicateurs du marché monétaire (publiés par la banque

²¹ Communication du gouverneur de la banque d'Algérie devant l'assemblée populaire, « Évolutions économiques et monétaires en 2010 et éléments de tendance du premier semestre 2011 nationale Alger, le 16 octobre 2011.

d'Algérie) qui exprime un encours global nul et que toutes les banques sont en surliquidité, ce qui fait apparaître un recours nul au refinancement, même auprès de l'institut d'émission, et absence de toute transaction entre les banques commerciales.

En résumé, et d'après ces différents points abordés dans cette section, la surliquidité bancaire en Algérie est un fait avéré et un problème structurel qui nécessite la détermination de ses origines afin de mieux la comprendre.

3- LES FACTEURS DE LA SURLIQUIDITÉ EN ALGÉRIE ET LES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES

Après avoir déterminé l'existence d'une surliquidité bancaire, nous allons essayer de déterminer les causes de cette situation ainsi que les mesures prises par les autorités monétaires afin d'y mettre un terme ou, du moins, afin d'en réduire l'ampleur.

3.1- Les facteurs de la surliquidité bancaire

3.1.1- Les facteurs externes à la banque

Pour les banques privées, le facteur externe le plus déterminant dans la surliquidité des banques est la faiblesse de la demande de crédit par les entreprises et les ménages²², surtout après la suppression des crédits à la consommation par la loi de finance complémentaire de 2009. On trouve ainsi que la part des banques privées dans le total des crédits distribués a largement reculé. De plus, le secteur public est entièrement financé par des banques publiques et la domiciliation de toutes les entreprises publiques se fait auprès de ces mêmes banques. C'est le cas notamment la SONATRACH ;

Concernant les banques publiques, les facteurs les plus déterminants de la surliquidité bancaire sont, premièrement, les directives de la Banque Centrale, et notamment la recapitalisation et l'assainissement des banques publiques. En deuxième lieu, on trouve l'augmentation du niveau des ressources pétrolières. Enfin, comme pour les banques privées, l'inefficience du marché financier joue également un rôle déterminant en raison de la non familiarisation des banques avec les pratiques boursières.

3.1.1.1- L'assainissement de la dette publique

L'assainissement est le rachat, par le trésor public, des créances douteuses sur les entreprises publiques et privées. Le trésor rachète les créances des banques en contractant des dettes auprès d'elles, ces dettes sont remboursées sur une longue période. Le trésor public a effectué plusieurs opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques en prenant en charge les dettes du secteur public. Il a opéré un assainissement de type administratif, en procédant à la répartition d'une enveloppe entre les entreprises et en visant un double objectif :

²² Communication du gouverneur de la banque d'Algérie devant l'assemblée populaire, « Évolutions économiques et monétaires en 2010 et éléments de tendance du premier semestre 2011 nationale Alger, le 16 octobre 2011.

Chapitre 3 : La surliquidité des banques en Algérie

- Veiller au respect des équilibres macro-financiers ;
- Rétablir la solvabilité et la liquidité des banques.

A la faveur du développement des ressources d'exportation, un réajustement intervient dans la conduite des finances publiques, mettant fin à un processus d'endettement du trésor public à l'égard des banques.

3.1.1.2- La recapitalisation du système bancaire

La recapitalisation consiste à injecter des fonds dans le but d'augmenter le niveau du capital social. En Algérie, le conseil de la monnaie et du crédit (CMC), organe dépendant de la Banque d'Algérie, a décidé d'augmenter le montant du capital minimum requis pour les banques et des établissements financiers selon le règlement n° 08-04 de décembre 2008. Le capital minimum des banques et des succursales de banques est passé de 2,5 milliards de dinars à 10 milliards, tandis que le capital minimum des établissements financiers et des succursales est porté de 500 millions à 3,5 milliards de dinars.

Selon le CMC, cette augmentation du capital minimum des banques et des établissements financiers visait à renforcer davantage leur solidité financière, ainsi que la stabilité du système bancaire en Algérie et contribuer également à la protection des déposants. Mais cette opération de recapitalisation a fait augmenter le niveau de la liquidité bancaire, ce qui fait sa contribution à la persistance de la situation de surliquidité. Ainsi, en injectant des fonds dans les banques publiques, sous forme d'espèce et en rachetant les créances détenues sur le secteur public, la liquidité a beaucoup augmenté depuis 2002, et la situation patrimoniale des banques s'est rétablie²³.

Ces opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques, ainsi que les différentes opérations de recapitalisation, ont permis aux banques publiques de satisfaire partiellement les exigences fixées par la réglementation bancaire en matière d'agrément et de respect des règles prudentielles de gestion applicables aux banques et aux établissements financiers.

3.1.1.3- La monétisation des avoirs extérieurs

En plus de la recapitalisation et des opérations d'assainissement, un autre facteur de l'excès structurel de liquidité est la monétisation des avoirs extérieurs. Depuis fin 2005, les avoirs extérieurs nets dépassent la masse monétaire au sens M2. En effet, les avoirs extérieurs détenus par la Banque d'Algérie, qui sont les créances sur les pays émetteurs des devises, constituent la garantie des signes monétaires (en DA) dans l'économie nationale. La contrepartie des réserves de change monétisées se trouve dans l'économie nationale au niveau :

²³ Evolutions économiques et monétaires en 2010 Présentation du rapport annuel 2010 Par Mohammed Laksaci Gouverneur de la Banque d'Algérie Alger, le 25 août 2011, consultable sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/communiqu.htm#COM1> consulté le 03/02/2013

- Des dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures auprès de sa banque ;
- Des dépôts de l'Etat dans ses comptes tenus sur les livres de la Banque d'Algérie (part de la fiscalité pétrolière non dépensée) ;
- Des dépôts des autres agents économiques non financiers auprès des banques.

La masse monétaire M2 est constituée de l'ensemble des moyens de paiement détenus par les agents économiques non financiers sous forme d'encaisses fiduciaires, de dépôts à vue et de quasi monnaie. En Algérie, c'est l'agrégat de référence en matière de politique monétaire. Par ailleurs, outre les facteurs externes, les banques algériennes sont aussi responsables de cette surliquidité.

3.2- Les facteurs internes à la banque

Au niveau des banques privées, des ratios prudentiels trop restrictifs, comme le ratio de liquidité calculé sur la base des ressources stables et des prêts ont exercé un effet amplificateur sur la liquidité bancaire. Ces ressources stables sont calculées quant à elles sur la base de la pondération des ressources des grandes entreprises (35%), des ressources des particuliers (80%) et des ressources des petites et moyennes entreprises (50%). Le facteur du risque élevé encouru par les crédits accordés, l'augmentation des dépôts, et enfin, certaines banques présentent un manque d'effectif pour étudier les demandes de crédits, sont également des facteurs qui ont largement contribué la génération et puis l'accentuation phénomène²⁴.

Concernant les banques publiques, le facteur de risque élevé est très important dans la détermination de la surliquidité des banques publiques. En raison de la situation économique instable du pays et les ressources non diversifiées de ces banques, elles sont amenées à prendre des précautions démesurées conjuguées à une méfiance grandissante vis-à-vis de la mobilisation de leur ressources malgré l'existence d'excédent. Il y a aussi, comme un autre facteur de détermination de la surliquidité, l'augmentation des dépôts auprès de ces banques, en raison du revenu croissant des recettes pétrolières, notamment au niveau de la BEA.

3.3- Les mesures prises par les autorités pour gérer la surliquidité

Pour pouvoir gérer et maîtriser cette surliquidité visible sur les bilans des banques depuis 2002, les établissements de crédit et notamment les autorités monétaires ont eu recours à différentes méthodes :

3.3.1- La gestion de la surliquidité par les banques

La situation hors banques du marché monétaire²⁵ ainsi que les demandes quasi nulles des liquidités au niveau de ce marché, obligent les banques à recourir aux seuls produits proposés par la Banque d'Algérie, notamment la facilité de dépôts ainsi que la reprise de liquidité. Le marché financier se présente comme une autre alternative aux banques, par la

²⁴ BOUZAR. C « Système financier : Mutations financières et bancaires et crises » édition El Amel, 2010, P 125.

²⁵ <http://www.bank-of-algeria.dz/marche3.htm> consulté le 26/02/2013

souscription des obligations, mais le manque de produits et du dynamisme de ce marché ne permet pas à ces établissements de crédits de mobiliser la totalité de leurs excès.

3.3.2- La conduite de la politique monétaire

La politique monétaire dispose d'une gamme diversifiée d'instruments dont certains sont qualifiés de directs (l'encadrement du crédit, la sélectivité du crédit et le contrôle des taux d'intérêt), car procédant d'un contrôle administratif, et d'autres sont qualifiés d'indirects (le réescompte, les réserves obligatoires et l'Open Market) car procédant à travers les mécanismes de marché. Le choix entre les instruments directs ou indirect dépend des caractéristiques de l'économie et plus particulièrement, de la nature de son système financier.

Depuis 2002, le système bancaire algérien vit une situation de surliquidité structurelle et s'est trouvé hors Banque Centrale (plus de réescompte, plus de pension) ; seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel. Par conséquent, les seuls instruments qui demeurent utilisables sont les réserves obligatoires et l'Open Market²⁶.

3.3.2.1- Les réserves obligatoires

Les réserves obligatoires sont un instrument de politique monétaire qui n'est plus utilisé par la Banque d'Algérie. Cependant, en raison de sa double importance, d'une part, en tant que première garantie des déposants ; et, d'autre part, en tant qu'instrument de la politique monétaire pouvant avoir une efficacité redoutable, le CMC s'est retrouvé dans l'obligation de le réintroduire, en obligeant les banques à constituer des réserves obligatoires.

Le taux de la constitution et de la rémunération de ses réserves a connu des modifications depuis 2003 en fonction des objectifs de la politique monétaire déterminés sur la base de toutes les informations nécessaires, notamment celles liées aux liquidités bancaires²⁷.

L'instrument des réserves obligatoires a constitué un élément actif tout au long de ces dix dernières années : il est passé de 6,5 % à 8% en 2008 et une évolution décroissante des taux de rémunération (0,5% en 2010 contre 1,75 en 2003). Selon les rapports de la Banque d'Algérie, l'encours des réserves obligatoires a atteint 494,13 milliards de dinars en 2010.

La nature structurelle d'excès de liquidité a poussé le conseil de la monnaie et du crédit à revoir encore à la hausse le taux de réserves obligatoires pour atteindre les 11%, et il est rentré en vigueur le 15 mai 2012²⁸. Mais on doit remarquer que les réserves obligatoires ne peuvent pas constituer un instrument de réglage fin de la liquidité bancaire dans la mesure où leur taux reste fixe pendant de longues périodes.

²⁶ Rapport de l'activité 2010, banque d'Algérie sur : www.bank-of-algeria.dz

²⁷ Le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires.

²⁸ Selon l'instruction n° 01-12 du 29 avril 2012 modifiant et complétant l'instruction n° 20-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.

L'activation de l'instrument des réserves obligatoires, même après avoir porté leur taux de 9% à 11% n'a pas suffi à stériliser une proportion suffisante des liquidités bancaires offertes sur marché monétaire interbancaire. Pour palier cette insuffisance, la Banque d'Algérie a introduit un nouvel instrument qui est la reprise de liquidité.

3.3.2.2- La reprise de liquidité

Le contexte d'excès de liquidité en 2002 a fait que la politique monétaire s'est exercée au moyen d'un nouvel instrument indirect de politique monétaire, qui est la reprise de liquidité par appel d'offre et ce, pour rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires. C'est un instrument beaucoup plus souple que celui des réserves obligatoires, dans la mesure où il peut être modulé au jour le jour. De plus, la participation aux opérations de reprise de liquidité n'étant pas obligatoire, ce qui permet à chaque banque de tenir compte de sa propre situation de liquidité²⁹.

Durant le deuxième semestre de l'année 2005, la Banque d'Algérie a introduit, en plus de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire, un nouvel instrument indirect de la politique monétaire, qui est la reprise de liquidité à fréquence trimestrielle pour un taux d'intérêt de 1,25%. L'instrument de reprise de liquidité, qui a réussi à éponger une quantité conséquente depuis le début de son utilisation, demeure l'élément de régulation le plus actif au cours de ces dernières années.

La rémunération des reprises de liquidité à 0,75% à 7 jours et à 1,25% à 3 mois permettrait, probablement, à la Banque d'Algérie de susciter le placement d'un maximum de ressources à son niveau, avec l'objectif d'une meilleure maîtrise de la masse monétaire en circulation. Cette opération a permis aux banques de placer, auprès de la Banque d'Algérie, un total de dépôts de 450 milliards de dinars jusqu'au début de l'année 2005, montant qui est passé à 1100 milliards de dinars en 2010 et 1350 Mds DA le 30 avril 2012. Normalement, cet instrument, relativement récent, est utilisé en tant qu'instrument de réglage fin de la liquidité bancaire, or cela fait près de 11 ans que la Banque d'Algérie y recourt de manière systématique et pour des montants considérables atteignant en 30 avril 2012, 1350 Mds DA.

L'aspect structurel des surliquidités et leur volume qui ne cesse d'augmenter, ont poussé les autorités monétaires à mettre en place un autre instrument en plus des réserves obligatoires et de la reprise de liquidité, à savoir la facilité de dépôts.

3.3.2.3- La facilité de dépôts

Afin de bien contrôler le phénomène d'excès de liquidité sur le marché monétaire, la Banque d'Algérie a introduit, en juin 2005, la facilité permanente de dépôts, dénommée « facilité de dépôts rémunérée à 24 heures »³⁰ dont le taux d'intérêt a été fixé à 0,3% et qui permet aux banques de placer des montants illimités. Il importe de souligner qu'en 2005, la facilité de dépôt rémunéré a permis à la Banque d'Algérie d'absorber la quasi-totalité des

²⁹ HASSAM. F « Le système bancaire algérien » édition l'économiste algérien, Alger, 2012, PP 17-18.

³⁰ Instruction de la banque d'Algérie n° 04-05 du 14 juin 2005 relative à la reprise de liquidité.

Chapitre 3 : La surliquidité des banques en Algérie

réserves libres des banques. Donc, la facilité de dépôt, qui est utilisée comme instrument indirect de la politique monétaire, a permis de résorber l'excès de liquidité d'une manière effective.

L'excès de liquidité s'est traduit par un ralentissement des transactions interbancaires quotidiennes. En outre, l'excès d'offre de liquidité sur le marché monétaire s'est traduit par la transformation des ressources des banques en dépôts auprès de la Banque d'Algérie.

L'importance des ressources pétrolières est la cause principale de cette surliquidité³¹. En effet, cette conjoncture a été l'occasion idéale pour l'Etat d'assainir enfin la dette publique et recapitaliser les banques en renflouant leurs trésoreries. D'autres facteurs, notamment internes à la banque, ont aussi contribué à la persistance de cet excès de liquidité, notamment à travers l'application de ratios prudentiels très restrictifs, surtout au niveau des banques privées, ainsi que la réticence dans l'octroi des crédits, jugeant que le risque est trop élevé.

Face à la persistance de la situation d'excès de liquidité sur le marché monétaire, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché depuis le début des années 2000, en augmentant les montants de reprise de liquidité. En effet, la Banque d'Algérie a d'abord réactivé l'instrument des réserves obligatoires dès février 2001 afin d'amener les banques à bien gérer leurs excès de liquidité. Par la suite, l'utilisation active et simultanée des trois instruments, à savoir les réserves obligatoires, la reprise de liquidité et la facilité de dépôt, a permis à la Banque d'Algérie d'opérer des ponctions additionnelles et assez conséquentes de liquidité sur le marché monétaire, sans pour autant trouver une solution définitive à ce phénomène qui pèse encore sur le système bancaire Algérien.

³¹ Selon le rapport de l'activité 2010, banque d'Algérie sur : www.bank-of-algeria.dz

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les liquidités jouent un rôle actif dans le fonctionnement général de la banque. Si l'on doit s'interroger et mesurer le rôle qu'exercent les liquidités, nous sommes en mesure d'affirmer qu'elles sont les éléments-clé dans la détermination du volume de l'activité de la banque. Nous pouvons assimiler la gestion des liquidités à un véritable centre névralgique à même de générer des charges et des produits. Dès lors, il apparaît essentiel de doter les gestionnaires de liquidités de moyens permettant la maîtrise de l'activité de la banque.

De cette façon, la banque renforce et conforte les différentes liaisons qui existent entre ses différents centres d'activité et permet aussi une maîtrise et surtout une rapidité dans l'obtention des informations pour agir à temps. C'est aussi une occasion de prévenir le risque d'illiquidité, risque généralement encouru par les banques.

Dans le cas d'une surliquidité, les banques sont obligées de trouver les moyens nécessaires qui leur permettraient de la bien gérer en fixant comme objectif la réalisation de profits, voire leur maximisation. Il s'agit, en effet, de profiter de la masse importante des ressources tout en évitant de les conserver dans leur passif, faute de quoi une telle situation peut conduire à des coûts superflus générateurs de mauvais résultats comme elle génère des effets négatifs pour l'économie surtout avec la baisse des investissements et le recours à l'informel afin de satisfaire les besoins de financement exprimés par les entreprises.

Cette situation est l'effet de certains facteurs, certains sont internes à la banques à travers les différentes décisions qu'elle prend en matière d'acquisition de titre ou encore en matière d'octroi des crédit, parmi lesquels nous distinguons le rationnement du crédit dû au risque élevé que présente les demandeurs de crédit, et le manque de la concurrence.

D'autres facteurs sont externes à la banque, tels que les décisions de la banque centrale et la conjoncture économique peuvent aussi, dans certains cas, causer cette surliquidité. On distingue généralement la conduite de la politique monétaire à travers notamment le taux de réescompte et le taux des réserves obligatoires, ou encore le cas des conjonctures économiques qui favorise l'excès d'épargne (tel que la flambé des prix du pétrole) et l'augmentation des salaires non suivie d'une diminution du pouvoir d'achat.

Comme nous l'avons constaté, les banques algériennes souffre de l'existence d'une surliquidité non mobilisée dont les origines sont de diverse nature.

La principale cause externe de la surliquidité des banques publiques revient à l'augmentation des recettes des hydrocarbures ce qui a permis à la banque d'Algérie de réaliser le processus d'assainissement et de recapitalisation, conduisant ainsi à une situation de surliquidité. Ce qui confirme l'hypothèse qu'il existe un lien entre la hausse des prix des hydrocarbures et la surliquidité. Pour les banques privées, le problème tient beaucoup plus à la faiblesse de la demande de crédit causée principalement par la suppression des crédits à la

Conclusion générale

consommation par la loi de finance complémentaire de 2009. D'autres facteurs internes ont aussi été des éléments qui ont contribué largement à l'existence de la surliquidité au sein des banques algériennes.

Par ailleurs, l'inexistence du marché financier reste un élément important non moins responsable dans la persistance des excès de liquidité. En effet, l'état nébuleux du marché secondaire, en l'occurrence la Bourse d'Alger, qui devrait jouer un rôle d'épongeur des liquidités excessives, met les banques en face d'une seule alternative : le marché monétaire.

Enfin, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur le marché monétaire par le biais des trois instruments (réserves obligatoires, reprise de liquidité et facilité de dépôt) qui ont permis d'absorber une partie importante de ces excès. L'Etat s'est engagé dans un processus d'encouragement de l'investissement par des mesures qui favorise l'investissement et la demande de crédit telle que la bonification d'intérêts, sans pour autant trouver une solution définitive à ce phénomène qui pèse toujours sur l'activité des banques.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES :

- BENHALIMA. A « Pratiques des techniques bancaires » édition BAHLAB, 1998.
- BERNET-ROLLANDE. L « Principes de techniques bancaires » 25^{ième} édition, DUNOD, Paris, 2008.
- BESSIS. J « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques » DALLOZ, Paris, 1995.
- BOUMENDJEL. S « Bréviaire de l'étudiant et du chercheur » Publication de l'université BADJI MOKHTAR, Annaba, 2003.
- BOUZAR. C « Système financier : Mutations financières et bancaires et crises » édition El Amel, 2010.
- CALVET. H « Méthodologie d'analyse financière des établissements de crédit » ECONOMICA, Paris, 2002.
- De COUSSERGUES. S « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie » Dunod, Paris, 2002.
- DEBELES. V, DESMULIERS. G et DUBUS. B « Les risques financiers de l'entreprise, liquidité, change, taux » ÉCONOMOCA, Paris, 1992.
- DIATKINE. S, « Le fondement de la théorie bancaire » DUNOD, Paris, 2002.
- DUBERNET. M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires » ÉCONOMICA, Paris, 1997.
- DUPUCH. P « La banque : un essai d'organisation » les éditions d'Organisation, Paris, 1990, P 155.
- ERIC. L « Gestion de la banque » E-NODE et PEARSON ÉDUCATION, Paris, 2003.
- FERRANDIER. R et KOEN. V « Marché de capitaux et techniques financières » ÉCONOMICA, Paris, 1997.
- GOURLAOUEN. J.P « Économie de l'entreprise à l'économie nationale » VUIBERT édition, Paris, 1986.
- GREUNING. H. V et BRATANOVIC. S. B « Analyse et gestion du risque bancaire : un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier » édition ESKA, Paris, 2004.
- HASSAM. F « Le système bancaire algérien » édition l'économiste algérien, Alger, 2012.
- Luc Bernet-Rollande, principes de techniques bancaires, 25eme Edition DUNOD, Paris 2008.
- MARMUSE. C « Gestion de trésorerie » VUIBERT entreprise, Paris, 1988.
- MARTEAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de la trésorerie des banques » DUNOD, Paris, 1981.

Bibliographie

- MIKDACHI. Z, « Les banque à l'ère de la mondialisation », édition Economica, Paris, 1998.
- MISHKIN. F « Monnaie, banques et marchés financier » 9 éme édition. Pearson Education, Paris, 2010.
- MPERE. B. S, « Économie monétaire générale » cours inédits, ISC-goma, 2000.
- OGIEN. D, « Comptabilité et audit bancaire » DUNOD, Paris, 2008.
- PLIHON. D « La monnaie et ses mécanismes » édition LA DICOUVERTE, Paris, 2008, P 31.
- PUPION. P. C « Économie et gestion bancaire » DUNOD, Paris, 1999.
- SARDI, A « Audit et contrôle interne bancaire » AFGES, Paris, 2002.
- SCIALOM. L, « *Économie* », édition La Découverte et Syros, Paris, 2004.
- Selon l'instruction n° 01-12 du 29 avril 2012 modifiant et complétant l'instruction n° 20-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.
- SION. M, « Gérer la trésorerie et la relation bancaire » DUNOD, Paris, 1998.
- VERNIMEN. P, « Gestion et politique de la banque » DALLOZ, Paris, 1981.

LES REVUES ET LES AUTRES RAPPORTS :

- BAKANDEJA wa MPUNGU, l'informel et le droit économique : les incidences des pratiques commerciales sur le fonctionnement de l'économie Voir Journées des droits de l'homme sur : «la déclaration universelle des droits de l'Homme et la construction de l'Etat de droit », UNIKEN, 19-20février 2002.
- Communication du Gouverneur à l'occasion de la réunion annuelle des directeurs de succursales et agences de la Banque d'Algérie, Alger, le 21 Mars 2013.
- Communication du gouverneur de la banque d'Algérie devant l'assemblée populaire, « Évolutions économiques et monétaires en 2010 et éléments de tendance du premier semestre 2011 nationale Alger, le 16 octobre 2011.
- Communication du gouverneur de la banque d'Algérie devant l'assemblée populaire, « Évolutions économiques et monétaires en 2010 et éléments de tendance du premier semestre 2011 nationale Alger, le 16 octobre 2011.
- Evolutions économiques et monétaires en 2010 Présentation du rapport annuel 2010 Par Mohammed Laksaci Gouverneur de la Banque d'Algérie Alger, le 25 août 2011, consultable sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/communiqu.htm#COM1> consulté le 03/02/2013

Bibliographie

- GOODHART. C « La liquidité bancaire », Revue de la stabilité financière n° 11, 2008.
- consulté le 23/02/2013
- Instruction de la banque d'Algérie n° 04-05 du 14 juin 2005 relative à la reprise de liquidité.
- Journal officiel des communautés européennes. Orientation de la Banque Centrale Européenne du 7 Mars 2002 portant modification de l'orientation BCE/2000/7 concernant les instruments et procédures de politique monétaire de l'Euro système (BCE/2002/2).
- JUMENEZ. C et MERLIER. P « Prévention et gestion des risques opérationnels » REVUE BANQUE, Paris, 2004.
- Le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires.
- PUJAL. A, « De Cooke à Bâle 2 », Revue d'économie financière n°73, 4^{ième} trimestre, 2009, disponible sur le lien :
- Rapport de l'activité 2010, banque d'Algérie sur : www.bank-of-algeria.dz.
Revue Africaine de l'intégration, Vol 03, N°02, Octobre 2009.
- VALLA. N, SAES-ESCORBIAC. B et TIESSE. M « Liquidité bancaire et stabilité financière » Revue de la stabilité financière n°9, Banque de France, Décembre 2006.

LIENS INTERNET :

- www.bank-of-algeria.dz
- <http://www.bank-of-algeria.dz/communiqu.htm#COM1>
- <http://www.e-economie.com/marché -echange.php> .
- <https://www.aef.asso.fr/servPDF?id22243>

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1: GENERALITES SUR LA BANQUE.....	4
1- PRÉSENTATION DE LA BANQUE ET SES MÉTIERS	5
11- Définition de la banque.....	5
111- La banque en tant qu'intermédiaire financier	5
112- La banque en tant qu'établissement de crédit	5
113- La banque en tant qu'entreprise	5
12- les métiers de la banque	5
13- fonctions de la banque	6
131- La collecte de ressource.....	6
132- La distribution des crédits.....	7
133- Les opérations financières	7
134- Les opérations de trésorerie	7
14- la clientèle de la banque.....	7
15- les principaux rôles de la banque dans l'économie	7
151- Rôle d'intermédiation.....	7
152- Fonction de liquidité.....	8
153- Fonction relationnelle	8
16- particularités des établissements de crédit	8
2- LA TRÉSORERIE DE LA BANQUE	9
21- Définition de la trésorerie bancaire	9
22- les ressources de la banque	10
221- L'épargne	10
222- Les moyens propres.....	10
223- Le marché interbancaire.....	10
224- La banque centrale.....	11
225- Les transferts nationaux et internationaux	11
23- les objectifs de gestion de la trésorerie bancaire	11
24- Les outils de la trésorerie bancaire	12
241- Les outils directs.....	12
2411- le comité de trésorerie.....	12
2412- le taux de cession interne	13
242- Outils indirects	13

Table des matières

2421- l'intermédiation directe sur le marché	13
25- rôle et missions du trésorier	13
251- Rôle du trésorier	13
252- Missions du trésorier	14
2521- La gestion de la liquidité.....	14
2522- La maîtrise des risques.....	15
2523- Améliorer le résultat financier.....	15
2524- Assurer la sécurité des transactions	16
26- les éléments constitutifs de la trésorerie bancaire	16
261- Le passif.....	16
262- L'actif	16
27- mode de calcul et ratio de trésorerie.....	16
271- Mode de calcul	16
272- Ratio de trésorerie	17
28- les variables clés dans la gestion des fonds	18
3- LES RISQUES BANCAIRE ET LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE.....	18
31- typologie des risques inhérents de l'activité bancaire	19
311- Le risque de contrepartie.....	19
312- Le risque pays	19
313- Risque de taux d'intérêt.....	20
314- Le risque de change	20
315- Risque de marché	20
316- le risque de solvabilité	21
317- Risque de liquidité.....	21
318- Le risque opérationnel	21
319- Autres risques.....	21
32- la problématique de la réglementation prudentielle	22
321- La nécessité du contrôle prudentiel	22
33- la réglementation prudentielle internationale.....	22
331- Les accords de Bâle 2 et le ratio McDonough	23
Pilier 1 : l'exigence de fonds propres.....	23
Pilier 2 : La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres.....	24
Pilier 3 : La discipline de marché.....	24
CHAPITRE2: MESURE ET GESTION DE LA LIQUIDITÉ BANCAIRE	26
1- LA LIQUIDITÉ BANCAIRE	27

Table des matières

11- Définition de la liquidité bancaire	27
12- Motifs de détention de la liquidité.....	27
13- Les fonctions et ressources de la liquidité bancaire	28
131- Les fonctions de la liquidité	28
132- Les sources de la liquidité bancaire.....	29
1321- L'aptitude à emprunter.....	29
1322- Les actifs à court terme facilement liquidables.....	30
1323- Les actifs quasi échus	30
1324- La ligne de crédit interbancaire	30
14- Les facteurs de la liquidité bancaire	30
141- Les facteurs autonomes	30
142- Les facteurs institutionnels	31
15- La demande de réserves excédentaires par les banques commerciales	31
151- Les motifs de détention de réserves.....	31
2- LE RISQUE DE LIQUIDITÉ BANCAIRE	32
21- définition du risque de liquidité	33
22- Les sources et les conséquences du risque de liquidité	34
221- Les sources du risque de liquidité	34
2211- La transformation d'échéances	35
2212- Les défaillances de contreparties.....	35
2213- L'accès aux capitaux	35
2214- L'attitude de défiance envers l'établissement de crédit.....	35
2215- La crise économique.....	36
2216- Le manque d'actifs liquides détenus par les établissements de crédits.....	36
2217- La concentration des dépôts et la volatilité du financement	36
222- Les conséquences du risque de liquidité.....	36
23- La gestion du risque de liquidité	37
231- La mesure du risque de liquidité	37
2311- La méthode des impasses.....	37
2312- La construction d'une échelle d'échéances.....	39
2313- Les limites de la mesure du risque de liquidité	40
232- La couverture du risque de liquidité.....	40
2321- Une situation financière saine	41
2322- Une politique de gestion de la liquidité	41
2323- La diversification des ressources.....	41

Table des matières

2324- Une limitation des transformations	41
2325- Les instruments disponibles pour mesurer le risque de liquidité	41
2326- Le respect des contextes réglementaires	41
2327- La structure du financement.....	42
2328- La simulation de scénarios « catastrophes » ou stress tests en prévision de changement de la situation de liquidité	42
2329- La mise en place d'un plan de secours	43
3- PRINCIPES DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ PAR LA BANQUE	44
31- principes de gestion du bilan.....	44
311- Gestion de liquidité et rôle des réserves	44
3111- Emprunt interbancaire	45
3112- Cession de titres.....	45
3113- Emprunt à la banque centrale	46
3114- Réduction des prêts.....	46
312- Gestion d'actif.....	47
313- Gestion de passif	48
314- La gestion des actifs et des passifs	48
3141- le domaine de la gestion des actifs et passifs	49
32- Mesure de la liquidité	50
321- La liquidité journalière	50
322- Le surplus de base	51
323- Le profil d'échéance et méthode des impasses	51
3231- la méthode des impasses successives	52
3232- La méthode des impasses cumulées	53
3233- la méthode des nombres.....	54
CHAPITRE 3: LA SURLIQUIDITÉ DES BANQUES EN ALGÉRIE	57
1- LA SURLIQUIDITÉ BANCAIRE	57
11- Définition de la surliquidité	58
12 Rôle des réserves obligatoires	58
13- Les principaux facteurs de la surliquidité bancaire :.....	59
131- Facteurs réglementaires et externes.....	59
1311- La politique monétaire	59
1312- Le ratio de solvabilité	60
1313- Augmentation des salaires	60

Table des matières

132- Les facteurs internes	61
1321- Le rationnement du crédit	61
1322- Un risque élevé.....	61
1323- Manque de concurrence	61
1324- Inefficiency du système bancaire	61
14- Conséquences d'une surliquidité bancaire.....	62
141- Les conséquences au niveau du système bancaire	62
1411- Coûts des ressources non mobilisés	62
1412- Diminution des parts de marché.....	62
1413- Baisse de la rentabilité.....	62
142- Les conséquences sur le plan économique	62
1421- La baisse des investissements	63
1422- Le chômage	63
1423- L'ampleur de l'informel.....	63
1424- Autres conséquences économiques	63
15- La gestion de la surliquidité bancaire	64
151- Critères à prendre en compte dans le choix d'un emplacement.....	64
152- La gestion directe ou gestion déléguée	65
1521- Gestion directe des excédents	65
1522- La gestion déléguée des excédents	66
153- Intervention de la banque centrale.....	67
2- LA SURLIQUIDITÉ DES BANQUE EN ALGÉRIE	68
21- La structure des ressources	68
22- La structure des emplois	70
23- Analyse de l'impasse entre ressources et crédits	70
24- Situation du marché monétaire	72
3- LES FACTEURS DE LA SURLIQUIDITÉ EN ALGÉRIE ET LES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES	73
31- Les facteurs de la surliquidité bancaire	73
311- Les facteurs externes à la banque	73
3111- l'assainissement de la dette publique.....	73
3112- la recapitalisation du système bancaire.....	74
3113- La monétisation des avoirs extérieurs	74
32- Les facteurs internes à la banque.....	75
33- Les mesures prises par les autorités pour gérer la surliquidité	75

Table des matières

331- La gestion de la surliquidité par les banques	75
332- La conduite de la politique monétaire	76
3321- Les réserves obligatoires.....	76
3322- La reprise de liquidité	77
3323- la facilité de dépôts	77
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	79
Bibliographie.....	81
Table des matières	84
Liste des tableaux, graphes et figures.....	90
Liste des abréviations	91

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Bilan type bancaire	09
Tableau n°2 : La méthode des impasses cumulées	38
Tableau n°3 : profil d'échéance et la méthode des impasses en liquidité	39
Tableau n°4 : le rôle des réserves	44
Tableau n°5 : rôle des réserves	45
Tableau n°6 : rôle des réserves	45
Tableau n°7 : rôle des réserves	45
Tableau n°8 : rôle des réserves	46
Tableau n°9 : rôle des réserves	46
Tableau n°10 : le calcul d'impasses successives.....	52
Tableau n°11 : la méthode des impasses cumulées.....	53
Tableau n°12 : la méthode des nombre	55
Tableau n°13 : les ressources des banques privées	68
Tableau n°14 : les ressources des banques publiques	69
Tableau n°15 : total des ressources de toutes les banques	69
Tableau n°16 : la distribution des crédits	70
Tableau n°17 : analyse de l'impasse entre ressources et crédits	71

Liste des graphes et figures

Figure n°01 : la GAP, une démarche prévisionnelle	49
Graphe n° 01 : le calcul d'impasses successives.....	52
Figure n° 2 : effets de surliquidité	64
Graphe n°2 : le calcul d'impasses cumulées.....	54
Graphe n°3 : évolution du total des ressources et crédits en milliards de dinars.....	71
Graphe n°4 : l'impasse ressources/crédits	72

Liste des abréviations

ACF	: Agents à Capacité de Financement.
ABF	: Agents à Besoin de Financement.
OPCVM	: Organisme de Placements collectifs de Valeurs Mobilières.
FR	: Fond de Roulement.
BFR	: Besoin de Fond de Roulement.
AT	: Actif de Trésorerie.
PT	: Passif de Trésorerie.
PD	: Probabilité de Défaut
LGD	: Taux de Perte en cas de Défaut.
EAD	: Exposition Au Moment de Défaut.
ALM	: Asset and Liability Management.
GAP	: Gestion Actif Passif.
CMC	: Conseil de la Monnaie et Crédit.
Mds	: Milliards de dinars

1 - SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- AVOIRS EXTERIEURS	13 106 267	13 932 297	13 886 811	14 777 366	14 777 366	14 985 583
- CREANCES SUR L'ETAT	6 735	6 842	37 633	6 265	29 164	7 931
- CREANCES SUR LES BANQUES	0	0	0	0	0	0
- CREANCES SUR LES ETABLIS. FINANCIERS	0	0	0	0	0	0
- AUTRES CREANCES	1 698	1 763	1 859	1 898	2 002	2 005
- BASE MONETAIRE	2 970 414	3 121 829	3 270 288	3 701 217	4 027 054	3 699 918
DONT :						
- BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	2 490 076	2 610 471	2 765 304	2 857 957	3 009 929	2 997 201
- DEPOTS DES AUTRES INST. FINANCIERES	10 906	24 306	11 205	13 140	13 924	14 538
- ENGAGEMENTS EXTERIEURS	50 084	51 714	50 084	53 723	53 857	52 923
- DEPOTS DE L'ETAT	5 449 424	5 481 325	5 653 584	5 909 591	5 765 412	5 729 334
- AUTRES POSTES NETS	4 644 778	5 286 035	4 952 347	5 120 999	4 962 210	5 513 345

*Situation provisoire

2 - SITUATION DES BANQUES DE DEPOTS (Y COMPRIS LA CNEP)

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- RESERVES	500 078	538 624	580 330	883 233	1 050 984	721 672
- AVOIRS EXTERIEURS	28 885	76 141	80 834	83 119	81 731	79 872
- CREANCES SUR L'ETAT	1 245 618	1 462 327	1 733 407	1 636 486	1 415 546	1 527 045
- CREANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC	1 696 460	1 742 337	1 791 304	1 893 010	1 935 468	2 048 558
- CREANCES SUR LE SECTEUR PRIVE	1 915 263	1 982 410	2 019 446	2 120 917	2 247 409	2 246 897
- DEPOTS A VUE	3 100 234	3 495 792	3 625 578	3 400 058	3 356 010	3 388 174
- DEPOTS A TERME	2 769 209	2 787 489	3 022 789	3 102 642	3 269 465	3 329 804
- ENGAGEMENTS A COURT TERME	43 243	34 317	41 234	51 030	78 062	72 137
- ENGAGEMENTS A MOYEN ET LONG TERMES	5 699	5 237	4 649	4 459	4 092	4 238
- DEPOTS DE L'ETAT	522 359	346 369	348 946	363 894	351 708	380 075
- FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	16 372	17 301	19 590	22 446	27 568	24 419
- CREDIT DE LA BANQUE D'ALGERIE	0	0	0	0	0	0
- AUTRES POSTES NETS	-1 070 812	-884 665	-857 466	-327 763	-355 766	-574 802

Les dépôts préalables à l'importation ne sont plus inclus dans les dépôts à terme à partir de janvier 2007

*Situation provisoire

3 - STRUCTURES DES DEPOTS

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- DEPOTS A VUE	4 276 724	4 554 124	4 784 236	4 704 111	4 709 420	4 776 347
- DEPOTS DANS LES BANQUES	3 275 267	3 495 792	3 625 578	3 400 058	3 356 010	3 388 174
- DEPOTS A LA BANQUE D'ALGERIE	10 906	24 306	11 205	13 140	13 924	14 538
- DEPOTS AU TRESOR	489 029	518 704	599 679	704 018	730 790	783 341
- DEPOTS AU CCP	501 522	515 322	547 773	586 896	608 696	590 294
- DEPOTS A TERME	2 769 209	2 787 489	3 022 789	3 102 642	3 269 465	3 329 804
- DEPOTS EN DINARS	2 480 905	2 483 805	2 716 879	2 775 282	2 932 401	2 990 600
- DEPOTS EN DEVICES	288 303	303 684	305 910	327 360	337 064	339 204

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- DEPOTS A VUE	100%	100%	100%	100%	100%	100%
- DEPOTS DANS LES BANQUES	76,58%	76,76%	75,78%	72,28%	71,26%	70,94%
- DEPOTS A LA BANQUE D'ALGERIE	0,26%	0,53%	0,23%	0,28%	0,30%	0,30%
- DEPOTS AU TRESOR	11,43%	11,39%	12,53%	14,97%	15,52%	16,40%
- DEPOTS AU CCP	11,73%	11,32%	11,45%	12,48%	12,93%	12,36%
- DEPOTS A TERME	100%	100%	100%	100%	100%	100%
- DEPOTS EN DINARS	89,59%	89,11%	89,88%	89,45%	89,69%	89,81%
- DEPOTS EN DEVICES	10,41%	10,89%	10,12%	10,55%	10,31%	10,19%

*Situation provisoire

4 – REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- CREDITS A L'ECONOMIE	3 613 420	3 726 510	3 812 609	4 015 825	4 184 879	4 297 460
- CREDITS A COURT TERME	1 405 537	1 363 034	1 368 883	1 396 516	1 439 363	1 348 667
- CREDITS A MOYEN TERME	908 514	886 896	917 326	912 670	979 051	990 503
- CREDITS A LONG TERME	1 299 369	1 476 581	1 526 400	1 706 639	1 766 465	1 958 290
(En pourcentage du total)						
- CREDITS A L'ECONOMIE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- CREDITS A COURT TERME	38,90%	36,58%	35,90%	34,78%	34,39%	31,38%
- CREDITS A MOYEN TERME	25,10%	23,75%	24,01%	22,68%	23,35%	23,00%
- CREDITS A LONG TERME	35,96%	39,62%	40,04%	42,50%	42,21%	45,57%

5 – SITUATION MONETAIRE (Y COMPRIS LA CNEP)

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- AVOIRS EXTERIEURS NETS	13 041 825	13 922 408	13 876 327	14 755 732	14 976 354	14 940 396
- CREDITS INTERIEURS	-171 658	319 906	642 541	590 501	771 292	1 007 696
- CREDITS A L'ETAT	-3 785 078	-3 406 604	-3 170 068	-3 425 323	-3 413 587	-3 289 764
- CREDITS A L'ECONOMIE	3 613 420	3 726 510	3 812 609	4 015 825	4 184 879	4 297 460
- CREDITS AU SECTEUR PUBLIC	1 696 460	1 742 337	1 791 304	1 893 010	1 935 468	2 048 558
- CREDITS AU SECTEUR PRIVE	1 916 960	1 982 410	2 019 446	2 120 917	2 247 409	2 246 897
- MONNAIE	6 556 429	7 141 699	7 499 882	7 523 489	7 675 157	7 737 782
- QUASI-MONNAIE	2 769 209	2 787 489	3 022 789	3 102 642	3 269 465	3 329 804
- DEPOTS PREALABLES A L'IMPORTATION	226 949	309 653	318 253	290 542	271 291	324 582
- ENGAGEMENTS EXTERIEURS A M.-L. TER.	5 699	5 237	4 649	4 459	4 092	4 238
- FONDS DE PRETS DE L'ETAT	16 372	17 301	19 590	22 446	27 568	24 419
- AUTRES POSTES NETS	3 295 510	3 980 935	3 653 704	4 402 655	4 500 074	4 527 268

5.1 – REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

(En millions de dinars)

	2011		2012			
	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.*
- SECTEUR PUBLIC	1 695 788	1 741 651	1 790 992	1 892 670	1 935 087	2 048 116
- SECTEUR PRIVE	1 916 960	1 984 173	2 021 305	2 122 815	2 249 411	2 248 902
- DONT MENAGES	264 423	296 753	266 600	280 224	288 868	295 510
- ADMINISTRATION LOCALE	672	686	313	339	381	442
- TOTAL	3 613 420	3 726 510	3 812 609	4 015 825	4 184 879	4 297 460
(En pourcentage du total)						
- SECTEUR PUBLIC	46,93%	46,74%	46,98%	47,13%	46,24%	47,66%
- SECTEUR PRIVE	53,05%	53,24%	53,02%	52,86%	53,75%	52,33%
- DONT MENAGES	7,32%	7,96%	6,99%	6,98%	6,90%	6,88%
- ADMINISTRATION LOCALE	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%

6 – INDICATEURS DU MARCHE MONETAIRE (FIN DE PERIODE)

(En millions de dinars)

	Décembre 2011		Mars 2012		Juin 2012		Septembre 2012		Décembre 2012	
	Mon-tant	Taux d'int.%								
- ADJUDICATIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- PENSIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- OPEN MARKET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TOTAL REFIN. DE LA BANQUE D'ALGERIE	0		0		0		0		0	
- REPRISE DE LIQUIDITE PAR LA BANQUE D'ALGERIE	1 100 000	0,875	1 100 000	0,750	1 350 000	0,750	1 350 000	0,750	1 350 000	0,700
- FACILITE DE DEPOTS	1 258 045	0,300	1 245 607	0,300	556 244	0,300	485 965	0,300	838 078	0,300
TOTAL	2 358 045		2 345 607		1 906 244		1 835 965		2 188 078	
- INTERBANCAIRE J/J	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000
- INTERBANC. A TERME	0		0		0		0		0	
- TOTAL INTERBANC.	0		0		0		0		0	

*Situation provisoire

7 - EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

	2 ^e TRIMESTRE 2012		3 ^e TRIMESTRE 2012		4 ^e TRIMESTRE 2012		2012	
	Moyenne trimestrielle	Fin de période	Moyenne trimestrielle	Fin de période	Moyenne trimestrielle	Fin de période	Moyenne annuelle	Fin de période
\$	75,6048	78,8582	80,4761	79,3289	78,9519	78,1025	77,5519	78,1025
YEN	94,3840	99,0246	102,3549	102,2609	97,3763	90,7114	97,2581	90,7114
£	119,6605	123,2641	127,0628	128,7598	126,8078	126,2773	122,9085	126,2773
EUR	101,2017	101,1984	101,9079	102,5644	102,4011	102,9469	102,1627	102,9469

8 - INDICATEURS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(en milliards de dollars)

	Année 2011	2012*				Année 2012
		1 ^e trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	
- EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES	76,64	21,58	18,45	17,438	18,11	75,57
DONT : HYDROCARBURES	71,66	20,374	17,13	16,187	16,90	70,59
- IMPORTATIONS DES BIENS ET SERVICES	-57,44	-14,663	-14,73	-14,354	-15,33	-59,08
DONT : MARCHANDISES	-44,89	-11,548	-12,09	-11,887	-12,75	-48,27
- REVENUS DES SERVICES FACTEURS NETS	-2,04	-1,368	-0,88	-1,493	-0,25	-3,99
- TRANSFERTS COURANTS NETS	2,65	0,9	0,71	0,588	0,80	2,99
- BALANCE COURANTE	19,80	6,45	3,55	2,18	3,32	15,50
- INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS NETS	2,04	0,477	0,37	0,337	0,51	1,70
- MOBILISATIONS DES CREDITS	0,09	0,005	0,05	0,04	0,06	0,15
- AMORTISSEMENT DES PRETS	-1,17	-0,13	-0,09	-0,074	-0,44	-0,73
- ERREURS ET OMISSION ET CREDITS A COURT TERME	-0,62	-2,64	0,86	-1,884	-0,94	-4,60
DONT : CREANCES A COURTS TERME						0,00
MONNAIES FIDUCIAIRES (EN NET)						0,00
- COMPTE DE CAPITAL	0,33	-2,29	1,19	-1,58	-0,80	-3,49
- SOLDE GLOBAL	20,14	4,16	4,74	0,60	2,52	12,01

9 - INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En milliards de Dinars)

	2011		2012*			
	à fin Sep.	à fin Déc.	à fin Mars	à fin Juin	à fin Sep.	à fin Nov.
- RECETTES BUDGETAIRES	4442,0	5790,1	1468,8	3355,3	4922,6	5824,1
DONT : RECETTES HYDROCARBURES	3070,2	3979,7	980,4	2304,5	3296,1	3850,0
- DEPENSES BUDGETAIRES	4096,3	5853,6	2016,1	3857,1	5292,7	6346,2
- FONDS D'ASSAINISSEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- SOLDE GLOBAL DU TRESOR	227,5	9833,3	-550,3	-517,7	-374,9	-514,6
- FINANCEMENT						
. BANCAIRE	-611,9	-558,8	-120,6	-224,9	-331,6	-203,5
. NON BANCAIRE	383,8	728,1	671,0	744,0	708,5	720,5
. EXTERIEUR (NET)	0,6	-0,8	-0,2	-1,3	-2,0	-2,4

Source : Ministère des Finances

* Situations provisoires